

RAPPORT COMPLET

BÂTIR ENSEMBLE LE POSTSECONDAIRE EN FRANÇAIS DE L'AVENIR

**BILAN DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LE POSTSECONDAIRE
EN CONTEXTE FRANCOPHONE MINORITAIRE**

À propos de ce rapport

Rédaction

Mariève Forest, Sociopol

Joel Belliveau, Éclair-Âges consultation

Comité de sages

Diane Côté, consultante

Mélanie Cwikla, Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada et École technique et professionnelle de l'Université de St-Boniface

Éric Forgues, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques

Serge Quinty, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada

Srilata Ravi, Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta

Marguerite Tölgyesi, Fédération de la jeunesse canadienne-française

Supervision du projet

Martin Normand, Association des collèges et universités de la francophonie canadienne

Révision linguistique

Danielle Lanteigne

Graphisme

Norelice Mboutou, Creation 15

Veillez noter que ce rapport utilise la nouvelle orthographe.

Pour citer ce rapport

Association des collèges et universités de la francophonie canadienne et Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (2022). *Bâtir ensemble le postsecondaire en français de l'avenir*, Rapport complet du Bilan des États généraux sur le postsecondaire en contexte francophone minoritaire.

ISBN 978-2-922742-59-6

Financé par le
gouvernement
du Canada

Canada

Liste de sigles

ACUFC	Association des collèges et universités de la francophonie canadienne
CNFS	Consortium national de formation en santé
CMEC	Conseil des ministres de l'Éducation du Canada
CFSM	Communautés francophones en situation minoritaires
CRSH	Conseil de recherches en sciences humaines
CRSNG	Conseil national de recherches en sciences naturelles et en génie
FCCF	Fédération culturelle canadienne-française
FCFA	Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada
FCI	Fondation canadienne pour l'innovation
FESFO	Fédération de la jeunesse franco-ontarienne
FJCF	Fédération de la jeunesse canadienne-française
FNCSF	Fédération nationale des conseils scolaires francophones
IRCC	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
IRSC	Instituts de recherche en santé du Canada
PALO	Programme d'appui aux langues officielles
RCCFC	Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada
SARF	Service d'appui à la recherche en français

Table des matières

Liste des recommandations	5
Introduction	10
Structure du rapport	12
Approche et méthodologie des États généraux	13
Naissance et transformation de l'éducation postsecondaire en français	14
Horizon de l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire	19
Recommandations prioritaires	23
Satisfaire les besoins d'une population étudiante aux mille visages	27
Répondre aux aspirations de la population étudiante avec un parcours postsecondaire adapté	28
Augmenter la taille des populations étudiantes en faisant mieux connaître les avantages d'étudier en français	31
Éliminer les barrières linguistiques aux études en français	35
Tendre vers une communauté d'appartenance grâce au français	39
Prendre des décisions concertées	41
Recommandations	42
Miser sur l'excellence des programmes de formation	48
Affronter des défis propres à la formation postsecondaire en contexte francophone minoritaire	48
Innover pour l'excellence des programmes de formation	53
Améliorer l'offre grâce à la collaboration interinstitutionnelle	58
Recommandations	61
Redéfinir et développer l'excellence en recherche	65
Travailler à la périphérie des réseaux de recherche francophones	66
Faire de la recherche en français dans un environnement de plus en plus axé sur l'anglais	67
Allier la recherche et l'engagement communautaire en contexte minoritaire	70
Recommandations	72

Les établissements postsecondaires francophones et la vitalité des communautés francophones et acadiennes

76

Un besoin de croissance démographique	77
Un besoin de maillage socioculturel	80
Un besoin de préparation au marché du travail	83
Un besoin de réfléchir à la gouvernance des établissements postsecondaires	84
Recommandations	87

Assurer la pérennité financière de l'éducation postsecondaire en français

90

Le déclin du financement public de l'éducation postsecondaire	91
Les investissements requis pour offrir de la formation en français en contexte minoritaire	93
Le rôle des provinces	95
Le rôle du fédéral et la collaboration provinciale/territoriale	96
Recommandations	99

Conclusion

100

Bibliographie

102



Liste des recommandations

Recommandations prioritaires

1. Que le gouvernement fédéral élabore un programme permanent d'appui à l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire qui repose sur un énoncé de politique.
2. Que le gouvernement fédéral finance la création d'un mécanisme structurant et ambitieux permettant d'augmenter la capacité de collaboration interinstitutionnelle et de documenter les enjeux qui sont liés à cette collaboration.
3. Que les parties prenantes de l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire, sous le leadership de l'ACUFC et de la FCFA et avec l'appui du gouvernement fédéral, se dotent d'un mécanisme permettant de mettre en œuvre de façon concertée les recommandations contenues dans le rapport des États généraux

Satisfaire les besoins d'une population étudiante aux mille visages

4. Que le gouvernement fédéral appuie les parties prenantes du secteur postsecondaire pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie de promotion concertée qui mise sur les avantages distinctifs des études postsecondaires en français.
5. Que les parties prenantes du secteur postsecondaire, en collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Affaires mondiales Canada et d'autres partenaires, élaborent une stratégie de recrutement, d'accueil, de rétention et d'inclusion de la population étudiante internationale qui appuie le travail des établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire.

6. Que les établissements postsecondaires, sous l'initiative de l'ACUFC et en dialogue avec les Peuples autochtones, s'entendent sur des mesures pour répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.
7. Que le gouvernement fédéral appuie la création d'un programme de bourses d'études et de mobilité plus ambitieux et spécialisé, qui pourrait être géré par l'ACUFC avec des partenaires.
8. Que les parties prenantes concernées du secteur postsecondaire établissent des normes de sécurité et de bien-être linguistiques.
9. Que l'ACUFC documente, avec d'autres partenaires, les obstacles liés aux exigences linguistiques des programmes de formation et du marché du travail pour trouver les moyens d'y répondre.
10. Que les gouvernements provinciaux et territoriaux et les ordres professionnels évaluent et éliminent les barrières linguistiques qui peuvent limiter l'accès de la population étudiante formée en français aux professions régies par les ordres professionnels.
11. Que les parties prenantes concernées développent une initiative visant l'instauration de normes d'accueil et d'inclusion pour les communautés LGBTQ2+, les personnes immigrantes, les personnes en provenance de régions éloignées, de régions rurales ou d'autres provinces et territoires ainsi que les Autochtones.
12. Que les établissements postsecondaires collaborent pour créer des normes minimales de qualité de l'expérience étudiante en français et que le gouvernement fédéral appuie des initiatives qui assurent leur mise en œuvre.

13. Que les établissements postsecondaires incluent des places destinées particulièrement aux jeunes dans leurs instances de gouvernance, qu'ils procurent à ces derniers des occasions multiples de participer aux décisions et qu'ils prévoient un encadrement et une flexibilité pour cette participation.

Miser sur l'excellence des programmes de formation

14. Qu'un mécanisme appuyant la collaboration interinstitutionnelle financé par le gouvernement fédéral, tel que proposé dans la recommandation 2, ait le mandat et les ressources pour augmenter l'accès à l'éducation postsecondaire en français à l'échelle du pays.
15. Que le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les établissements postsecondaires et les autres parties prenantes concernées s'engagent à développer conjointement et activement l'alphabétisation et les compétences essentielles des adultes dans le cadre d'un protocole d'entente qui répond aux besoins particuliers des membres des communautés francophones et acadiennes.
16. Que le gouvernement fédéral appuie la mise en place d'une initiative d'édition de matériel et de ressources pédagogiques culturellement et linguistiquement adaptés aux différentes communautés francophones et acadiennes pour les niveaux collégial et universitaire.
17. Que les gouvernements provinciaux et territoriaux mettent en œuvre des processus qui permettent aux établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire d'être plus agiles et en

mesure d'élaborer des programmes qui répondent aux besoins des communautés francophones en situation minoritaire.

Redéfinir et développer l'excellence en recherche

18. Que le gouvernement fédéral reconnaisse et appuie la recherche effectuée en français et celle faite dans l'intérêt des communautés francophones et acadiennes comme un secteur prioritaire et distinct dans le prochain Plan d'action sur les langues officielles.
19. Que le gouvernement du Canada finance la création du Service d'aide à la recherche en français au Canada (SARF) proposé par l'Acfas.
20. Que les organismes subventionnaires fédéraux adoptent des mesures équitables, ciblées et systémiques qui appuient la recherche réalisée en français à l'extérieur du Québec ainsi que la recherche dans l'intérêt des communautés francophones et acadiennes.
21. Que les organismes subventionnaires fédéraux appuyant la recherche et les établissements postsecondaires s'engagent à lutter contre les préjugés inconscients à l'endroit de la recherche réalisée en français et dans l'intérêt des communautés francophones et acadiennes.
22. Que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux appuient la diffusion, la mobilisation et la vulgarisation des connaissances produites en français et dans l'intérêt des communautés francophones et acadiennes.

23. Que le gouvernement fédéral appuie le développement pérenne d'instances de recherche dans les domaines désignés comme prioritaires par les membres des communautés francophones et acadiennes et les établissements postsecondaires.

Les établissements postsecondaires francophones et la vitalité des communautés francophones et acadiennes

24. Que les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire et les organismes des communautés francophones en situation minoritaire prévoient des mécanismes permettant d'arrimer leurs actions et leurs objectifs respectifs visant à favoriser l'épanouissement des communautés.
25. Que les partenaires du secteur de l'éducation élaborent une stratégie nationale du continuum de l'éducation en français en contexte minoritaire qui permettra aux communautés francophones et acadiennes de se familiariser avec leurs établissements d'enseignement et d'éprouver un attachement à leur égard.
26. Que les institutions fédérales concernées mandatent Statistique Canada pour améliorer la production de données probantes sur le marché du travail des communautés francophones en situation minoritaire et que des ressources soient prévues pour créer une capacité d'analyse de ces données, au sein des établissements postsecondaires et ailleurs.
27. Que les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral évaluent périodiquement leurs besoins en matière de main-d'œuvre francophone et bilingue

afin qu'ils soient en mesure d'appuyer adéquatement les établissements postsecondaires dans l'offre de formations requises et ainsi de respecter leurs obligations linguistiques.

28. Que le gouvernement fédéral appuie l'évaluation et l'élaboration de formations, de stages et d'incitatifs innovants pour favoriser la rétention dans les régions rurales et éloignées du pays.
29. Que les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire, les communautés francophones et les gouvernements mettent en place des espaces de dialogue, là où ils s'avèrent nécessaires, pour échanger sur leurs besoins et leurs défis afin de trouver des pistes d'action communes en matière de gouvernance.

Assurer la pérennité financière de l'éducation postsecondaire en français

30. Que le gouvernement fédéral mette en place un outil permettant de faire le suivi de l'ensemble des investissements qu'il fait dans l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire.
31. Que le gouvernement fédéral finance la mise sur pied d'un mécanisme permettant de mesurer la progression vers l'égalité réelle de l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire.
32. Que le gouvernement fédéral appuie la création d'une structure de concertation rassemblant des représentants du ministère du Patrimoine canadien, des gouvernements provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation postsecondaire, des établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire et des autres parties prenantes du secteur.

SECTION 1

Introduction



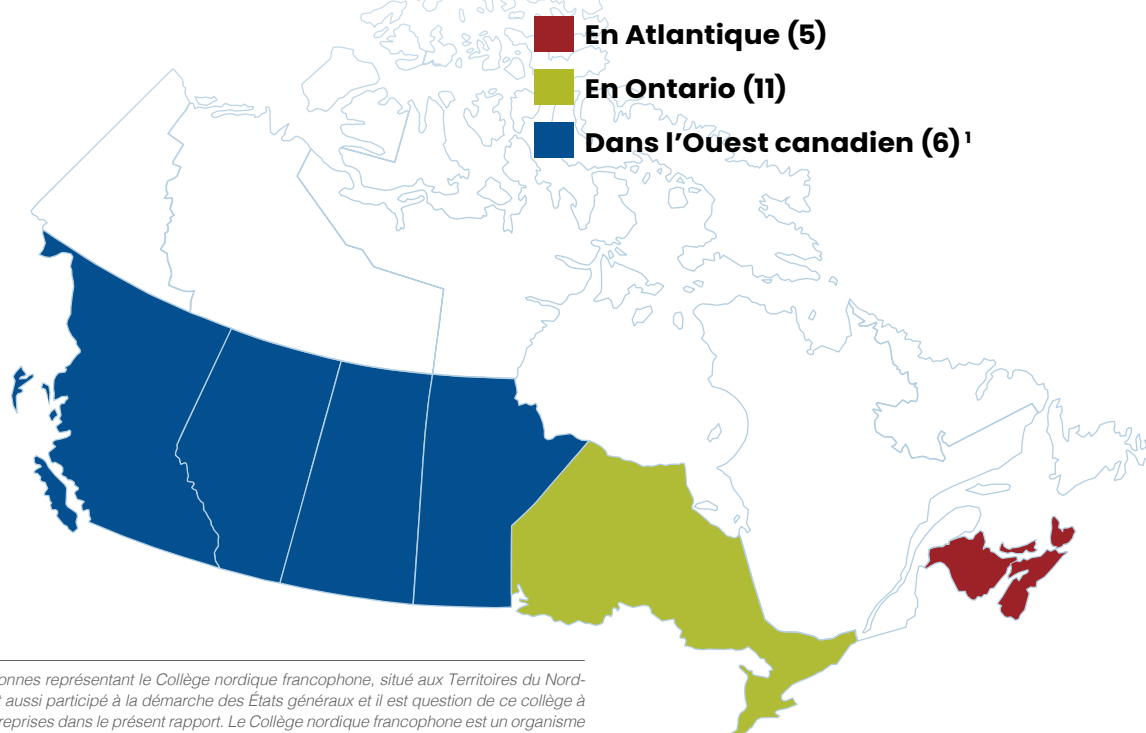
Introduction

Les collèges et les universités jouent un rôle charnière dans la société. Ils sont non seulement les gardiens des héritages culturels, mais aussi des passeurs d'idées nouvelles et des lieux de création.

Ils encadrent le passage de la jeunesse vers l'âge adulte et appuient la formation des adultes toute leur vie durant. Ils sont ancrés localement, tout en s'ouvrant aux horizons universels. Au Canada, depuis un siècle et demi, les établissements postsecondaires qui offrent de la formation en français en contexte minoritaire jouent le rôle de piliers des communautés francophones en situation minoritaire. Reconnus comme des éléments essentiels du continuum de l'éducation en français et de la vitalité de ces communautés, ces établissements servent de rempart contre l'assimilation en offrant des lieux de vie en français dont

les effets sont durables. Ils aident ces communautés à mieux affronter ou à mieux susciter des changements sociaux, économiques, politiques et culturels. En outre, alors que les écoles d'immersion sont fortement sollicitées, de plus en plus d'acteurs publics reconnaissent l'importante contribution de ces établissements à la dualité linguistique et à la société canadienne dans son ensemble. Ces établissements façonnent aussi la vie intellectuelle du pays en formant des citoyennes et des citoyens à l'esprit critique et inventif.

En 2022, 22 établissements offrent de la formation postsecondaire en français tout en renforçant la vitalité des communautés francophones et acadiennes et en assurant le continuum de l'éducation en français. Ces établissements se trouvent :



¹Des personnes représentant le Collège nordique francophone, situé aux Territoires du Nord-Ouest, ont aussi participé à la démarche des États généraux et il est question de ce collège à quelques reprises dans le présent rapport. Le Collège nordique francophone est un organisme sans but lucratif qui offre de la formation, mais cet établissement n'est pas encore en mesure de décerner ses propres diplômes. Il n'est donc pas un établissement postsecondaire comme nous le concevons ici, mais il participe pleinement au secteur postsecondaire au Canada.



Les formations offertes, les modes de gouvernance ainsi que les maillages avec les communautés locales diffèrent largement d'un établissement à l'autre. Alors que l'Université d'Ottawa fait partie des dix plus grandes universités du Canada, les autres établissements sont plutôt de petite ou de moyenne taille².



Les formations offertes, les modes de gouvernance ainsi que les maillages avec les communautés locales diffèrent largement d'un établissement à l'autre. Alors que l'Université d'Ottawa fait partie des dix plus grandes universités du Canada, les autres établissements sont plutôt de petite ou de moyenne taille².

Les membres des communautés francophones et acadiennes et les parties prenantes de l'éducation postsecondaire en français en contexte minoritaire, veulent pouvoir compter sur des établissements postsecondaires francophones forts et agiles. Or, la fragilité de plusieurs de ces collèges et universités les inquiète. Si ces établissements fonctionnent toujours à ce jour, la précarité des ressources est telle, dans certains cas, qu'elle compromet leurs activités à court ou à moyen terme. Il va sans dire que, dans de telles conditions, ces établissements ont de la difficulté à s'engager dans des processus de développement et d'innovation de longue haleine et à contribuer de manière optimale à l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes. Dans plusieurs milieux, toutes les énergies sont mobilisées pour simplement conserver les acquis et parvenir à assurer une stabilité ou une continuité à la clientèle et à la communauté.

Les communautés francophones et acadiennes estiment qu'elles ne disposent pas des moyens suffisants pour offrir un accès équitable à l'éducation postsecondaire en français. Les compressions budgétaires qu'ont subies le Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta et l'Université Laurentienne³ sont des exemples éloquentes de cette situation, qui a des conséquences sur plusieurs plans. D'abord, comme l'a noté dès 2005 le Comité sénatorial permanent des langues officielles, la précarité de ces établissements a des effets délétères sur la transmission de la langue et de la culture en milieu minoritaire. De même, ce Comité précise que cette faiblesse «est en grande partie responsable de l'absence de participation francophone aux efforts récents déployés par les gouvernements pour promouvoir la recherche et le développement au Canada», empêchant ainsi les communautés francophones en situation minoritaire du pays de participer pleinement à la société et à l'économie du savoir (Comité sénatorial permanent des langues officielles, 2005). C'est pourquoi ces communautés sont résolues à agir pour maintenir et accroître l'accès aux établissements postsecondaires ainsi que leur excellence. Les défis persistants de l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire, la diminution de la proportion des revenus

²Il existe différents seuils pour qualifier un établissement de petite, moyenne ou grande taille. Par exemple, pour Times Higher Education, les établissements de 5 000 étudiants et moins sont considérés de petite taille (THE, 2022).

³L'article de Radio-Canada à propos de la poursuite intentée par l'Association canadienne-française de l'Alberta pour sauver le Campus Saint-Jean (Alibert, 2020) ou le communiqué publié par la FCFA à propos des compressions effectuées à l'Université Laurentienne (FCFA, 2021) illustrent la mobilisation des communautés francophones et acadiennes autour de leurs établissements.

des établissements provenant des gouvernements⁴, les contextes sociaux et économiques changeants de même que l'émergence de nouvelles dynamiques démolinguistiques amènent les établissements et les parties prenantes à prendre un temps d'arrêt pour réfléchir à ces défis afin de mieux s'ancrer dans leur communauté, de se réinventer et de prospérer.

Face à l'ampleur des défis, l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) et la Fédération des communautés francophones et

acadienne (FCFA) du Canada ont organisé les États généraux sur le postsecondaire en contexte francophone minoritaire au Canada. Cette démarche participative d'envergure nationale visait à mener une réflexion et à imaginer des solutions pour assurer la progression vers l'égalité réelle du français et de l'anglais dans le secteur postsecondaire.

Le présent rapport expose les résultats de cette démarche participative.

Structure du rapport

Le présent rapport s'ouvre sur un portrait sommaire des transformations de l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire et de la démarche des États généraux. **La deuxième section** présente l'horizon du postsecondaire francophone, qui se dessine autour des cinq grands principes qui ont émergé de la démarche. Elle présente aussi les trois recommandations prioritaires découlant de la démarche, qui permettront d'opérationnaliser les recommandations subséquentes et de donner un sens à celles-ci.

Suivent ensuite les cinq grands thèmes sous lesquels sont regroupés les enjeux fondamentaux. Ces thèmes permettent de brosser un portrait d'ensemble de l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire et de mieux comprendre les contextes démographiques, sociaux, culturels, administratifs et économiques qui ont une incidence sur celle-ci.

Suivent ensuite les cinq grands thèmes sous lesquels sont regroupés les enjeux fondamentaux. Ces thèmes permettent de brosser un portrait d'ensemble de l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire et de mieux comprendre les contextes démographiques, sociaux, culturels, administratifs et économiques qui ont une incidence sur celle-ci.

La troisième section met l'accent sur la raison d'être du postsecondaire, soit sa population étudiante. D'une part, la visibilité limitée des établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire et l'accès restreint à ceux-ci ne permettent pas de joindre de manière optimale la population étudiante susceptible d'y étudier. D'autre part, la population qui étudie en français présente des caractéristiques particulières de même que des besoins et des aspirations auxquels les établissements en situation minoritaire ne sont pas toujours en mesure de répondre.

⁴Nous développons cet élément dans la section 7 du rapport qui porte sur la pérennité financière.

La quatrième section aborde la formation offerte par les établissements postsecondaires des communautés francophones et acadiennes, de façon à exposer non seulement les obstacles particuliers auxquels ceux-ci font face, mais aussi l'innovation dont ils font preuve, notamment en matière de collaboration.

La cinquième section traite de la recherche en français menée dans l'intérêt des communautés francophones et acadiennes. Cette recherche fait partie des principaux mandats des établissements postsecondaires et génère des données probantes dont se servent les gouvernements et les communautés francophones en situation minoritaire pour accroître la viabilité et la vitalité de ces dernières. Malheureusement, les écueils auxquels se heurte cette recherche se révèlent nombreux.

La sixième section traite de la vitalité des communautés francophones et acadiennes. Des liens étroits unissent ces communautés et leurs établissements postsecondaires, mais ces liens doivent être renforcés dans l'intérêt de tous. Ce souhait mutuel de rapprochement structure cette section.

Enfin, **la septième section** aborde le cadre financier de l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire. Ce cadre financier constitue l'obstacle le plus déterminant au développement pérenne et cohérent de ce secteur ainsi qu'à sa contribution à l'excellence et à l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes.

Approche et méthodologie des États généraux

Concrètement, les États généraux avaient pour objectifs de :

- Faire le point sur la situation de l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire au Canada ;
- Trouver des solutions cohérentes, systémiques et durables pour assurer la pérennité de ce secteur.

Pour atteindre ces objectifs, l'ACUFC et la FCFA ont souhaité miser sur les principes de participation et de dialogue qui sont au cœur du développement des communautés francophones et acadiennes.

Participation aux États généraux

Environ 1 400
personnes inscrites

plus de 70
personnes expertes

La démarche s'est amorcée par des consultations ciblées et un sondage auprès de parties prenantes du secteur postsecondaire en mai et juin 2021. L'ACUFC et la FCFA ont ensuite réalisé 14 événements publics en ligne entre septembre 2021 et mars 2022, dont un sommet de deux jours qui comportait un volet en personne. Dans l'ensemble, environ 1 400 personnes ont participé aux États généraux. Un site Web a été créé pour assurer la visibilité de la démarche⁵. De manière à assurer la pertinence des contributions des personnes participantes, des documents préparatoires ont été transmis avant huit des événements. De même, plus de 70 personnes expertes et parties prenantes de l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire – représentant l'Atlantique, l'Ontario, l'Ouest et le Nord – ont été invitées à s'exprimer sur une thématique particulière. De plus, quatre rapporteurs – collégial, universitaire, communautaire et jeunesse – ont participé à l'ensemble des ateliers thématiques pour offrir une perspective sectorielle sur toute la démarche. Enfin, tous ces événements ont fait une large place aux dialogues citoyens, en petits groupes d'abord, puis en plénières.

⁵Le site Web des États généraux sur le postsecondaire en contexte francophone minoritaire (<http://www.egpostsecondaire.ca>) rassemble la programmation, la couverture médiatique, les documents préparatoires et les liens menant vers les captations des événements publics.

Voici la liste des événements organisés dans le cadre des États généraux :

Événements phares

- Événement inaugural;
- Sommet final.

Forums régionaux :

- Atlantique;
- Ontario;
- Ouest;
- Nord.

Webinaires :

- L'avenir et le développement du collégial en français au Canada;
- Le développement des compétences en contexte francophone minoritaire.

Les expériences, les perspectives et les solutions que les personnes ont échangées entre elles ont été consignées de manière rigoureuse tout au long des États généraux. Le présent rapport a été construit en premier lieu autour de ces éléments recueillis dans le cadre des différentes activités. Un comité de sages, formé des deux auteurs principaux et de sept autres personnes ayant participé activement aux États généraux, a guidé l'élaboration et la révision de ce rapport, pour en assurer la cohérence et la pertinence. Au besoin, les auteurs ont mobilisé des écrits scientifiques pour vérifier, illustrer ou développer les perspectives communiquées lors des États généraux.

Ateliers thématiques :

- Des établissements à l'écoute de la population étudiante;
- L'enseignement, la formation et la recherche en contexte francophone minoritaire;
- Collaborer pour innover;
- Des établissements au cœur de leurs communautés;
- Vers une égalité réelle du secteur postsecondaire en contexte francophone minoritaire;
- Un dialogue sur les engagements et les obligations mutuels.

Naissance et transformation de l'éducation postsecondaire en français

Pour bien comprendre la situation actuelle des établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire, il est important d'insérer celle-ci dans la trajectoire de l'éducation postsecondaire en français au Canada. Cette section présente la manière dont les établissements ont dû se transformer à plusieurs reprises dans le passé et démontre que ceux-ci ont été en mesure de prendre part à l'évolution constante des contextes sociaux et des besoins de leurs communautés.

L'ère industrielle et l'époque des collèges classiques – 19e siècle et début du 20e siècle

Le 19e siècle a connu de profondes mutations économiques, sociales et politiques. L'industrialisation a été accompagnée d'autres changements d'importance, notamment la mise en place de systèmes scolaires pris en charge par les gouvernements, une plus grande réglementation de la société par l'État et la consécration de l'idéal scientifique.

S'inscrivant dans ces transformations, les communautés francophones et acadiennes se sont dotées d'établissements d'enseignement supérieur qui avaient pour mandat d'assurer leur pérennité dans la société moderne. Des collèges classiques, qui offraient des programmes de niveaux équivalents au secondaire et au baccalauréat, ont vu le jour d'un bout à l'autre du continent. Ces collèges étaient l'œuvre de congrégations religieuses catholiques et, comme leurs pendants québécois, la plupart étaient affiliés à l'Université Laval, la doyenne des universités de l'Amérique française. Ils faisaient partie de l'armature institutionnelle de « l'Église-Nation » canadienne-française et acadienne (Laniel, 2015). Or, malgré leurs attaches religieuses et leur dessein avoué de préserver une tradition religieuse et nationale, ces collèges étaient des projets modernes destinés à doter leurs communautés d'une élite qui saurait représenter et guider ces dernières. En s'appuyant toujours sur leur nature religieuse, plusieurs établissements embrassèrent graduellement des disciplines variées, du commerce aux sciences.

Bref, ces établissements devaient contribuer à préserver les communautés et leur caractère distinctif, mais aussi à leur donner les outils dont elles avaient besoin pour évoluer dans la société moderne. Et, pendant des décennies, ils ont largement réussi.

L'ère de la démocratisation de l'éducation et de la société de masse – de 1950 à 1970

Toutefois, au début des années 1960 s'est installée une « fatigue culturelle » au Canada français (Aquin, 1962), qui résultait d'un nouvel élan de modernisation de la société nord-américaine, auquel on ne savait pas si la culture canadienne-française avait la force de résister.

Dans la foulée d'une nouvelle phase du capitalisme, la société de masse s'est mise en place dans les années d'après-guerre, englobant plusieurs éléments : une économie et une culture fondées sur la consommation de masse ; des médias de masse par lesquels la musique et la production télévisuelle américaines s'infiltrèrent dans l'imaginaire ; des universités et des collèges de masse qui visaient à démocratiser l'accès aux études postsecondaires tout en offrant des formations plus spécialisées et qui s'investissaient pleinement dans leur mission de recherche.

Dans l'atmosphère d'une période dynamique entièrement tournée vers l'avenir, la première génération d'établissements postsecondaires de langue française paraissait de plus en plus incomplète. Après un moment d'hésitation, le Canada francophone s'est mobilisé pour faire éclore sa propre culture de masse moderne qui, malgré sa taille plus modeste, pourrait répondre à celle de l'anglosphère. Diverses transformations ont témoigné d'une même volonté de demeurer culturellement fidèle à soi-même tout en se modernisant, et ce, tant au Québec qu'en milieu minoritaire.

Les établissements postsecondaires ont été au cœur de ces transformations. Dans les communautés francophones et acadiennes, les établissements existants s'éloignèrent du modèle du collège classique et

diversifièrent leur offre pour répondre aux besoins de la société de masse et s'engager dans la recherche. Les modèles adoptés varièrent. Alors qu'en Atlantique la mise en place d'établissements autonomes de langue française a primé, un bilinguisme institutionnel et des modèles fédérés et affiliés ont pris le dessus en Ontario. Plus largement, il s'est produit un affranchissement progressif de l'emprise du clergé en faveur d'une formation contrôlée par un régime laïc.

Face à cette « fatigue culturelle », les communautés francophones n'ont pas baissé les bras et ont négocié leur évolution dans le monde moderne selon des termes qui leur étaient propres. Ce combat n'était certes pas l'apanage unique des communautés francophones. Toutefois, le statut minoritaire de ces dernières a amplifié les tensions modernes entre particularisme et universalisme.

L'ère de l'éducation néolibérale et des transformations identitaires – de 1980 à aujourd'hui

Les années 1980 ont vu naître de nouvelles transformations avec l'avènement progressif du néolibéralisme qui prônait le désengagement de l'État et la liberté de l'individu. Alors que l'éducation postsecondaire semblait à l'abri de ce mouvement, les vingt dernières années ont été marquées par une propension à la concurrence, une différente conception du secteur postsecondaire par les gouvernements et une économie du savoir.

L'accent mis sur l'efficacité technique tendait désormais à réduire la capacité des universités à engager une réflexion critique sur les finalités de la société ainsi qu'à se présenter comme des lieux de synthèse et de référence normative (Freitag, 1995). Pour les collèges et universités de la francophonie canadienne qui ont vu le jour au cours des années 1990 et des décennies suivantes, et pour les établissements qui cherchaient à se développer, il s'est avéré difficile à la fois de répondre aux besoins du marché du travail et d'assurer les transformations sociétales nécessaires au projet de société francophone.

Ces établissements ont dû trouver des réponses novatrices pour remplir à la fois une mission économique liée aux pressions du marché du travail et des gouvernements et une mission identitaire liée à l'épanouissement des communautés qu'ils servent. Contrairement à d'autres établissements, principalement ceux de la majorité anglophone, les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire s'engagent à mener à bien ces deux missions afin de porter, avec d'autres, un projet de société national inspiré par la dualité linguistique.

Ce mouvement doit être compris de pair avec une dé-ethnisation des identités qui, au Canada, a principalement découlé de la mise en œuvre de politiques migratoires et multiculturelles d'envergure. Ces politiques ont projeté le thème de la diversité au cœur des débats publics en suscitant progressivement une redéfinition de la francophonie, cette dernière aspirant à être aussi ouverte et accueillante que la société canadienne dans son ensemble. Toutefois, la faible proportion de personnes immigrantes francophones accueillies au pays au cours des quatre dernières décennies aura réduit de manière significative la croissance démographique et les possibilités d'épanouissement des communautés francophones et acadiennes.

En outre, les membres de ces communautés francophones et acadiennes luttent constamment pour éviter de se dissoudre dans l'espace anglophone pluraliste. En amorçant ce tournant vers la diversité, les communautés francophones et acadiennes doivent encore préciser le rôle de leurs établissements postsecondaires à l'égard d'une vitalité démographique, culturelle et linguistique fondée sur l'inclusion. Il s'agit d'une autre dimension importante du projet de société pancanadien auxquels ils contribuent.

Cette période historique a également été marquée par la décolonisation des territoires à l'international, un phénomène qui a peu à peu affirmé la nécessité de reconnaître l'égalité des peuples, tant au quotidien que dans les structures politiques. Au Canada, ces transformations

culturelles et structurelles ont récemment mené à un processus de réconciliation en vue d'établir une relation égalitaire entre les Peuples autochtones et les populations non autochtones. Du même coup, ces transformations ont mis en lumière, dans l'esprit de certains, la moindre valeur symbolique du français à l'extérieur du Québec. Ce faisant, la nécessité de miser sur la complétude institutionnelle, notamment en éducation, pour insuffler une vitalité aux communautés francophones est devenue évidente. Cette évolution ouvre la voie à un débat public renouvelé sur l'éventualité d'une égalité réelle entre les possibilités de vie en anglais et celles en français, tout en promouvant l'affirmation identitaire et culturelle des Peuples autochtones.

De la nécessité des États généraux

C'est en raison de l'iniquité de l'offre de formations postsecondaires en français proposée aux communautés francophones et acadiennes que ces dernières ont souhaité la tenue d'États généraux sur ce thème.

Année après année, une série de facteurs ont considérablement affecté l'accès à la formation postsecondaire en français en contexte minoritaire. Les échanges qui se sont déroulés durant les États généraux devaient préciser le chemin à parcourir pour atteindre l'égalité réelle. Ils devaient également préciser les responsabilités des gouvernements à l'égard de la formation postsecondaire en contexte francophone minoritaire et des communautés qui en bénéficient.

De même, c'est parce que ces communautés reconnaissent leur dimension sociétale qu'elles ont retroussé leurs manches et dirigé un dialogue public en vue d'assurer l'avenir de leurs établissements postsecondaires. Avec plusieurs penseurs et philosophes canadiens, ces communautés reconnaissent qu'une langue est bien plus qu'un moyen de communication : elle est la voie d'accès à des cultures et, simultanément, à l'expression de sensibilités, de façons d'être avec les autres, de visions originales du monde (FCCF, 2022).



La contribution des établissements postsecondaires à la formation, à la recherche et au développement des communautés gagne à être étroitement liée à un débat informé et à la mise en œuvre d'une vision exigeante de l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire.



Par ces États généraux, les communautés francophones renouvellent un vieux rêve, celui d'offrir un milieu de vie où l'on peut naître, migrer, apprendre, fabriquer, se divertir, guérir, inventer, jouer, inclure et transmettre – tout autant en français qu'en anglais – d'un bout à l'autre du pays.

Une telle ambition requiert que les collèges et les universités soient à même :

- D'offrir une gamme complète de programmes de formation ;
- D'offrir des milieux d'apprentissage sécuritaires en français ;
- De solidifier un attachement aux communautés francophones et acadiennes ;
- De former une main-d'œuvre compétente et capable de travailler en français ;
- De développer le bilinguisme sur le marché du travail ;
- D'inventer et de créer ;
- De faire vivre les arts ;
- De contribuer à la réconciliation avec les Peuples autochtones ;
- D'offrir des occasions d'apprentissage en français tout au long de la vie ;
- D'accueillir et d'inclure des personnes immigrantes et d'autres personnes dont le français n'est pas la langue maternelle.

Dans son projet de loi C-13 qu'il a déposé en mars 2022 et qui vise à favoriser l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada, le gouvernement fédéral reconnaît le caractère réparateur des droits linguistiques. Les États généraux ont mis en lumière le fait que les communautés francophones en situation minoritaire s'attendent à ce que cette égalité entre les langues officielles se manifeste notamment dans l'appui à l'éducation postsecondaire. La contribution des établissements postsecondaires à la formation, à la recherche et au développement des communautés gagne à être étroitement liée à un débat informé et à la mise en œuvre d'une vision exigeante de l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire. Une vision qui ouvre sur des orientations et des actions, tout aussi originales qu'audacieuses. Celles-ci sont énoncées ci-après.

SECTION 2

Horizon de l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire



Horizon de l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire

L'ensemble des propos échangés et des données recueillies dans le cadre des États généraux a permis aux communautés francophones et acadiennes d'esquisser l'horizon souhaité pour l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire.

Alors que les meilleurs moyens d'atteindre cet idéal ont parfois fait l'objet de débats lors des États généraux, l'idéal à atteindre, quant à lui, a fait consensus. Cet horizon se décline ici sous forme de principes directeurs qui devront guider la mise en œuvre des mesures importantes, structurantes, concertées et pérennes proposées dans ce rapport.

L'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire :

1. Atteint l'égalité réelle

Diverses données – dont certaines sont mobilisées dans le présent rapport – montrent sans équivoque que l'accès à l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire est largement insuffisant en regard de l'offre en anglais. Les communautés francophones et acadiennes souhaitent bénéficier d'une égalité réelle en matière d'éducation postsecondaire.

Toutefois, à ce jour, les gouvernements n'ont pas su reconnaître adéquatement le rôle et le statut spécial des universités et des collèges en contexte francophone

minoritaire. L'égalité réelle sera réalisée lorsque les gouvernements considéreront adéquatement les différences « dans les caractéristiques et les circonstances » (*Gouvernement du Canada, 2011*) de l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire. L'égalité réelle recherchée fait référence à une égalité de statut des langues, d'utilisation des services, d'accès à la formation. Cette définition de l'égalité doit être distinguée de celle d'une égalité formelle qui assurerait une offre et un accès identiques à ceux des établissements de la majorité anglophone⁶.

Les communautés francophones et acadiennes souhaitent que leurs établissements postsecondaires rayonnent bien au-delà des communautés qu'ils servent. Ces établissements offriront une vaste gamme de formations à l'échelle régionale et une gamme complète de programmes à l'échelle canadienne; ils mèneront des programmes de recherche nombreux, soutenus et novateurs; ils auront une population étudiante dont la taille est au moins équivalente au poids démographique des francophones; ils offriront une expérience étudiante riche et ils donneront accès à une multitude de services; ils auront une importante capacité d'accueil à l'égard de la population étudiante issue de l'international, des Peuples autochtones et des personnes qui ont différents rapports aux cultures francophones et à la langue française.

⁶Le *Conseil du Trésor* (Gouvernement du Canada, 2011) et le *Commissariat aux langues officielles* (2021a) offrent des définitions plus détaillées de l'égalité réelle des deux langues officielles.

2. Contribue étroitement à l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes

Pour « faire société » (Thériault, 2007), les communautés francophones et acadiennes ont besoin d'institutions qui contribuent activement à leur vitalité, et ce, dans toutes les sphères : culturelle, identitaire, économique, politique, démographique, linguistique, éducative et scientifique. De par le statut minoritaire des communautés francophones et acadiennes, leurs établissements postsecondaires n'ont ni les mêmes responsabilités ni les mêmes contextes d'action que les établissements de la majorité anglophone. Ils remplissent des missions supplémentaires, soit de construire et d'affirmer une identité linguistique distincte et d'animer un projet de société national inspiré par la dualité linguistique. Compte tenu de cette spécificité, l'ensemble du secteur postsecondaire en contexte francophone minoritaire ne devrait pas être traité comme celui du groupe majoritaire.

Ces établissements sont des piliers de leurs communautés et y assument un leadership particulier. Ils permettent aux familles de s'éduquer en français toute leur vie, ils créent des espaces communautaires et culturels francophones, ils sont des fenêtres sur la francophonie mondiale et contribuent à la fierté de parler et de vivre en français. De même, par la formation de professionnels qui travaillent ensuite dans les institutions clés des communautés francophones et acadiennes, ils veillent à ce que des milieux de vie fleurissent en français. À ce titre, leur rôle s'apparente au rôle de l'Hôpital Montfort reconnu par la Cour d'appel de l'Ontario⁷, c'est-à-dire un établissement essentiel à une communauté auquel on confère la responsabilité de maintenir la langue française, de transmettre la culture française et de favoriser la solidarité

au sein de la communauté. En somme, la fonction sociale des établissements postsecondaires francophones se révèle à la fois plus vaste et plus précise que celle des établissements anglophones. Surtout, cette fonction a cours dans un environnement où le français est menacé, où la protection du français requiert des mesures positives et où les établissements doivent, en tout temps, faire preuve de résilience.

Enfin, cette contribution à la vitalité des communautés francophones et acadiennes nécessite un investissement financier supplémentaire qui, à ce jour, n'est pas octroyé aux établissements postsecondaires francophones en contexte minoritaire.

3. Constitue un maillon clé du continuum de l'éducation en français

Pour une minorité linguistique, disposer d'un continuum complet de l'éducation est essentiel pour assurer la transmission de la langue et de la culture aux jeunes générations. À un bout du continuum, celui de la petite enfance, la possibilité de fréquenter un service de garde francophone devrait être garantie à tous les enfants dont les parents le souhaitent. L'autre extrémité du continuum de l'éducation – celle du postsecondaire – se révèle tout autant essentielle pour la vitalité linguistique et culturelle, puisqu'elle permet un transfert des savoirs et des savoir-faire qui assurent aux individus une participation professionnelle et citoyenne optimale tout au long de leur vie.

Ce continuum de l'éducation devrait également renforcer les compétences en français et procurer plus qu'une sécurité linguistique mais un bien-être linguistique, soit la confiance et le plaisir nécessaires de parler français et d'assurer la transmission du français aux prochaines générations.

⁷Le jugement *Lalonde c. Ontario* (Commission de restructuration des services de santé), 2011 peut être consulté sur [CanLII](#)



La quasi-totalité des établissements des communautés francophones et acadiennes sont de petite ou de moyenne taille. Conséquemment, bien que ces établissements offrent des programmes et des services de grande qualité, ils peuvent difficilement rivaliser avec les établissements des groupes en situation majoritaire sur le plan de la diversité des programmes.



La formation offerte aux niveaux collégial et universitaire devrait combler les besoins d'une main-d'œuvre qui souhaite travailler en français ou en contexte bilingue. Il s'agit de faire en sorte que cette main-d'œuvre puisse non seulement contribuer à l'économie canadienne, mais aussi former le personnel (enseignement, éducation de la petite enfance, psychologie, psychoéducation, administration, etc.) qui pourra assurer un véritable continuum de l'éducation en français. Le droit à l'apprentissage formel ou informel tout au long de la vie, ainsi que le développement de l'alphabétisation devraient également être garantis en contexte francophone minoritaire.

Cela dit, les défis qui se posent dans le continuum de l'éducation font que, dès la petite enfance et toute la vie durant, les occasions d'apprentissage et de socialisation en français sont limitées pour plusieurs et les conditions de celles-ci ne sont pas toujours équivalentes à celles offertes à la majorité. Certes, le droit à l'instruction primaire et secondaire dans la langue de la minorité est garanti par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Toutefois, les communautés ont souvent recours aux tribunaux pour faire respecter ce droit. En outre, le droit constitutionnel canadien n'aborde pas explicitement la protection et le développement de l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire, bien que cette dernière soit tout aussi essentielle pour soutenir l'ensemble du continuum de l'éducation. Il devient dès lors important de trouver de nouveaux moyens d'affirmer l'importance de ce volet du continuum de l'éducation en français et des contributions de celui-ci à l'ensemble de la société canadienne.

4. Est exemplaire en matière de collaboration

Les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire coordonnent leurs efforts afin de maximiser les retombées des ressources qui leur sont accordées. Des ententes d'arrimage aux ententes de mobilité, les exemples de projets collaboratifs entre ces établissements sont nombreux.

Une collaboration accrue les outillera pour faire face à la complexité de la société et du marché de l'emploi contemporains, pour garantir l'offre d'une vaste gamme de programmes, de cours et de services, ainsi que pour offrir aux communautés francophones et acadiennes des possibilités équivalentes à celles accordées aux groupes en situation majoritaire.

La quasi-totalité des établissements des communautés francophones et acadiennes sont de petite ou de moyenne taille, notamment parce que les communautés qu'ils servent sont dispersées et peu peuplées. Conséquemment, bien que ces établissements offrent des programmes et des services de grande qualité, ils peuvent difficilement rivaliser avec les établissements des groupes en situation majoritaire sur le plan de la diversité des programmes. Il paraît illusoire de penser qu'il pourrait être possible un jour d'offrir une gamme complète de programmes postsecondaires dans chaque établissement des communautés francophones et acadiennes.

L'idée d'une complétude de la formation postsecondaire – c'est-à-dire une vaste gamme de programmes offerts dans tous les grands domaines d'études – demeure un objectif réalisable pour les communautés francophones et acadiennes. Cette complétude nécessite toutefois des projets collaboratifs et une intention de favoriser la complémentarité dans une variété de domaines, allant du recrutement à l'offre de cours, des ressources en bibliothéconomie à la production de matériel pédagogique, de la mobilité étudiante à la mobilité enseignante. Ces projets peuvent créer de nombreuses possibilités pour des apprenants et des apprenantes francophones d'un océan à l'autre. En passant d'une logique de concurrence à une logique de complémentarité et en reconnaissant mutuellement des pôles d'excellence respectifs, les établissements amélioreront la qualité et la portée des formations et des expériences étudiantes qu'ils offrent.

5. Fait preuve d'excellence et d'innovation

Pour les gouvernements, les médias et la population, la mesure de la performance des établissements postsecondaires et du corps professoral compte de plus en plus dans l'appréciation de la valeur de ces derniers. Cette attention croissante à l'égard de la mesure de la performance affine notre compréhension des activités des établissements et du corps professoral, autorise une comparaison entre ceux-ci et motive diverses parties prenantes à exceller davantage. Cela dit, nombre d'acteurs dénoncent le caractère restrictif de la notion d'excellence mise de l'avant par les principaux palmarès d'établissements, par les organismes subventionnaires de la recherche et par les établissements à l'égard de leur corps professoral.

Ces critères, essentiellement quantitatifs et génériques, ne permettent pas de reconnaître la valeur de l'ancrage et de la portée régionale d'un établissement, de la recherche universitaire ou appliquée en français, de la recherche en fonction de ses propres termes et thèmes, des approches et de l'environnement d'apprentissage à taille humaine, de l'expérimentation ou de l'innovation sociale et technologique. Bref, ces critères n'appréhendent pas les réalités des établissements dans leur contexte francophone minoritaire ni dans les rôles qui leur sont associés. Ces derniers gagnent à s'inscrire dans le mouvement initié par la Déclaration de San Francisco⁸ sur l'évaluation de la recherche et à définir leurs propres critères d'excellence, tant en ce qui a trait à la recherche qu'à l'enseignement et à la portée générale de leur établissement.

⁸Cette *Déclaration (DORA, s.d.)* est une initiative mondiale qui vise à soutenir l'élaboration et la promotion de meilleures pratiques en matière d'évaluation de la recherche scientifique. Elle vise à contrer l'utilisation croissante de la publication dans des revues comme indicateur de la qualité de la recherche, des chercheuses et des chercheurs.

Recommandations prioritaires

Le rapport des États généraux sur le postsecondaire en contexte francophone minoritaire au Canada se veut la somme de ce qui a été entendu et proposé tout au long de la démarche. Les enjeux et les besoins sont nombreux, complexes, profonds, systémiques et considérables. Il va sans dire que les recommandations sont, elles aussi, nombreuses.

Or, pour mettre en œuvre des solutions cohérentes, systémiques et durables visant à pérenniser le secteur postsecondaire en contexte francophone minoritaire, trois recommandations prioritaires sont proposées ci-après. La réalisation de ces recommandations prioritaires fera en sorte que les autres recommandations proposées dans les différentes sections de ce rapport auront une portée à la fois stratégique, concertée et structurante.

1. Que le gouvernement fédéral élabore un programme permanent d'appui à l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire qui repose sur un énoncé de politique.

Dans le cadre de la modernisation de la Loi sur les langues officielles, « le gouvernement du Canada reconnaît que la sécurité et la vitalité de la langue française nécessitent une approche particulière. Il prévoit donc de prendre des mesures afin de favoriser l'égalité réelle entre les deux langues officielles et de continuer à protéger les droits des minorités linguistiques. ». Il prend également l'engagement de « promouvoir le français et l'anglais et de soutenir la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire » (Patrimoine canadien, 2021, p. 5).

Dans ce contexte de modernisation de la *Loi sur les langues officielles* et de renouvellement du Plan d'action pour les langues officielles pour le cycle 2023-2028, qui s'accompagne d'un budget supplémentaire accordé à l'éducation postsecondaire en 2021 et de mesures proposées dans le document de réforme des langues officielles, le gouvernement fédéral se doit d'imaginer des solutions durables qui répondent aux besoins des établissements postsecondaires des communautés francophones et

acadiennes. Ces solutions doivent engager l'ensemble de l'appareil fédéral ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux dans leurs sphères de compétence respectives et complémentaires.

Les interventions du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation doivent continuer d'être menées de manière multilatérale, dans le cadre des programmes d'appui aux langues officielles. Toutefois, la création d'un nouveau programme d'appui à l'éducation postsecondaire francophone en situation minoritaire contribuera grandement à l'atteinte de l'égalité réelle de l'éducation postsecondaire en français ainsi qu'à la promotion et à la protection d'institutions fortes. Ce programme pourra s'appuyer sur un nouvel énoncé de politique publique dans lequel le gouvernement fédéral précisera ses responsabilités à l'égard d'une éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire qui appuie pleinement le développement et l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire, et ce, en respectant les champs de compétence des divers niveaux de gouvernement. Cet énoncé de politique publique donnera corps à l'objectif gouvernemental de voir des institutions fortes au service des communautés francophones et acadiennes partout au pays et fournira au gouvernement fédéral un moyen supplémentaire pour appuyer les établissements postsecondaires qui l'aident à atteindre les cibles qu'il s'est fixées, notamment en matière de bilinguisme individuel et d'immigration francophone.

Ce programme d'appui à l'éducation postsecondaire francophone en situation minoritaire devra tenir compte des besoins des établissements postsecondaires et des communautés francophones et acadiennes ainsi que des objectifs énoncés par les établissements. Il prévoira également l'élaboration de formules de financement de l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire qui tiennent compte des mesures de protection nécessaires ainsi que de l'incidence sociétale des établissements. En outre, l'admissibilité des établissements postsecondaires à ce programme de financement sera déterminée en fonction de leur contribution à l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes.

2. Que le gouvernement fédéral finance la création d'un mécanisme structurant et ambitieux permettant d'augmenter la capacité de collaboration interinstitutionnelle et de documenter les enjeux qui sont liés à cette collaboration.

La collaboration interinstitutionnelle est désormais une tradition dans le secteur postsecondaire en contexte francophone minoritaire. Cela dit, les possibilités en matière de collaboration demeurent considérables et les attentes à cet égard sont élevées.

D'une part, les établissements postsecondaires souhaitent disposer de nouvelles ressources pour imaginer et mettre en place des collaborations porteuses d'innovation.

D'autre part, les communautés francophones en situation minoritaire s'attendent à ce que les établissements postsecondaires collaborent en vue de mieux répondre à leurs besoins continus et émergents en matière de formation. Or, de nombreux obstacles subsistent lorsqu'il s'agit de concrétiser cette volonté manifeste de collaborer.

Dès lors, il faut imaginer un mécanisme structurant et ambitieux qui permettra d'augmenter la capacité de collaboration interinstitutionnelle. Un tel mécanisme, qui pourrait être logé à l'ACUFC, documentera les obstacles à la collaboration, étudiera des façons de surmonter ces obstacles et appuiera le développement de nouvelles collaborations. Une capacité accrue de collaboration permettra :

- D'améliorer l'accès aux programmes de formation, notamment aux études supérieures;
- D'augmenter la disponibilité de ressources pédagogiques;
- De partager certains services, qui peuvent être onéreux;
- De faire appel à d'autres acteurs afin de remédier à des pénuries de main-d'œuvre et de faire tomber des obstacles dans l'accès aux professions;
- De faire preuve d'agilité face à un marché du travail en pleine transformation.

La collaboration est au cœur du présent rapport. Elle semble être une voie à privilégier pour pérenniser le secteur postsecondaire en contexte francophone minoritaire. Toutefois, elle nécessite des investissements importants. Le gouvernement fédéral doit reconnaître que le fait d'investir dans la collaboration interinstitutionnelle aura un effet multiplicateur dans tout le réseau et des répercussions dans toutes les communautés francophones et acadiennes. Le gouvernement fédéral doit aussi prendre la mesure des défis existants pour concrétiser des collaborations entre établissements situés dans des provinces ou territoires différents. Le mécanisme permettant la distribution de l'appui fédéral aux établissements postsecondaires passe par les gouvernements provinciaux et territoriaux, ce qui signifie que ces gouvernements doivent s'entendre avant que les établissements puissent développer des collaborations structurantes. Le gouvernement fédéral pourrait faire preuve de leadership en proposant un mécanisme qui permettrait de faire tomber cet obstacle. En adoptant un énoncé de politique publique sur le postsecondaire en contexte francophone minoritaire, le gouvernement fédéral assoiera sa légitimité et précisera ses responsabilités en matière de collaboration.

3. Que les parties prenantes de l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire, sous le leadership de l'ACUFC et de la FCFA et avec l'appui du gouvernement fédéral, se dotent d'un mécanisme permettant de mettre en œuvre de façon concertée les recommandations contenues dans le rapport des États généraux.

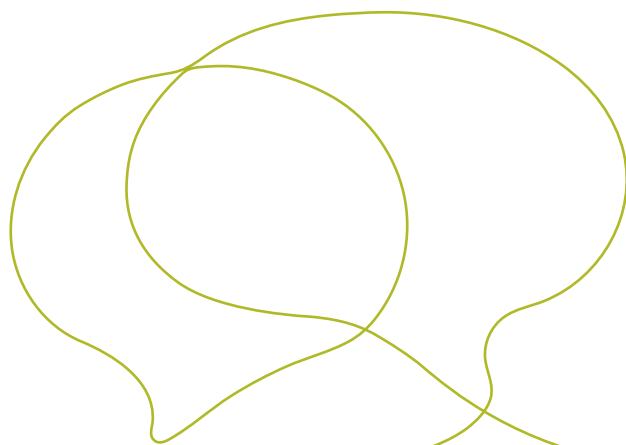
Les constats et les recommandations qui figurent dans ce rapport font largement consensus, puisqu'ils sont le fruit d'une vaste consultation publique et que ce rapport a été rédigé conjointement avec la participation de nombreuses parties prenantes provenant de divers milieux.

À la suite de la publication de ce rapport, les principales parties prenantes de l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire mettront en place un chantier de changements systémiques, justes et durables

dans le secteur postsecondaire en contexte francophone minoritaire pour concrétiser la mise en œuvre des recommandations formulées dans ce rapport. Les rôles précis des parties prenantes, au sein de ce chantier et dans la mise en œuvre des recommandations, seront précisés de manière collaborative après la publication de ce rapport. Ce travail pourrait déboucher sur des plans de travail, des plans stratégiques ou des plans d'action englobants ou plus ciblés.

Les participantes et participants aux États généraux ont souhaité que les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral s'impliquent résolument dans la mise en œuvre de leurs recommandations. Seule une participation active de la part des gouvernements concernés mènera à une reconnaissance de la juste valeur de l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire et de la contribution de celle-ci à l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes.

Une mise en œuvre concertée de l'ensemble des recommandations de ce rapport permettra l'atteinte de l'égalité réelle de l'éducation postsecondaire francophone et élargira les possibilités de collaboration, d'excellence et d'innovation des établissements.



SECTION 3

Satisfaire les besoins d'une population étudiante aux mille visages



Satisfaire les besoins d'une population étudiante aux mille visages

Selon les personnes ayant participé aux États généraux, il va désormais de soi que les établissements postsecondaires doivent chercher à rehausser la qualité de « la vie étudiante » en développant un « engagement envers la communauté universitaire/collégiale », en offrant des « expériences inoubliables » ainsi que des possibilités de « vie saine et équilibrée » et de « développement personnel »⁹.

Cet intérêt à l'égard de la population étudiante et du bien-être de celle-ci peut se rattacher à une approche de l'éducation qui, désormais, déborde la formation et valorise les besoins particuliers des membres du corps étudiant.

Lors d'interventions durant les États généraux, certaines personnes ont déploré le fait que cet intérêt découle en partie de la logique néolibérale qui affecte de plus en plus le secteur postsecondaire, puisque le déclin du financement public amène les établissements à se concurrencer les uns les autres pour recruter une population étudiante désormais considérée comme une clientèle. Toutefois, la plupart des interventions sur ce thème associaient cette tendance à des dynamiques positives ou rappelaient l'importance de s'y adapter, quelles qu'en soient les causes.

À ce sujet, certaines personnes ont fait remarquer que si les établissements se révèlent prompts à employer un vocabulaire inclusif répondant à une diversité de profils étudiants, où l'expérience étudiante est centrale, il demeure que l'expérience quotidienne et éducative de la population étudiante n'est pas toujours à la hauteur des attentes

créées par ce vocabulaire. Pourtant, plusieurs personnes participantes l'ont fait remarquer : le contexte minoritaire crée un sentiment de communauté et de proximité qui peut être propice à l'inclusion. D'ailleurs, plusieurs établissements sont déjà des leaders en matière de rapports inclusifs à échelle humaine. Toutefois, des stratégies et des moyens conséquents pourraient permettre aux établissements de se distinguer encore plus. **« Faisons-le mieux que les autres ! »**, a lancé une participante.

Les États généraux ont mis de l'avant l'importance du concept de bien-être pour la population étudiante, mais aussi le caractère diversifié et évolutif des besoins de cette population. S'il existe bel et bien une population étudiante motivée à étudier en français en contexte minoritaire, celle-ci, au moment de choisir un établissement, de le quitter ou d'y rester, se préoccupe tout autant d'autres critères : l'offre de programmes et de cours, la distance à parcourir, la réputation de l'établissement, les possibilités de vie en français, l'ouverture à la diversité, les possibilités de stage, les possibilités de mobilité, les débouchés professionnels, etc.

⁹Les citations directes sans références sont généralement tirées directement des propos des participantes et des participants tenus lors d'une activité pendant les États généraux.

Répondre aux aspirations de la population étudiante avec un parcours postsecondaire adapté

Pour plusieurs personnes, le choix d'étudier en français au postsecondaire à l'extérieur du Québec n'est pas aussi « naturel » que le choix d'étudier en anglais. Les populations étudiantes éventuelles font face à divers obstacles qui peuvent diminuer leur intérêt et qui freinent leur accès à ce type de parcours.

Choisir d'étudier en français... et devoir chercher l'information

Au Canada, la connaissance des possibilités d'études en français au postsecondaire à l'extérieur du Québec semble plutôt limitée, comme en témoigne cette personne étudiante qui a grandi dans une communauté francophone : « Franchement, je n'avais aucune idée de leur existence [des établissements en milieu minoritaire] au départ. »

Plusieurs témoignages semblent indiquer que la promotion de la formation postsecondaire en français au sein des écoles secondaires de langue française ou d'immersion est très inégale, peu efficace et habituellement liée à un seul établissement, soit celui situé à proximité. Le secteur aurait avantage à adopter une vaste stratégie de promotion concertée, mise en œuvre de manière constante, afin de contrer les effets du contexte concurrentiel de recrutement. En outre, une telle stratégie devrait développer une image positive du postsecondaire en français : **« Il faut mieux informer les parents, créer des [séances d'information] en anglais et en français pour donner un aperçu aux parents [des avantages de faire [des études] postsecondaires en français. Briser le mythe selon lequel ce n'est pas une bonne chose de faire son postsecondaire en français. »**

D'autres ont souligné le fait que les conseillers et conseillères en orientation ont une connaissance limitée des établissements postsecondaires francophones ou qu'ils véhiculent des opinions négatives à leur sujet. Une telle stratégie pourrait ainsi viser l'ensemble des communautés francophones et acadiennes en mobilisant à la fois le personnel des écoles et des établissements postsecondaires impliqués dans la promotion et dans l'orientation scolaire et professionnelle ainsi que les élèves et leurs parents.

Dans un contexte où règne une grande concurrence entre les établissements du Canada et d'ailleurs, la promotion à l'international s'avère très énergivore pour de petits établissements, en plus d'être difficile pour les unités universitaires ou collégiales qui sont rattachées à des établissements anglophones¹⁰.

Choisir un programme en français... et devoir changer de région

En 2018, les étudiantes et les étudiants pouvaient choisir d'étudier en français au sein de l'un des :

350
programmes
collégiaux

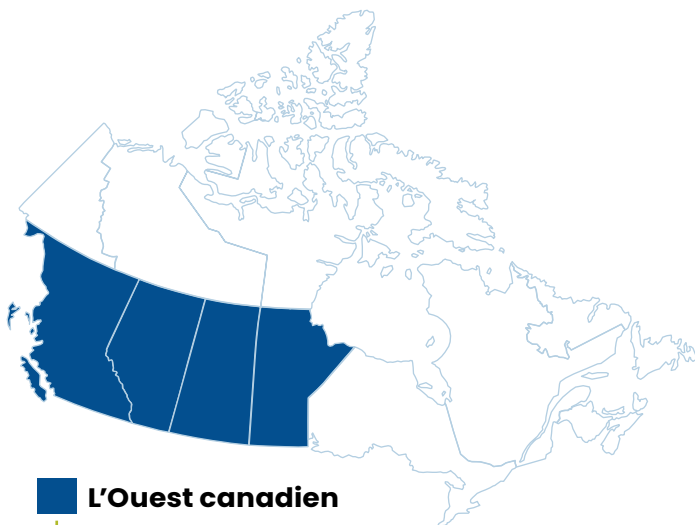


859
programmes
universitaires

(Forest et Deschênes-Thériault, 2021).

Ces nombres masquent toutefois une disparité importante de l'offre sur le plan géographique. Environ la moitié des programmes universitaires sont offerts à l'Université d'Ottawa.

¹⁰Ici, pensons, par exemple, au Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta ou à la Cité universitaire francophone de l'Université de Regina.



19,8 %

de la population des communautés francophones et acadiennes.

7,9 %

de l'offre totale des programmes universitaires en français.

À ce titre, les provinces de l'Ouest sont les plus défavorisées. En effet, bien que la population francophone de l'Ouest canadien représente 19,8 % de la population des communautés francophones et acadiennes, les programmes universitaires en français dans cette région ne représentent que 7,9 % de l'offre totale dans les communautés francophones et acadiennes (*Forest et Deschênes-Thériault, 2021*).

Selon une évaluation, 79 % des communautés francophones et acadiennes ont accès à un établissement postsecondaire dans un rayon de 50 kilomètres de leur localité (Évaluation du PALO, 2013; dans Farley, à paraître). Toutefois, ces données masquent le fait que cet accès peut être limité à quelques programmes seulement. Aussi, la formation en français est difficilement accessible à l'extérieur des grands centres urbains ou des communautés francophones plus densément peuplées. Alors qu'une participante aux États généraux a dit avoir choisi d'étudier au baccalauréat en éducation parce que **« c'était la seule option pour étudier en français dans [sa] province »**, la plupart des personnes choisiront d'étudier en anglais ou de quitter leur province ou leur

territoire. Un jeune francophone vivant à Terre-Neuve-et-Labrador a présenté sa perception des enjeux liés au fait de devoir quitter une région pour étudier en français.

Pendant mon adolescence, nous n'avons pas reçu d'encadrement pour nous outiller pour partir ailleurs. [...] Vous savez, c'est un âge où bien des choses semblent très intimidantes. Pour partir, à 18 ans, il aurait fallu que je me sente certain de recevoir une aide financière et [un soutien psychologique] au besoin. [À tout le moins], j'aurais eu besoin d'information sur les programmes, ce que je n'avais pas non plus d'ailleurs.

À ce titre, un père a rappelé la force d'attraction des établissements anglophones, qui sont généralement situés à proximité et dont l'offre de programmes est plus diversifiée: **« Mon deuxième [enfant] a choisi d'étudier [dans une université anglophone]. Ses raisons étaient les mêmes que les miennes à l'époque: il n'était pas prêt à s'en aller et, en plus, on y trouvait le programme qu'il voulait. »**

Choisir un programme en français... et devoir payer plus cher

Le contexte de la formation postsecondaire offerte en français en contexte minoritaire engendre des coûts plus élevés et de hauts niveaux d'endettement pour la population étudiante.

En effet, selon les données de l'Enquête nationale auprès des diplômés, les personnes qui ont étudié en français et qui ont obtenu un diplôme universitaire en 2015 ont une dette moyenne supérieure (35 000 \$) à celle des personnes qui ont étudié en anglais (31 000 \$). Des écarts similaires, quoique moins importants, sont observés pour les études collégiales (*Forest et Deschênes-Thériault, 2021*). Cet endettement plus important peut être associé en partie au fait que, pour étudier en français, les personnes doivent plus souvent se déplacer.

27,5 %
Des personnes qui
ont étudié en français
avaient migré vers
une autre province

contre 10,3 %
de celles qui ont étudié
seulement en anglais

Selon cette même enquête, les personnes qui ont étudié en français avaient migré vers une autre province (27,5 %) près de trois fois plus souvent que celles qui ont étudié seulement en anglais (10,3 %).

À cet égard, une intervenante rappelle qu'**«étudier, c'est cher, mais c'est encore plus cher si on doit se déplacer»**. En ce sens, il importe d'**«aider les étudiants à trouver des solutions quand ils n'ont pas d'option en français [chez eux]»**.

À ce contexte s'ajoute celui des droits de scolarité du Québec, qui sont moins élevés¹¹, alors que cette province propose une offre considérable de programmes de formation postsecondaire. Cette situation peut contribuer à diminuer l'attrait de la formation en français à l'extérieur du Québec, tant pour les personnes qui résident hors Québec que pour celles qui vivent au Québec.

Lors des États généraux, plusieurs personnes ont fait valoir l'idée qu'un programme de mobilité étudiante entre les communautés francophones des différentes provinces canadiennes pourrait permettre à un plus grand nombre de personnes d'effectuer une partie de leurs études dans

un établissement situé près de chez eux tout en ayant accès, durant leur parcours de formation, à un plus grand éventail de cours, voire de programmes. Plusieurs étudiantes et étudiants ont aussi fait valoir qu'ils aimeraient avoir l'occasion de faire **«un échange»** ou une partie de leurs études **«dans une région complètement autre»** pour **«mieux connaître le Canada et ses communautés francophones»**, pour **«encore plus perfectionner [leur] français»** ou simplement pour vivre **«des expériences enrichissantes»**. Il a aussi été suggéré que les établissements francophones soient **«plus agiles en matière de mobilité»**. Comme plusieurs jeunes aspirent à la mobilité, ils auraient ainsi accès à un plus grand nombre de cours à moindres frais. Il serait aussi envisageable de discuter de mobilité étudiante avec le Québec selon des termes qui ne nuiraient pas indument aux établissements en milieu minoritaire (comme le propose le RCCFC, voir Socius, 2022, p. 8).

En bref, il faut retenir de cette section qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire pour que la population étudiante affiche un haut degré de satisfaction à l'égard de l'offre et de l'accessibilité des programmes dans les établissements postsecondaires. Comme il a été souligné pendant les échanges, **«le premier besoin des étudiants, c'est de pouvoir étudier dans le programme qu'on veut. Encore aujourd'hui, il y a beaucoup de programmes qui n'existent pas dans plusieurs régions, par exemple en technologie, [en] génie, etc.»**

¹¹À titre d'exemple, consulter le tableau Droits de scolarité et frais supplémentaires obligatoires des étudiants canadiens selon le niveau d'études (37-10-0121-01) de Statistique Canada qui compare les droits de scolarité et les frais supplémentaires de la population étudiante canadienne selon la province et le niveau d'études.

Augmenter la taille des populations étudiantes en faisant mieux connaître les avantages d'étudier en français

Plusieurs interventions durant les États généraux ont rappelé qu'il existe des avantages distinctifs à faire des études postsecondaires en français, mais que ceux-ci ne sont pas suffisamment mis en valeur. Pour plusieurs, ces avantages pourraient convaincre la population étudiante de choisir les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire et ainsi en accroître la fréquentation.

Les études en français : un recrutement à effectuer

Une francophonie plurielle fréquente désormais les établissements des communautés francophones et acadiennes. Cette ouverture à la diversité amène ces établissements à adopter des approches inclusives, en particulier, à l'égard des personnes immigrantes, de la communauté LGBTQ2+ et des Peuples autochtones.

En marge de ces rapports plus communs à la diversité, les collèges et les universités doivent aussi trouver des moyens de recruter les personnes aptes à étudier en français au postsecondaire, mais qui ont différents rapports aux cultures francophones et à la langue française, comme les anglophones et les personnes issues de communautés ethnoculturelles. Cette prise en compte de la diversité implique des modalités particulières d'accueil, d'inclusion et de rétention de la population étudiante. En outre, le recrutement de ces populations étudiantes diversifiées requiert des stratégies audacieuses.

De fait, les enjeux liés au manque de visibilité des établissements, au manque d'accès à la formation et à la diversité des programmes ne facilitent pas le recrutement de la population étudiante. Les données tendent à montrer que la taille de la population étudiante des établissements en

contexte francophone minoritaire pourrait être plus grande. C'est en recrutant de manière aussi efficace tant dans les écoles de langue française que dans les écoles d'immersion et à l'international que cette population pourra s'accroître. Diverses données illustrent l'ampleur des populations susceptibles d'être recrutées par les établissements, mais aussi les difficultés de mobiliser ces dernières (Forest et Deschênes-Thériault, 2021):

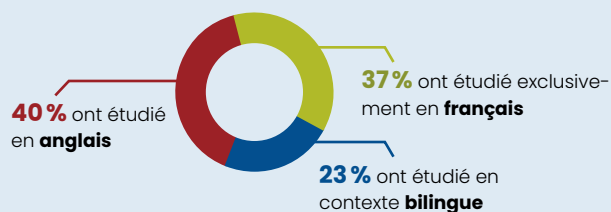
- Au début des années 2000, parmi les étudiantes et les étudiants de langue maternelle française des provinces majoritairement anglophones, **moins de deux tiers des finissants du secondaire disaient avoir l'intention de poursuivre leurs études postsecondaires en français** (Allard, Landry et Deveau, 2009).

Plus récemment, les collectes de données réalisées par la FESFO auprès de **840 élèves fréquentant une école de langue française en Ontario** offrent des résultats similaires:

moins de deux tiers des personnes (60 %) ont estimé très probable qu'elles étudient en français, alors qu'un peu plus des trois quarts des personnes (77 %) jugeaient très probables qu'elles étudient dans les deux langues (FESFO, 2021);



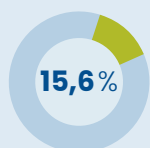
- Sur les personnes diplômées d'une université en 2015 et ayant le français comme langue maternelle...



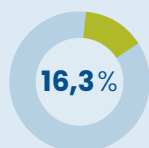
(Statistique Canada, 2020);

- Seulement **12,2 % de la population étudiante collégiale qui étudiait en français** en 2018-2019 avait un statut d'étudiant étranger, alors que cette proportion est de **20,7 % pour l'ensemble de la population collégiale** (Données administratives des établissements et Système d'information sur les étudiants postsecondaires, 2018-2019);

- Parmi la population universitaire qui étudiait en français en 2018-2019,



avait un statut d'étudiant étranger, alors que cette proportion était de



pour l'ensemble de la population universitaire

(Données administratives des établissements et Système d'information sur les étudiants postsecondaires, 2018-2019).

Ces proportions semblables sont toutefois le résultat de la bonne performance de quelques établissements de plus grande taille et masquent des pourcentages nettement inférieurs au sein de certains établissements des communautés francophones en situation minoritaire;

- Le nombre d'inscriptions en 12^e année dans les écoles de langue française pour l'année 2018-2019 était de 9 804 pour le Canada hors Québec. Ces inscriptions représentaient une diminution de plus de 6 % par rapport à l'année 2008-2009 (10 470) (*Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire, 2018-2019*);



- Inversement, on observe une **augmentation d'environ 50 %** des élèves inscrits à un programme d'immersion française au Canada entre 2008 et 2018 (*Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire, 2018-2019*).

Ces données montrent qu'une offre étendue de formations postsecondaires en français gagne à s'arrimer à une solide stratégie d'information et de promotion ciblant toutes les personnes en mesure d'étudier en français au postsecondaire, y compris les personnes ayant grandi dans un environnement majoritairement anglophone et les personnes arrivées récemment au Canada.

Il importe de rappeler que les études sur « la demande » de services en contexte minoritaire négligent toujours l'effet positif que peut avoir une « offre active » de services sur cette demande (Landry, Allard et Deveau, 2010¹²; Drolet, Bouchard et Savard, 2017; Cardinal et coll., 2013).

Il est probable que ceci s'applique aux personnes détenant différents profils linguistiques. Cela dit, en ce qui a trait à la population étudiante étrangère, les enjeux de recrutement dépassent largement les questions d'une offre active de formation en français, d'une valorisation des établissements postsecondaires et d'une promotion plus soutenue des programmes de ces établissements. De fait, les taux de refus très élevés de candidatures étudiantes provenant de pays de l'Afrique francophone et les difficultés administratives récurrentes des établissements postsecondaires de la francophonie canadienne et du Québec dans le cadre de leurs démarches de recrutement (ACUFC, 2022) exigent l'adoption de mesures systémiques de la part d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

Les États généraux ont mis en lumière le fait que les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire gagneraient à déployer davantage d'efforts pour joindre des personnes présentant divers profils et convaincre ces dernières à étudier en français. De plus, l'importance de collaborer à la réalisation de diverses initiatives – de la promotion au recrutement, de l'offre de programme à la prestation de services – a été reconnue : **« Le temps est venu de considérer nos établissements comme étant au service de la francophonie canadienne au sens large, au lieu d'avoir une perspective purement centrée sur nos milieux respectifs. Notre réseau fait notre force. »**

Les études en français : une valeur ajoutée sur le marché du travail

Il peut paraître contrintuitif d'étudier en français dans une province où cette langue est minoritaire, voire très minoritaire. Autrement dit, pourquoi étudier en français si le marché du travail est majoritairement anglophone ? Les personnes ayant fait une intervention lors des États

généraux ont souligné que les avantages considérables d'étudier en français demeurent peu connus ou peu valorisés dans l'espace public.

De l'avis d'une intervenante aux États généraux, cette lecture sous-estime la valeur réelle du français sur le marché de l'emploi :

Si on regarde la liste des meilleurs employeurs du Canada, ou celle des plus gros employeurs, on constate que beaucoup sont des organisations qui doivent évoluer dans les deux langues, ne serait-ce que parce qu'une partie de leurs opérations sont au Québec. Les Loblaws, Canada Life, Ford, etc., ont tous besoin de gens qui peuvent fonctionner en français. À compétences égales, une personne bilingue va toujours se démarquer.

Il importe que la population étudiante soit consciente de ces avantages, qu'elle ait l'assurance **« que l'éducation en langue [française en contexte] minoritaire sera vue comme étant tout aussi valide et valorisée par la société »** que l'éducation en anglais. À ce titre, une intervenante ayant grandi dans une communauté francophone indique qu'elle mise, avec des études postsecondaires en français, sur le développement d'un « bilinguisme durable ». Pour elle, **« c'est sûr qu'on ne va pas perdre notre anglais. »** Abordant l'acquisition d'un vocabulaire lié à un métier ou à une profession, une personne va plus loin, suggérant que **« le seul moyen de maîtriser [un vocabulaire technique] dans les deux langues, c'est d'étudier en français. »** Une personne arrivée récemment au Canada et ayant vécu dans un pays de la Francophonie souligne que des études en français étaient l'option la plus stratégique pour assurer sa réussite scolaire. Elle ajoute que les personnes ayant un profil semblable au sien sont heureuses de pouvoir étudier en français tout en étant vivant à proximité d'un environnement anglophone, une situation qui leur permet de faire un apprentissage graduel de l'anglais. Elle résume ainsi : **« Étudier [dans un établissement de la francophonie canadienne] m'a permis de combler toutes ces envies. »**

¹²Dans une enquête réalisée en 2010 par Landry, Allard et Deveau auprès de 600 personnes acadiennes ou francophones de la Nouvelle-Écosse à propos de l'utilisation des services en français, nous apprenons « que seulement un peu plus d'un répondant sur dix (13,6 %) affirme qu'il y a de fortes probabilités qu'il demande un service [en] français s'il n'a pas été invité à le faire, c'est-à-dire en l'absence d'incitatifs pour le faire. [...] En fait, si le prestataire du service amorce la conversation en français, par exemple en disant « Hello, bonjour ! », presque sept répondants sur dix (68,5 %) affirment qu'il est fort probable qu'ils continueront en français. De surcroît, quand le prestataire « parle le français avec facilité », le nombre de répondants affirmant qu'il est fort probable qu'ils continueront la conversation en français passe à presque neuf sur dix (86,9 %). »

Les études en français : la clé vers une vie professionnelle en français

Des personnes ont fait valoir que la perspective d'étudier en français peut paraître plus ou moins cohérente, compte tenu des réalités du marché du travail. De plus, la cohérence d'une telle perspective n'est pas toujours visible, soutenue et encouragée.

Des personnes ont souligné l'importance de mieux promouvoir la valeur ajoutée des études en français auprès des employeurs et des décideurs publics anglophones. Ces avantages peuvent être mis de l'avant en mobilisant des témoignages de réussite professionnelle de personnes diplômées d'établissements francophones. Des données quantitatives peuvent également être mobilisées, par exemple en mettant l'accent sur les revenus moyens des personnes bilingues, qui sont plus élevés (*Conference Board du Canada, 2019*). De même, une personne est plus susceptible de travailler en français à l'extérieur du Québec lorsqu'elle a fait des études postsecondaires en français :

La proportion de diplômés de langue maternelle française qui utilisaient le français de façon prédominante au travail était plus de trois fois plus élevée chez ceux dont le dernier diplôme provenait d'un établissement de langue française (48 %) que chez ceux dont le diplôme provenait d'un établissement de langue anglaise (14 %). Une proportion importante (39 %) de diplômés de langue maternelle française ayant obtenu un diplôme d'un établissement bilingue utilisaient aussi principalement le français au travail (*Lemyre, 2022, p. 10*).

Selon cette même étude, le fait d'avoir obtenu le dernier diplôme dans un collège ou d'avoir étudié dans un domaine autre que celui des sciences, des technologies, du génie, des mathématiques ou des sciences informatiques augmentait encore plus les possibilités de travailler en français.

Les études en français : des parcours personnalisés

Les membres de la population étudiante qui se sont exprimés lors des États généraux ont largement insisté sur les avantages que procurent des établissements de plus petite taille, du fait qu'ils offrent « des cours montés avec les intérêts des étudiants en tête », des « projets plus ciblés grâce à l'accompagnement attentif », des professeurs ainsi que des possibilités et « des expériences en recherche bien plus tôt que ce que d'autres » établissements sont en mesure d'offrir.

En outre, en dépit des systèmes de classement des établissements postsecondaires qui associent les meilleures performances à de grands établissements, les étudiantes et étudiants rappellent que des établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire jouissent d'une réputation fondée à la fois sur l'excellence éducative et sur la personnalisation des parcours offerts, et ce, malgré une offre de programmes et de cours souvent limitée. Des personnes ont également souligné que le fait de cheminer dans un établissement où « on se fait appeler par son nom » favorise nettement l'inclusion de la population étudiante internationale. En somme, les approches personnalisées et la taille réduite des classes ou des cohortes ainsi que le dynamisme et le sentiment d'appartenance qu'elles engendrent représentent des atouts que les établissements devraient mieux faire connaître.

Éliminer les barrières linguistiques aux études en français

Vouloir étudier en français n'est qu'une partie de l'équation quand vient le temps de choisir un établissement post-secondaire et un programme d'études. D'autres barrières linguistiques peuvent décourager la population étudiante et l'inciter à faire des choix différents. Les établissements postsecondaires doivent détecter et évaluer ces barrières afin de trouver de nouveaux moyens de les faire tomber.

Devoir étudier en anglais dans un programme en français

Les propos échangés lors des États généraux précisent que l'accès limité à des programmes de formation en français s'accompagne d'une offre peu diversifiée de cours au sein de plusieurs programmes. Si cette situation a parfois peu d'incidence, elle force souvent la population étudiante à faire des compromis.

Par exemple, certaines personnes doivent allonger leur parcours scolaire ou ont « l'obligation » de s'inscrire à des cours en anglais. Les expériences présentées dans la web-série *Parlons-en* produite par la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) (2022a), comme celle citée ci-bas, montrent la surprise et la déception d'étudiantes et d'étudiants inscrits à un programme de formation en français, qui doivent tantôt lire essentiellement en anglais, tantôt suivre des cours en anglais :

On lui a promis quatre ans d'études en français. Il apprend en cours de route que, malheureusement, il va devoir terminer [les] dernières années de son [baccalauréat] en prenant des cours en anglais, puisque ceux-ci ne sont tout simplement pas offerts en français. Il dit se sentir pénalisé lorsqu'il se compare à ses pairs anglophones, puisqu'il doit réapprendre toute la terminologie en anglais, et se sent comme s'il avait perdu son temps.

Alors que, pour certaines personnes, la présence importante de l'anglais dans le cadre de leur formation en français révèle les limites de l'excellence de l'établissement qu'ils fréquentent, pour d'autres, cette présence de l'anglais réduit directement leur capacité à réussir. Il demeure que, pour certaines personnes, cette présence de l'anglais se révèle un atout pour renforcer ou maintenir leurs compétences dans cette langue en vue d'intégrer plus efficacement le marché du travail. Selon les dires d'une participante aux États généraux, en fin de compte, **« c'est en partie une question de transparence. J'aurais été moins surprise et moins déçue si d'emblée, on m'avait présenté le programme comme étant « bilingue » plutôt que « de langue française ». Il faut livrer ce qu'on promet. »**

Assurer la sécurité et le bien-être linguistiques

Une personne qui estime que ses compétences en français sont limitées – ou qui a un accent particulier – peut sentir qu'elle n'a pas sa place dans un programme offert en français. Les notions de sécurité et de bien-être linguistiques ont été régulièrement abordées lors des États généraux.

La sécurité linguistique en contexte francophone minoritaire désigne le fait de sentir que le statut du français, l'appartenance à une communauté francophone et l'utilisation du français ne sont pas remis en question (FJCF, 2020). Le bien-être linguistique fait plutôt référence à un état de quiétude par rapport au français, celui-ci pouvant varier selon les situations. Cette notion de bien-être linguistique est peu utilisée dans la littérature sur les communautés francophones et acadiennes (Gilbert, 2022), mais elle a été abordée par des personnes intervenantes lors des États généraux pour insister sur la dimension située et sociale du rapport à la langue.



L'insécurité linguistique dans les systèmes éducatifs est un enjeu depuis une trentaine d'années, des travaux plus récents précisent que l'insécurité linguistique fait référence à divers phénomènes qui doivent être abordés au moyen de stratégies distinctes.



Ces deux notions se complètent, puisque la sécurité linguistique concerne plus largement une analyse des systèmes qui compromettent ou favorisent une sécurité linguistique, alors que le bien-être linguistique insiste sur les contextes sociaux au sein desquels des rapports à une langue s'établissent.

Partant de ces notions, les échanges lors des États généraux rappellent que, pour certaines personnes, le choix de faire des études postsecondaires en français s'impose tout naturellement : **« J'ai fait toute mon école en français, alors pourquoi changer ? »** Toutefois, pour d'autres, le choix paraît moins évident :

« N'oublions pas que certains – même plusieurs dans certaines régions – ont des familles où on parle anglais la plupart du temps. Quel est leur niveau de confort avec la langue [française] ? Avec le vocabulaire [français] ? Les francophones dans cette situation vont-ils se sentir interpellés par les [établissements] postsecondaires de langue française ? Ou intimidés ? »

Cette situation d'insécurité linguistique serait répandue et pourrait empêcher tant les personnes inscrites aux écoles de langue française que celles inscrites à un programme d'immersion de se lancer dans l'aventure des études postsecondaires en français. Une étudiante confie ainsi que **« c'est un choix qui fait peur. On craint de ne pas être compris, ou accepté, ou de ne pas comprendre. »**

Une autre personne souligne ceci :

« on peut s'identifier à [un établissement] francophone même si on n'est pas de souche francophone. Il faut simplement que [l'établissement]

en question soit assez ouvert pour le permettre. Je me rappellerai toujours le discours de bienvenue que nous a donné le doyen : « Peu importe votre accent, vous parlez le français, c'est ce qui est important. » Je me suis sentie tout de suite rassurée. »

Alors que les écrits scientifiques reconnaissent le fait que l'insécurité linguistique dans les systèmes éducatifs est un enjeu depuis une trentaine d'années, des travaux plus récents précisent que l'insécurité linguistique fait référence à divers phénomènes qui doivent être abordés au moyen de stratégies distinctes. D'une part, une insécurité sur le plan du statut de la langue entre le français et l'anglais au Canada découle d'un rapport de force entre ces langues qui profite à l'anglais, puisque la reconnaissance publique du français est inégale (Lévesque, 2022). D'autre part, un rapport de force existe à l'intérieur des communautés francophones en raison de l'idée répandue d'un français normalisé, qui amène les personnes à hiérarchiser les variétés de la langue parlée au profit de ceux qui maîtrisent la langue française selon des normes subjectives établies (bon français, bon accent, absence d'anglicismes, etc.) (Bergeron, 2019). Ce rapport hiérarchique entre les cultures francophones est particulièrement visible dans le matériel pédagogique ou scientifique, souvent élaboré au Québec, qui contribue à susciter l'insécurité linguistique : **« Les ressources pédagogiques doivent mettre en évidence les auteurs [et autrices] francophones ou encore des exemples issus de nos communautés, au lieu de toujours faire référence au Québec. »** Dans l'ensemble, les personnes ayant participé aux États généraux soulignent l'importance de mieux comprendre les incidences de ces enjeux et de construire un environnement éducatif et social qui favorise et assure la sécurité et le bien-être linguistiques.

Fournir l'accompagnement nécessaire à la formation linguistique en français

Alors que des mesures visant à assurer la sécurité linguistique calmeraient nombre d'inquiétudes de la population étudiante, pour les personnes qui font face à des enjeux liés directement à leurs compétences linguistiques, ces mesures ne suffisent pas.

Certaines personnes ont besoin d'accompagnement, de soutien et d'outils pour renforcer leur niveau de compétence linguistique en français afin d'atteindre un niveau professionnel. Ce fait est généralement reconnu, puisque dans plusieurs programmes, on exige la réussite de tests de français, à l'admission ou en cours de formation. Certains établissements utilisent ces tests pour classer les personnes apprenantes dans des cours de langue correspondant à leurs niveaux de compétence respectifs (*Forest et Lemoine, 2020*). Alors que ces tests sont répandus et présentent plusieurs avantages, ils semblent être plus fréquemment utilisés dans les programmes offerts en français en contexte minoritaire.

Ces tests de classement sont parfois considérés comme un facteur de stress, en particulier pour les personnes qui ressentent de l'insécurité linguistique. En outre, certains se plaignent du fait que ces tests mènent souvent à l'ajout de cours de langue, ce qui se traduit soit par la réduction du nombre de cours optionnels qu'ils pourront suivre, soit par le prolongement de la durée de leur formation. D'autres étudiantes et étudiants ont l'impression que lorsque ces tests de classement se soldent par un échec, ils ne sont pas toujours accompagnés ou suivis d'une formation linguistique nécessaire, appropriée et efficace.

On a toutefois recueilli d'autres témoignages qui sont à l'opposé de ce qui précède: **«Recommencer à étudier en français, ça a enrichi ma grammaire, ma langue écrite et parlée. Ça me sera utile sur le marché du travail. Puis, je pourrai transmettre cette belle langue à mon fils.»**

Quand une personne se concentre moins sur sa peur et davantage sur ses aspirations linguistiques, on remarque que les établissements francophones peuvent être perçus par celle-ci comme offrant une valeur ajoutée.

En définitive, l'accompagnement et la formation linguistique en français ne permettraient pas, à l'heure actuelle, d'assurer toujours la réussite scolaire et professionnelle des étudiantes et des étudiants. Les stratégies gagnantes de certains établissements pourraient être mieux connues et reproduites: visibilité des exigences linguistiques aux différentes étapes; aménagement des horaires des programmes pour y intégrer de la formation linguistique; offre élargie de formations linguistiques; meilleurs services de tutorat ou de révision de textes, etc. Il en ressort qu'il faut rassurer et accompagner les membres de la population étudiante pour que ces derniers se sentent épaulés s'ils choisissent d'étudier en français. L'insécurité linguistique pourra alors laisser place à un défi tout à fait réalisable: l'acquisition d'un niveau adéquat de compétence en français pour le monde professionnel.

Fournir l'accompagnement nécessaire à la formation linguistique en anglais

Lors d'interventions pendant les États généraux, certaines personnes ont fait remarquer que pour nombre d'étudiantes et d'étudiants formés en contexte francophone minoritaire, l'insertion professionnelle requiert aussi un niveau de compétence élevé en anglais.

À ce propos, une étude commanditée par le secrétariat national du Consortium national de formation en santé (CNFS) révèle que des exigences de compétence linguistique en anglais peuvent surgir à divers moments du parcours de formation, soit lors de l'admission, en cours de formation, lors de la planification des stages et lors de l'entrée à la pratique (*Forest et Lemoine, 2020*). Alors que ce rapport précise que la plupart des diplômées et diplômés du CNFS détiennent un niveau de compétence linguistique en anglais qui leur permet de cheminer avec succès, pour certaines personnes, ces exigences linguistiques peuvent constituer des barrières. Les participantes et participants aux États généraux ont rappelé que même si la plupart des personnes ayant grandi dans une communauté francophone en milieu linguistiquement mixte acquièrent «naturellement» les compétences linguistiques requises en anglais, il en est tout autrement pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées ou les

populations étudiantes provenant de milieux plus hétérogènes ou de l'international, dont les compétences en anglais peuvent être limitées.

Pour que l'ensemble des diplômés ait plus facilement accès au marché du travail, un consensus a émergé lors des États généraux : les établissements postsecondaires des communautés francophones en situation minoritaire auraient avantage à offrir de manière proactive des cours d'anglais aux membres de leur population étudiante qui en auraient besoin.

Contester les exigences linguistiques déraisonnables

Si les établissements postsecondaires des communautés francophones et acadiennes ont l'obligation d'outiller leur population étudiante pour qu'elle puisse s'intégrer à un marché du travail en bonne partie anglophone, les employeurs et les ordres professionnels, eux, ont l'obligation de ne pas ériger de barrières linguistiques déraisonnables dans le parcours des personnes qui étudient dans ces établissements et ces communautés.

De nombreux programmes offerts par les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire mènent à des professions réglementées par des ordres professionnels, en particulier dans le domaine de la santé. Les personnes qui s'engagent dans ces parcours de formation peuvent toutefois faire face à d'importants obstacles en regard des exigences linguistiques. De fait, certains ordres professionnels posent des exigences linguistiques en anglais aux personnes qui étudient en français à l'extérieur du Québec. Une analyse menée par l'ACUFC (2022) sur les ordres professionnels des infirmiers et infirmières autorisés, des infirmiers et infirmières auxiliaires, des psychologues et des physiothérapeutes montre que ces ordres professionnels posent tous des exigences ayant trait à la compétence linguistique, soit lors de l'examen d'accès à la profession, soit au moment de l'inscription comme membre de l'ordre.

Si des exigences linguistiques en anglais sont justifiées pour réduire des difficultés de communication, pour contribuer à la protection du public et pour assurer la

qualité des services, **celles-ci peuvent sembler déraisonnables dans certaines circonstances.**

Par exemple, certains ordres professionnels n'offrent pas leur examen d'accès à la profession en version française. D'autres disposent d'une version française imprécise, qui porte à confusion et dont le taux de réussite est notoirement bas. En outre, bien souvent, les ressources en français permettant à la population étudiante de se préparer à un examen sont soit inexistantes, soit de qualité moindre. En raison de cette situation, les étudiantes et étudiants sont susceptibles de préférer passer la version anglaise de ces examens (le meilleur exemple étant l'examen NCLEX-RN en sciences infirmières). Toutefois, dans un tel cas, les personnes ayant étudié en français sont nettement désavantagées.

À la suite des examens d'accès à la profession, certains ordres exigent une preuve de compétence linguistique en anglais, et ce, sans égard à la langue de travail des candidates ou des candidats. Par conséquent, ces personnes doivent soit présenter une preuve de réussite des tests officiels normalisés, soit réussir un programme de formation en santé en anglais, soit effectuer un nombre d'heures minimal de pratique professionnelle dans un environnement majoritairement anglophone.

Ces situations entraînent diverses conséquences. D'une part, elles peuvent contribuer à réduire les chances de réussite des francophones à l'examen d'accès à la profession. D'autre part, elles peuvent inciter des francophones à s'inscrire à un programme de formation en anglais de manière à augmenter leurs chances de succès à l'examen d'accès à la profession. De manière plus générale, l'ACUFC note dans ce même rapport que les exigences linguistiques peuvent constituer un obstacle à la mobilité étudiante, à l'accès au marché du travail, à la formation en français, à la dualité linguistique canadienne ainsi qu'à l'égalité d'accès aux soins et aux professions de la santé (2022).

Tendre vers une communauté d'appartenance grâce au français

Les établissements postsecondaires se préoccupent tous de susciter un sentiment d'appartenance chez leur population étudiante. La particularité des établissements offrant de la formation en français réside dans le fait que les sentiments d'appartenance qu'ils visent à développer chez leur clientèle sont de multiple nature : appartenance à l'établissement, appartenance au caractère francophone de l'établissement (ou à sa dimension francophone si la gouvernance est bilingue), appartenance à la communauté francophone locale et provinciale, voire à la francophonie canadienne et internationale. Ces différents aspects de l'appartenance ont comme point d'ancrage la volonté d'assurer la pérennité d'une communauté linguistique : « l'apport institutionnel des collèges et des universités à des expériences de socialisation significatives est important sur les plans individuel et collectif, parce qu'il renforce l'attachement linguistique » (Jean-Pierre, 2017 : 144).

Alors que tous les établissements mettent de l'avant un lien positif à l'égard du français et de la communauté francophone, il semble que les approches visant particulièrement à développer un sentiment d'appartenance seraient plus efficaces si elles étaient plus cohérentes et étendues. À ce titre, un travail sur deux fronts est nécessaire. D'abord, plusieurs personnes ayant participé aux États généraux ont souligné que le fait de vouloir étudier en français impliquait la volonté de vivre une « expérience globale » du français, qui déborde largement la salle de classe. Ensuite, plusieurs participantes et participants ont fait valoir que des progrès pourraient être faits en matière d'inclusion et de diversité.

Une communauté étudiante accueillante

L'accueil assuré par un établissement et sa communauté étudiante s'est imposé comme un thème important lors des États généraux. Les échanges ont révélé que plusieurs activités s'avèrent efficaces pour créer des liens entre les étudiantes et les étudiants, mais qu'elles ne sont pas organisées de manière récurrente ou pour l'ensemble des programmes.

Ces activités peuvent prendre diverses formes : groupe d'accueil, semaine d'accueil, offre de parrainage étudiant, semaine internationale francophone, etc. Il a été souligné que ces activités doivent s'inscrire dans un espace – physique et virtuel – où **« les choses se passent naturellement en français »**. Il semble que ce soit dans les établissements bilingues qu'un tel espace s'avère plus difficile à créer.

L'accueil est d'autant plus essentiel que la population étudiante étrangère forme une part importante de la population inscrite dans plusieurs établissements postsecondaires de la francophonie canadienne. Cette communauté étudiante aurait avantage à être rapidement intégrée à la vie étudiante de chaque établissement.

Une communauté collégiale ou universitaire inclusive

Un accueil bien orchestré qui s'inscrit dans une approche inclusive présente de nombreux avantages. Il faut viser la valorisation de la diversité ethnoculturelle, la mise en œuvre des mesures favorisant la réconciliation avec les Peuples autochtones et la formation d'alliances qui favorisent l'expression des identités sexuelles et de genre.

Permettre aux étudiantes et aux étudiants de développer des liens est d'autant plus important que la diversité ethnoculturelle ne cesse de croître dans les établissements postsecondaires, notamment en raison de l'afflux d'une population étudiante internationale. À ce chapitre, les enjeux se révèlent importants, une participante aux États généraux soulignant que, trop souvent, la population étudiante internationale connaît **« très peu les autres étudiants, et vice-versa. On se retrouve avec deux solitudes sur le campus. »** Des personnes associent cette situation à des lacunes dans l'accompagnement des personnes nouvellement arrivées ainsi qu'à une préparation insuffisante de la population étudiante et de l'établissement pour répondre aux besoins des immigrantes et immigrants.

Cela dit, certaines personnes vivent d'ores et déjà des expériences d'accueil positives, notamment grâce à l'approche personnalisée qui est naturelle pour plusieurs établissements francophones: **« On n'est pas un numéro [...]. On se fait appeler par son nom. On connaît ta face. Les associations étudiantes nous aident à trouver les activités. Pour plusieurs [étudiants] internationaux, ça déstresse et ça crée un gros attachement à [l'établissement]. »**

Le caractère plus ou moins inclusif d'un établissement se mesure également à sa capacité à créer des alliances avec la communauté LGBTQ2+ et à sensibiliser la communauté collégiale ou universitaire à la diversité sexuelle. En somme, il s'agit de lutter directement contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, étant donné que de tels comportements se manifestent encore dans certains milieux: **« Certains profs ont fait des commentaires incroyablement [irrespectueux]. On peut se demander: n'y a-t-il pas de formation obligatoire? »**

En plus d'organiser des ateliers de sensibilisation ou de valorisation des diversités et de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation du matériel pédagogique, il faudrait également créer des moyens pour dénoncer des actes discriminatoires, mettre ces ressources à la disposition de la population étudiante et du personnel des établissements et en faire la promotion.

En fin de compte, bien que la taille « humaine » des établissements soit, à plusieurs égards, un atout pour l'inclusion, elle s'avère également un couteau à double tranchant. En effet, lorsque le milieu – la classe, la cohorte, l'établissement – est de petite taille, les difficultés auxquelles font face les personnes victimes de discrimination peuvent être exacerbées. D'où la responsabilité des établissements francophones d'engager une réflexion sensible, consciente et progressiste sur le sujet.

La réconciliation avec les Peuples autochtones

Des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada ont visé les établissements postsecondaires qui ont majoritairement entrepris des actions en vue d'une réconciliation avec les Peuples autochtones. Ces appels à l'action concernent largement la vie étudiante. Voici quelques-unes des actions en cours :

- Résidence d'artistes autochtones à l'Université de Hearst;
- Engagement du Collège nordique francophone à revitaliser le tłıchǫ, une langue autochtone faisant partie des langues officielles des Territoires du Nord-Ouest;
- Programme de transition vers le collège pour la population étudiante d'origine autochtone offert par le Collège Boréal.

Les personnes ayant participé aux États généraux ont tout de même rappelé que les actions entreprises à ce jour demeurent insuffisantes pour que les perspectives autochtones soient réellement prises en compte dans l'aménagement des campus et les activités qui y sont offertes. Ces personnes souhaitent que plus d'actions d'envergure et conçues de manière collaborative avec les Peuples autochtones soient mises en œuvre. Ces actions devront viser renforcer l'engagement des établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire à l'égard de la réconciliation. Certains, évoquant le récent Sommet virtuel de 2022 sur la réussite autochtone au postsecondaire (*Indspire, 2022*), ont avancé qu'en tant que membres d'un groupe minoritaire, nous nous devons d'appuyer les revendications autochtones en faveur d'une université réimaginée, plurielle et sensible aux enjeux culturels et linguistiques.

Les milieux de vie en français

Certains milieux éducatifs offrent peu de possibilités d'expérimenter une vie communautaire en français et de développer des liens d'appartenance, du fait qu'ils n'offrent pas – ou qu'ils offrent peu – de lieux physiques où la vie quotidienne se déroule naturellement en français.

Pourtant, les occasions de socialisation en français contribuent directement à l'attachement des personnes à la langue française (*Jean-Pierre, 2017*). Ce manque existe essentiellement dans les établissements bilingues; la nécessité d'y créer et de protéger des espaces où le français serait la langue d'usage normale a été mentionnée à plusieurs reprises. Des personnes ont souligné également que ces espaces devraient valoriser davantage de profils francophones, notamment des francophones aux accents différents ou aux bagages culturels particuliers. Ces espaces devraient également être attrayants, ils devraient favoriser les échanges informels et ouvrir sur le dynamisme socioculturel de la communauté francophone élargie.

Une communauté francophone tangible hors des murs de l'établissement

Les liens avec la communauté francophone locale se révèlent une avenue de choix pour cristalliser un fort sentiment d'appartenance au fait français. Pourtant, les occasions de côtoyer le réseau associatif francophone et de participer aux activités de celui-ci ne sont pas toujours au rendez-vous, ou alors elles sont peu visibles.

Par ailleurs, cette vie en français, au sein et hors des murs de l'établissement, n'est parfois pas connue du tout de la population étudiante, particulièrement de celle provenant de l'étranger. Certains milieux seraient d'ores et déjà plus sensibilisés à cette dynamique. Par exemple, une personne souligne qu'un bulletin d'information conçu à l'intention de la population étudiante de La Cité universitaire francophone présente régulièrement les activités et les possibilités qui existent au sein de la communauté fransaskoise, ce qui aide les étudiantes et étudiants « fransaskois et internationaux à découvrir la vie communautaire fransaskoise ».

Prendre des décisions concertées

Les jeunes représentent le groupe d'âge le plus actif au Canada en ce qui a trait à la participation civique et politique, sauf pour le vote lors d'élections (*Samara, 2019*). La jeunesse contemporaine a grandi dans un environnement où sa participation aux instances de gouvernance publique est valorisée et sollicitée. D'ailleurs, la majorité des établissements postsecondaires prévoient une représentation étudiante dans leurs instances décisionnelles. Toutefois, les établissements postsecondaires ne semblent pas toujours être en mesure de s'adapter à cette nouvelle réalité, comme en témoigne une représentante de la FJCF: « On se doit d'être à l'écoute des besoins de ces jeunes et de les inclure davantage »

dans les prises de décisions des établissements postsecondaire qui sont à leur service. » D'ailleurs, la FJCF préconise la philosophie du « par et pour les jeunes », qui met ces derniers au cœur des projets, des organisations et des décisions qui les touchent. Une telle approche se veut étendue, dans la mesure où la participation des jeunes est facilitée – horaires et formats adaptés – ainsi que souhaitée tant aux étapes d'idéation d'une initiative qu'à celles de mise en œuvre et d'amélioration continue. Une telle approche vise également à instaurer des environnements participatifs où la présence des jeunes n'est pas instrumentalisée. Les travaux sur le sujet rappellent que les initiatives exemplaires de gouvernance axée sur la jeunesse présentent en particulier les caractéristiques suivantes: elles ont un taux élevé de représentation

des jeunes; elles accordent la possibilité aux jeunes de prendre des initiatives et des décisions; elles soutiennent un partenariat équilibré entre les adultes et les jeunes; elles font vivre une expérience authentique aux jeunes (Augsberger, Collins et Gecker, 2018).

En phase avec ces principes, plusieurs jeunes aimeraient faire partie d'un dialogue porteur et continu avec l'administration des établissements où ils étudient afin que

leurs réalités et leurs besoins soient pris en compte de manière régulière et normalisée. Soulignant la pertinence et le caractère innovant des perspectives partagées par les jeunes, plusieurs personnes participantes aux États généraux ont reconnu l'importance de les solliciter pour définir tant les grandes orientations de leurs établissements que les modes d'enseignement, les contenus pédagogiques, les activités ou les services.

Recommandations

4. Que le gouvernement fédéral appuie les parties prenantes du secteur postsecondaire pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie de promotion concertée qui mise sur les avantages distinctifs des études postsecondaires en français.

Ces partenaires pourront élaborer une stratégie de promotion nationale cohérente et ambitieuse, qui misera sur les avantages d'étudier en français, de contribuer à une communauté francophone ou acadienne et d'étudier au sein d'un établissement de plus petite taille. Il faudra aussi développer un argumentaire particulier pour les établissements de plus grande taille. Cette stratégie visera à harmoniser les efforts de promotion des études en français en contexte minoritaire déployés au Canada et à l'extérieur du pays. Ce faisant, elle permettra de passer d'une logique de compétition entre établissements à une logique de collaboration. En outre, le fait d'étudier en français en contexte francophone minoritaire sera présenté comme un facteur de prestige.

Les personnes diplômées – issues, notamment, de programmes d'immersion, de l'international et de communautés francophones éloignées –, pourront être fortement mobilisées dans le cadre de cette stratégie de

promotion. Il s'agira de montrer à des jeunes présentant divers profils qu'il est possible et avantageux à plusieurs égards d'étudier en français. L'harmonisation des efforts de promotion entre les établissements favorisera une présentation soutenue des possibilités d'études en français à la fois pour les écoles secondaires de langue française et les écoles d'immersion.

Des activités de promotion viseront à établir des ponts entre les différentes étapes d'apprentissage, de la petite enfance à l'âge adulte. Ces activités entre les différents établissements responsables d'assurer le continuum de l'éducation prévoiront une présence ponctuelle et récurrente des enfants et des jeunes au sein des établissements postsecondaires, de manière à créer un attachement à ces établissements tôt dans leur parcours scolaire.

5. Que les parties prenantes du secteur postsecondaire, en collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Affaires mondiales Canada et d'autres partenaires, élaborent une stratégie de recrutement, d'accueil, de rétention et d'inclusion de la population étudiante internationale qui appuie le travail des établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire.

Dans certains milieux, la taille de la population étudiante internationale pourrait s'accroître dans la mesure où cette dernière constitue un bassin prometteur pour que le Canada puisse atteindre sa cible en immigration francophone. En outre, cette population n'est pas toujours accueillie et intégrée de manière optimale.

De nombreuses activités pourront contribuer à la croissance et à l'inclusion de cette population, mais celles-ci auraient avantage à s'inscrire dans une stratégie concertée où les volets de promotion, de recrutement, d'accueil, de rétention ainsi que d'intégration sociale, culturelle et économique de cette population sont tous sérieusement considérés. En ce qui a trait à la promotion et au recrutement, des mesures concrètes devront être adoptées et mises en œuvre par IRCC pour améliorer le taux d'acceptation des demandes de permis d'études provenant d'Afrique et pour corriger le caractère contradictoire des motifs de refus, qui divergent des objectifs gouvernementaux. D'autres mesures, comme l'augmentation de la capacité de traitement des demandes de permis d'études en Afrique francophone ou l'offre d'incitatifs financiers, pourront également contribuer à augmenter le recrutement de cette population. Affaires mondiales Canada peut aussi jouer un rôle dans ce dossier, notamment grâce à des activités de promotion menées par ÉduCanada et par la mise en œuvre et le renouvellement de la Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale 2019-2024. Sur la base d'orientations et d'initiatives communes, chaque établissement développera une stratégie d'accueil, d'intégration et de rétention des populations étudiantes internationales, tout en appuyant la transition des membres de cette population vers la résidence permanente. L'intégration de cette clientèle étudiante au sein des communautés pourrait aussi être facilitée en permettant aux personnes qui la composent d'avoir accès à des services traditionnellement réservés aux résidents permanents. Des expériences de mentorat et des approches participatives permettront un accueil et une inclusion soutenues par la population étudiante. En outre, la mise en place d'une communauté de pratique formée du personnel responsable de cette population au sein des établissements assurera l'amélioration continue.

6. Que les établissements postsecondaires, sous l'initiative de l'ACUFC et en dialogue avec les Peuples autochtones, s'entendent sur des mesures pour répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

Les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada ont d'ores et déjà mené les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire à entreprendre diverses actions. Cela dit, dans l'ensemble, ces actions demeurent parcellaires et sont mises en œuvre de manière inégale par les établissements dans leur offre d'activités et leurs programmes de formation. Il faudra, en premier lieu, dresser un inventaire des initiatives existantes. Ensuite, il faudra officialiser et affirmer l'engagement de tous les établissements. Il faudra aussi permettre aux personnes responsables de réaliser les actions au sein de leurs milieux respectifs et d'engager un dialogue afin de développer et de diffuser des pratiques exemplaires. Cette initiative assurera une présence de personnes autochtones pour guider l'élaboration et la réalisation de ces actions. Celles-ci miseront notamment sur une collaboration étroite avec les communautés autochtones, sur la modification des exigences et des cursus scolaires, sur l'embauche de personnel autochtone et sur une expérience étudiante sensible aux Peuples autochtones.

7. Que le gouvernement fédéral appuie la création d'un programme de bourses d'études et de mobilité plus ambitieux et spécialisé, qui pourrait être géré par l'ACUFC avec des partenaires.

Les personnes qui habitent au Canada à l'extérieur du Québec et qui étudient en français doivent souvent changer de province. Cette mobilité parfois « obligée », en raison de l'accès réduit aux programmes de formation en français, devrait être davantage soutenue et valorisée. Ainsi, la mise sur pied d'un programme national de bourses de mobilité pour les études et les stages permettra de renforcer le sentiment d'appartenance aux communautés

francophones et acadiennes, en plus de soutenir la réussite scolaire en français, d'augmenter l'accessibilité des cours pour la population étudiante et de réduire le fardeau financier des études en français. Ces bourses de mobilité seront flexibles et pourront viser des populations, des programmes ou des stages particuliers, en fonction des besoins mis en lumière par les étudiantes et étudiants et par les communautés francophones et acadiennes.

De telles bourses de mobilité seront accompagnées de programmes d'accueil et de transition mis sur pied par les établissements à l'intention des personnes étudiantes qui doivent s'éloigner de leur domicile et de leur communauté. Valoriser de manière optimale la mobilité étudiante impliquera également de garantir des places dans les résidences, en particulier durant la première année d'études, et d'en réduire le coût.

8. Que les parties prenantes concernées du secteur postsecondaire établissent des normes de sécurité et de bien-être linguistiques.

Les succès en matière de recrutement, de rétention et de réussite scolaire de la population étudiante reposent sur divers facteurs dont la sécurité et le bien-être linguistiques. Tout comme au sein des écoles primaires et secondaires, il s'agira ici de concevoir des normes et des mesures qui seront mises en place dans les établissements postsecondaires pour favoriser l'adoption de comportements, de pratiques et de dispositifs qui permettront aux étudiantes et aux étudiants de développer toutes les dimensions de la sécurité linguistique. Ces normes seront accompagnées d'un plan de sensibilisation continu de la population étudiante et du personnel des établissements à l'égard des enjeux de l'insécurité linguistique et des voies qui favorisent la sécurité et le bien-être linguistiques, conformément à la Stratégie nationale pour la sécurité linguistique (FJCF, 2020).

Les avantages d'insister sur la notion de bien-être linguistique (plutôt que de sécurité linguistique) seront examinés afin d'assurer une gestion globale des enjeux liés à l'insécurité linguistique et du potentiel que présente le bien-être linguistique.

9. Que l'ACUFC documente, avec d'autres partenaires, les obstacles liés aux exigences linguistiques des programmes de formation et du marché du travail pour trouver les moyens d'y répondre.

Le contexte professionnel des communautés francophones et acadiennes implique de considérer sérieusement le développement de compétences linguistiques à la fois en français et en anglais lors de la formation postsecondaire. De fait, les exigences linguistiques des programmes de formation, des ordres professionnels et des milieux de travail sont parfois importantes, bien qu'elles diffèrent d'un milieu à l'autre. Cela dit, le profil linguistique des personnes qui suivent une formation postsecondaire en français en contexte minoritaire varie également beaucoup. D'une part, une personne ayant été largement exposée à l'anglais aurait avantage à être accompagnée afin de développer ses compétences et sa sécurité linguistique en français. D'autre part, une personne n'ayant pas eu souvent l'occasion de socialiser en anglais gagnerait à acquérir de solides compétences dans cette langue. Partant de ces constats, ce groupe de travail s'occupera de structurer la prise en charge des besoins individuels en matière d'apprentissage et de rétention de l'anglais et du français. Il s'agira de faire en sorte que les différents niveaux de compétence linguistique de la population étudiante soient un atout et non une source d'inégalité et de discrimination. Cet appui à la formation linguistique, en anglais et en français, sera fourni de telle manière qu'il ne remettra aucunement en cause la prédominance du français comme langue d'usage au sein des établissements et qu'il respectera les principes de la Stratégie nationale pour la sécurité linguistique.

L'appui au développement des compétences linguistiques nécessitera un rapport différent aux langues qui pourra prendre diverses formes, comme la révision de documents, du tutorat par les pairs, des ateliers valorisant les différentes manières de parler français, etc.

10. Que les gouvernements provinciaux et territoriaux et les ordres professionnels évaluent et éliminent les barrières linguistiques qui peuvent limiter l'accès de la population étudiante formée en français aux professions régies par les ordres professionnels.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux doivent être davantage sensibles aux effets des barrières linguistiques sur l'accès aux professions et ils doivent travailler en collaboration avec les ordres professionnels pour les éliminer. Les examens d'accès à la profession, les ressources pour s'y préparer et l'encadrement de ces examens, dans des versions anglaises et françaises de qualité et de quantité équivalentes, sont nécessaires pour éliminer ces barrières. Le statu quo pourrait avoir des effets néfastes sur les inscriptions aux programmes de formation en français dans la mesure où ces programmes sont souvent perçus comme étant susceptibles d'offrir un accès inéquitable à ces professions. Les gouvernements devront également offrir l'occasion aux employeurs de déterminer eux-mêmes les profils de compétence linguistique des personnes qu'ils souhaitent embaucher. Ces profils souhaités seront déterminés en fonction des besoins linguistiques des clientèles visées et pourront diverger des profils normalisés par les ordres professionnels.

11. Que les parties prenantes concernées développent une initiative visant l'instauration de normes d'accueil et d'inclusion pour les communautés LGBTQ2+, les personnes immigrantes, les personnes en provenance de régions éloignées, de régions rurales ou d'autres provinces et territoires ainsi que les Autochtones.

La diversité et l'inclusion au sein de la formation postsecondaire en français en contexte minoritaire sont déjà largement valorisées et prises en compte. Toutefois, des lacunes subsistent dans nombre de milieux qui peuvent être plus importantes pour certaines populations, comme les communautés LGBTQ2+, ou à certaines étapes du parcours collégial ou universitaire, comme lors de l'accueil. Compte tenu de cet enjeu, les établissements développeront de manière concertée des normes, des formations pour le personnel, des ressources et des initiatives types en vue de garantir la qualité de l'accueil et de l'inclusion des diverses populations étudiantes présentant des besoins particuliers. Les pratiques et les approches viseront en particulier les populations n'ayant pas le français comme langue maternelle, les communautés LGBTQ2+, les personnes immigrantes, les personnes en provenance de régions éloignées, de régions rurales ou d'autres provinces et territoires ainsi que les Autochtones. Ces mesures seront élaborées en collaboration avec les associations étudiantes locales ainsi que par et pour les membres des principales communautés visées afin que leurs besoins soient réellement pris en compte. Ces mesures incluront notamment des activités d'accueil orchestrées par les populations étudiantes, un lieu voué à l'accueil, des possibilités de mentorat entre membres de la population étudiante, des normes de rédaction inclusive, des activités engageant directement la communauté francophone et sa diversité ethnoculturelle ou des activités de sensibilisation à la diversité sexuelle. Des possibilités d'échange de bonnes pratiques et des mesures de suivi des normes d'accueil seront mises en œuvre.

12. Que les établissements postsecondaires collaborent pour créer des normes minimales de qualité de l'expérience étudiante en français et que le gouvernement fédéral appuie des initiatives qui assurent leur mise en œuvre.

La démarche des États généraux a permis d'exposer l'importance d'associer la langue du programme d'études à une expérience étudiante en français plus large. Alors que, pour certains milieux, cette expérience étudiante en français paraît évidente, dans d'autres, elle se révèle limitée, peu visible ou infructueuse. En particulier, la gouvernance d'un établissement bilingue ou la présence d'une population étudiante dont les compétences en français sont réduites peuvent fragiliser l'expérience étudiante en français.

Ainsi, les établissements pourront s'entendre sur des normes minimales de qualité de l'expérience étudiante en français qui permettront d'instaurer ou de préserver des milieux de vie étudiante où le français est majoritaire et où diverses possibilités d'expériences culturelles, sociales et éducatives sont offertes dans cette langue. Ces normes reconnaîtront les environnements linguistiques distincts de gouvernance et d'apprentissage en contexte francophone minoritaire. Elles pourront impliquer, par exemple : un engagement officiel de parler français de la part du personnel (comme au Campus Saint-Jean), un maillage entre des membres de la population étudiante présentant des profils linguistiques et culturels différents, une sensibilisation des associations étudiantes aux bonnes pratiques en matière d'expérience étudiante francophone, une entente officielle plusieurs organismes de la communauté francophone pour assurer l'offre d'une vaste gamme d'activités en français, des espaces où le français est la langue normale d'usage, etc. Il s'agira également de promouvoir ces normes et leur valeur auprès de la population étudiante.

Suivant l'adoption de ces normes et en correspondance avec celles-ci, le gouvernement fédéral appuiera des initiatives qui améliorent la qualité de l'expérience étudiante en français.

13. Que les établissements postsecondaires incluent des places destinées particulièrement aux jeunes dans leurs instances de gouvernance, qu'ils procurent à ces derniers des occasions multiples de participer aux décisions et qu'ils prévoient un encadrement et une flexibilité pour cette participation.

L'intérêt de la population étudiante à l'égard d'une participation accrue et plus influente aux instances décisionnelles des établissements était palpable lors des États généraux. Les établissements postsecondaires veilleront à offrir une place à des membres de la population étudiante au sein de leurs instances consultatives et décisionnelles (comités, groupes de travail, etc.), permanentes ou ponctuelles. Cette participation s'inscrira dans une démarche globale plutôt que ponctuelle ou sectorielle, afin que la population étudiante puisse participer à ces instances de manière plus significative et plus soutenue. De même, les membres de la population étudiante bénéficieront d'une participation citoyenne optimale puisqu'ils auront la possibilité de formuler des recommandations et d'influencer les décisions des établissements. Cette participation prévoira une visibilité et une portée réelle des positions adoptées et des actions menées par les personnes représentant la population étudiante au sein des diverses instances.

Enfin, les établissements contribueront à créer des ponts entre les associations étudiantes et les associations jeunesse francophones régionales et/ou provinciales afin d'unir la voix des jeunes et d'élargir la portée de la mobilisation de la jeunesse.

SECTION 4

Miser sur l'excellence des programmes de formation



Miser sur l'excellence des programmes de formation

L'enseignement demeure la première mission des établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire.

Les États généraux ont été l'occasion d'examiner les défis particuliers dans ce domaine, ceux-ci s'avérant considérables : programmes trop peu nombreux pour un monde en mutation ; professeurs hautement sollicités ; précarité des programmes existants ; difficultés liées à la création de nouveaux programmes ; lacunes en matière de formation continue.

De même, les États généraux ont permis de prendre acte des innovations mises sur pied par ces établissements en milieu minoritaire pour surmonter ces défis, notamment dans les domaines de l'apprentissage expérientiel, de l'interdisciplinarité, de la configuration des cours et de l'intégration des perspectives autochtones.

Les États généraux ont également été l'occasion d'entamer une réflexion à propos de la manière dont diverses innovations pouvaient être reproduites, voire adoptées par l'ensemble du réseau. De fait, si des innovations à l'échelle locale sont importantes pour tirer leur épingle du jeu, les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire devront aussi consentir des efforts considérables pour innover en matière de collaboration interinstitutionnelle. C'est d'ailleurs pourquoi cette collaboration constitue l'un des principes directeurs présentés en introduction du présent rapport.

Affronter des défis propres à la formation postsecondaire en contexte francophone minoritaire

Les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire sont aux prises avec des défis qui leurs sont propres et qui ne sont pas toujours pris en compte par les gouvernements. En ce qui a trait précisément à l'offre de formation, elle est limitée, elle repose sur un corps professoral très sollicité, certains programmes peuvent être en situation précaire et la capacité d'innover est susceptible d'être affectée par le contexte institutionnel.

Une offre de programmes trop restreinte

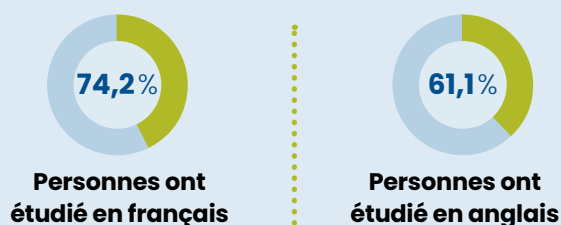
Un examen de l'offre de programmes de formation postsecondaire en français en 2018 à l'extérieur du Québec corrobore l'opinion exprimée par plusieurs personnes ayant participé aux États généraux selon laquelle l'offre de programmes n'est pas suffisante et n'est pas suffisamment diversifiée et adaptée aux besoins de la population étudiante actuelle :

- Les domaines des mathématiques, de l'informatique et des sciences de l'information sont **2,5 fois moins** représentés dans les inscriptions en français (2,1 %) que dans les inscriptions de la population totale (5,3 %) ;

- Le domaine de l'éducation comporte **près de trois fois plus d'inscriptions** en français (13,7%) comparativement aux inscriptions pour l'ensemble du Canada hors Québec (4,8%);

- Les personnes ayant étudié en français optent plus souvent (74,2%) pour des domaines liés à la société, aux lettres et aux sciences humaines, à l'éducation, au commerce et aux arts que les anglophones (61,1%) (*Forest et Deschênes-Thériault, 2021, p. 68*).

Pour des domaines liés à la société, aux lettres et aux sciences humaines, à l'éducation, au commerce et aux arts



Or, les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire n'ont toujours pas les moyens de miser plus largement sur les programmes de STIM (de sciences, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques), et ce, en dépit du fait que «les jeunes du secondaire s'intéressent de moins en moins aux programmes en humanités et en santé (malgré une recrudescence en temps de pandémie) et s'intéressent de plus en plus aux programmes en sciences naturelles, en génie et en commerce» (*FESFO, 2021*). En outre, les programmes universitaires en français offerts à l'extérieur du Québec mènent le plus souvent à un baccalauréat ou à un titre inférieur (86,0%); cette proportion étant de 77,5% lorsque toutes les langues sont incluses (*Forest et Deschênes-Thériault, 2021, p. 68*). Plus concrètement, une intervenante de l'Ouest canadien a rappelé lors des États généraux que cet accès limité à la formation postsecondaire en français incitait des parents à **«préparer leurs jeunes pour le postsecondaire en anglais»** en les

inscrivant à une école secondaire de langue anglaise. Il a d'ailleurs été suggéré que des mesures soient prises pour augmenter l'offre de programmes en français en dehors des sciences humaines, des langues et de l'éducation.

Un corps professoral très sollicité

Tant les établissements postsecondaires que les communautés francophones et acadiennes et la population étudiante ont besoin d'un corps professoral talentueux, passionné, engagé, dynamique, disponible, outillé et ingénieux; d'un corps professoral qui est en mesure d'exceller dans toutes les dimensions de sa profession, soit la recherche, l'enseignement et le service à la collectivité.

Or, à l'heure actuelle, de nombreux obstacles empêchent ce corps professoral de jouer pleinement ces rôles. Ces obstacles peuvent être associés aux trois facteurs interreliés et explicités ci-après.

En premier lieu, les petits établissements imposent une charge d'enseignement plus lourde que la moyenne aux membres de leur corps professoral. Les témoignages recueillis en ce sens lors des États généraux concordent avec les résultats de l'enquête menée par l'Acfas en 2021 auprès de 515 professeures et professeurs d'expression française au Canada, selon laquelle «la charge d'enseignement est plus lourde dans les petites universités, où 47% des répondants et répondantes offrent plus de cinq cours, comparativement à 24% des répondants et répondantes dans les grandes universités» (*St-Onge et coll., 2021, p. 64*). Or, à une exception près, toutes les universités en contexte francophone minoritaire peuvent être classées comme étant de petites ou de moyennes universités. Compte tenu que l'accès à des assistants ou à des assistantes d'enseignement peut contribuer à alléger la charge d'enseignement du corps professoral, il importe également de noter que les universités francophones (31%) et les petites universités (35%) en contexte minoritaire cherchent moins souvent à embaucher des assistants à l'enseignement que les universités bilingues (52%) ou les grandes universités (50%) (*St-Onge et coll., 2021, p. 64*).

En deuxième lieu, malgré l'accent qu'ils mettent sur l'enseignement, en raison de leur taille modeste bon nombre d'établissements des communautés francophones et acadiennes n'arrivent à offrir qu'un nombre limité de programmes. Pour le corps professoral, ceci se traduit généralement par une charge d'enseignement qui est moins liée aux intérêts d'enseignement et de recherche de ses membres. Lors des États généraux, un participant a tenu ces propos : **« Nos professeurs sont constamment pris, pour rencontrer les exigences de nos programmes, à préparer de nouveaux cours, et ils doivent en offrir une grande variété, sur une rotation de deux, voire trois ans. »**

En troisième lieu, dans les petits collèges et les petites universités, les membres du corps professoral sont souvent appelés à jouer de nombreux rôles sur les plans de la coordination, de la gestion, de la promotion des programmes, etc. **« J'aurais difficilement pu m'en tenir à l'enseignement et à la recherche »**, a confié une participante. **« C'est difficile dans ces conditions d'être spécialiste. On doit se faire bon généraliste et demeurer souple. »** En plus des tâches liées à la gouvernance universitaire, une grande proportion des membres du corps professoral sondés dans le cadre de l'enquête menée pour le compte de l'Acfas indique être engagée au sein de leur communauté francophone et considérer cela important.

Ainsi, **plus de la moitié** des répondantes et répondants (59 %) sont engagés au moins une heure par semaine auprès d'un organisme francophone, **plus du tiers** (35 %) y consacrent d'une à trois heures, alors que **14 %** offrent de quatre à six heures et **10 %**, plus de six heures par semaine (St-Onge et coll., 2021, p. 64).

Cette charge de travail qui incombe aux membres du corps professoral entraîne des conséquences sur l'épanouissement professionnel de ces derniers. Elle a également une incidence sur les possibilités de développement de leurs étudiantes et étudiants ainsi que des établissements et des communautés francophones et acadiennes au sein desquels ils évoluent.

Alors que tous les établissements postsecondaires souhaitent naturellement jouir d'une réputation d'excellence en matière d'éducation et de recherche, les obstacles pour y parvenir se révèlent plus importants en contexte francophone minoritaire, notamment du fait que la population étudiante cible est plus dispersée et que la visibilité de l'éducation postsecondaire en français est moindre. À l'heure actuelle, des candidates et des candidats éventuels pourraient être dissuadés d'entamer une carrière au sein des petits établissements qui œuvrent en contexte francophone minoritaire, du fait des conditions moins optimales d'exercice de la profession. **« C'est difficile pour nous d'offrir des dégrèvements ou des assistanats, et les candidats [susceptibles de postuler] à nos emplois le savent »**, rapportait une administratrice ayant participé aux États généraux. Or, la qualité de l'expérience étudiante est étroitement liée au succès du recrutement d'un personnel enseignant hautement compétent.

Quant aux communautés francophones et acadiennes, sur le plan de la recherche, des activités culturelles ou autres, elles dépendent beaucoup du bassin de professeurs relativement restreint des établissements postsecondaires de ces communautés. Nous y reviendrons dans la section 5, qui porte sur la recherche.

La précarité des programmes et les conséquences de celle-ci

Au cours des dernières années, l'incertitude entourant l'avenir de certains programmes offerts par des universités en contexte francophone minoritaire a suscité des inquiétudes du côté de la population étudiante et du corps professoral, de même que des hésitations à s'associer à ces établissements.

Au total, la fragilisation de la réputation des établissements francophones, combinée à la précarité même des programmes, représente une menace réelle à la pérennité de ces établissements. Une étudiante ayant participé aux États généraux a ainsi résumé un sentiment généralisé : **« Il faut repenser les programmes, au lieu de les couper, et avant qu'il soit trop tard. Sinon, l'insécurité autour de l'avenir des programmes devient elle-même l'une des causes de leur déclin. »** Un autre étudiant ontarien

a souligné ceci : **« Je crois qu’une partie des gens qui vont étudier au Québec ou dans les établissements de langue anglaise sont motivés par la pérennité... Ils n’ont pas peur que ces programmes-là disparaissent. »**

Il n’est pas rare que la situation financière précaire des établissements crée un climat de tension et de jalousie entre unités collégiales et universitaires, peu propice au développement et à l’innovation en matière de curriculum ou de pédagogie. La création de nouveaux programmes est alors vue comme étant une menace pour les programmes existants. Le recrutement de la population étudiante en vient à être considéré comme un jeu à somme nulle. Un participant a tenu les propos suivants à ce sujet :

Dans les universités, les départements – qui sont habituellement disciplinaires – tiennent le gros bout du bâton en matière de [programmes universitaires]. Souvent, des suggestions de nouveaux programmes interdisciplinaires sont rejetées du revers de la main en raison de craintes que ceux-ci réduiront les inscriptions dans les majeures ou les spécialisations disciplinaires.

Les défis posés par la pandémie de COVID-19 et par l’amplification du mouvement vers l’enseignement en ligne

La pandémie de COVID-19 a eu d’importantes répercussions dans le domaine de l’éducation postsecondaire. Pour les populations étudiantes, la COVID-19 a notamment fragilisé leur santé psychologique, engendré une précarité financière et bouleversé leur parcours scolaire.

Les établissements ont connu, entre autres, une baisse des inscriptions de la population étudiante internationale et des réductions de services. Le corps professoral a dû adapter ses pratiques d’enseignement et d’apprentissage ainsi que subir une surcharge de travail.

Les répercussions de la pandémie qui risquent d’avoir les effets les plus structurants pour l’avenir sont l’accélération de la mise en place de modes d’apprentissage à distance et l’augmentation des dépenses liées à la technologie. Avec la nécessité d’adapter les cours de toute urgence afin

qu’ils soient offerts en ligne, ces outils sont soudainement devenus essentiels et leur utilisation s’est généralisée.

Or, pour les petits établissements postsecondaires, les besoins d’investissements dans le numérique ont été plus élevés que la moyenne, comme le démontrent les résultats d’une enquête menée par la Banque Royale du Canada : « Les problèmes de financement et de dotation en personnel ont entravé la formation numérique dans la moitié des universités et des collèges, et encore plus dans les plus petits établissements » (*Schrumm, 2020*). Ce constat s’applique à la vaste majorité des établissements des communautés francophones et acadiennes, qui ne disposaient pas, à priori, des ressources nécessaires pour tirer pleinement parti de la formation à distance.

Si le virage vers l’enseignement à distance a bel et bien été pris, les échanges lors de États généraux ont rappelé que celui-ci a été semé d’embûches. Des personnes ont souligné que la courbe d’apprentissage a été importante pour tous les acteurs, des personnes apprenantes au personnel enseignant, en passant par les équipes informatiques et administratives. Ainsi, l’offre de cours à distance a notamment alourdi la charge de travail et le stress du corps professoral, qui a dû transformer rapidement les modes de prestation des cours et d’évaluation du rendement des étudiantes et des étudiants. C’est aussi ce qu’a révélé un sondage mené par l’Association canadienne des professeures et professeurs d’université en 2020 (*ACPPU, 2020*).

Du côté de la population étudiante, ce virage rapide vers l’enseignement à distance a aussi eu d’importantes répercussions :

Cette situation inhabituelle a provoqué dans le milieu des étudiants des troubles psychosociaux énormes comme l’angoisse, le stress, la dépression, etc. Seuls en face de l’écran pendant plusieurs heures et plusieurs mois, les étudiants, coupés du monde universitaire, n’ont plus de contact physique ni avec leurs enseignants ni avec leurs camarades, sont touchés par des difficultés psychologiques difficiles. L’isolement et la solitude se sont fait sentir

dans le milieu étudiant d'une manière assez accrue. Aussi, l'utilisation quotidienne des outils informatiques a provoqué une fatigue et une lassitude chez la plupart des étudiants. Nombreux étudiants ont présenté des signes de détresse psychologique. (Rafiq, 2021).

En matière de sécurité linguistique, la COVID-19 a également entraîné des conséquences néfastes. Les résultats d'une évaluation des conséquences de la COVID-19 sur la sécurité linguistique des jeunes de la francophonie canadienne menée par la FJCF montrent qu'une majorité des personnes répondantes (53%) sont d'accord avec le fait que les modes d'apprentissage virtuels ont réduit les occasions qu'ils avaient de s'exprimer oralement en français (FJCF, 2022b). Pour les personnes qui entamaient des études postsecondaires, l'expérience s'est avérée inusitée :

Les répondant.e.s rapportent déception, frustration et consternation devant un début de vie étudiante dépourvue de contacts sociaux. Ils rapportent que la conjoncture aura nettement réduit leur motivation au plan académique et qu'ils sentent que leur expérience postsecondaire a été inférieure sur le plan de la qualité des occasions d'apprentissages et largement dépourvu[e] des expériences sociales qui enrichissent habituellement le début des études de premier cycle (FJCF, 2022b).

À l'inverse, le passage au postsecondaire en période de pandémie a été salubre pour certaines personnes, qui ont réussi à tisser des liens avec de nouveaux collègues avec qui ils partageaient des affinités. Toutefois, il importe de préciser que ces personnes se sentaient déjà bien dans la francophonie au moment de l'émergence de la pandémie (FJCF, 2022b).

Cet isolement a aussi été néfaste pour les arts et la culture. Partout, des manifestations culturelles de tous genres ont été annulées et les artistes ont été parmi les plus grandes victimes d'un point de vue économique. Pour les communautés francophones et acadiennes en situation minoritaire, les répercussions sur le plan culturel semblent avoir été plus funestes. En effet, dans plusieurs

cas, les campus physiques des établissements postsecondaires en milieu minoritaire sont des pôles artistiques et culturels pour les communautés francophones. Sans eux, les populations étudiantes et l'ensemble des communautés francophones et acadiennes ont non seulement subi une réduction de leur accès à des produits artistiques et culturels, ils ont aussi perdu d'importants lieux de socialisation en français. Une étudiante a témoigné de cet isolement pendant les États généraux : **« Dans les deux dernières années, je n'ai pas mis les pieds sur le campus. Mon lien est très affaibli avec la communauté. On est resté isolé ; les activités culturelles sur Zoom n'ont pas du tout le même impact. »** Ce genre de témoignage a inspiré de nombreuses personnes, qui ont suggéré de **« réaffirmer l'importance des lieux physiques à la sortie de la pandémie afin de renforcer à nouveau les liens communautaires avec le campus »**.

La capacité des établissements à élaborer de nouveaux programmes d'études

Certains établissements universitaires de la francophonie canadienne sont affiliés à une grande université anglophone. Cette affiliation confère un plus grand prestige à ces établissements et offre à ces derniers diverses possibilités sur le plan logistique, administratif, matériel et autre.

Toutefois, les possibilités d'élaborer des programmes qui répondent aux besoins des communautés francophones et acadiennes sont parfois soumises à des contraintes par l'établissement mère. Par exemple, au Campus Saint-Jean (Alberta), à la Cité universitaire francophone (Saskatchewan), au Bureau des affaires francophones et francophiles (Colombie-Britannique) et au Collège universitaire Glendon (Ontario), les programmes universitaires doivent être approuvés respectivement par l'Université de l'Alberta, l'Université de Regina, l'Université Simon Fraser et l'Université York.

Il arrive qu'une tradition de collaboration facilite la mise en place de programmes jugés pertinents par les parties prenantes. Toutefois, ces traditions demeurent fragiles, puisqu'elles s'appuient majoritairement sur des relations de confiance. Par ailleurs, en parallèle, il existe habituellement

une tradition selon laquelle les programmes des unités affiliées s'alignent sur les programmes de l'université mère, ce qui réduit les contraintes administratives (par exemple, en matière d'équivalences), mais qui tend à limiter les possibilités d'élaboration de programmes en français.

De telles unités universitaires affiliées offrent ainsi un environnement éducatif et une expérience étudiante plus modestes, mais où le français domine. En revanche, comme elles se trouvent au sein de grandes universités de langue anglaise, leur capacité de décider et d'agir dans l'intérêt de la formation en français et de la vitalité des communautés francophones et acadiennes s'avère limitée.

D'autres obstacles administratifs limitent la capacité des établissements postsecondaires à élaborer des programmes d'études qui répondent aux besoins émergents des communautés francophones et acadiennes. Par exemple, les processus d'approbation de nouveaux

programmes des gouvernements provinciaux et territoriaux sont souvent longs et onéreux et ils ne favorisent pas les programmes offerts en collaboration par des établissements situés dans des provinces différentes. Les ordres professionnels peuvent aussi freiner l'élaboration de programmes ou imposer des exigences difficiles à satisfaire pour de petits établissements.

Bref, les défis en matière de création de programmes ne sont pas uniquement liés à la gouvernance des établissements, mais aussi à des contraintes administratives sur lesquelles les établissements n'ont que peu de contrôle. Dans tous les cas, la capacité des établissements ou le peu d'agilité dont ceux-ci disposent pour élaborer des programmes qui répondent efficacement aux besoins soulevés par les communautés francophones en situation minoritaire peuvent nuire au développement et à l'épanouissement de ces dernières.

Innover pour l'excellence des programmes de formation

Au fil des ans, la petite taille des établissements et l'engagement de ces derniers envers les communautés en situation minoritaire ont favorisé des innovations en tout genre. Il n'empêche que parfois, les moyens manquent pour répondre adéquatement à la nécessité de « faire autrement ».

L'ancrage dans la communauté par l'apprentissage expérientiel

Une majorité des établissements ont traditionnellement développé des approches pédagogiques où les communautés sont très présentes, que ce soit par l'entremise d'expériences d'apprentissage en classe, de stages,

d'expérimentations technologiques, etc. Néanmoins, la faible densité de population de plusieurs communautés francophones et acadiennes fait en sorte que la mise en place de collaborations porteuses est plus exigeante.

Des approches expérientielles n'en demeurent pas moins essentielles, comme l'a rappelé une personne lors des États généraux : **« Plusieurs de nos apprenants sont des étudiants de première génération¹³. Dans ces conditions, il faut donner l'occasion aux jeunes de faire des expériences en leur permettant de lier ce qu'ils apprennent avec le monde qu'ils connaissent. »** Ces approches favoriseraient, en outre, un ancrage plus profond de l'établissement dans le milieu, puisque **« cela multiplie les points de contact entre l'université et nos communautés »**. Lorsque les approches expérientielles prennent la forme de stages, elles

¹³Une étudiante ou un étudiant de première génération signifie que « les parents de l'étudiant n'ont pas fréquenté d'établissement postsecondaire » au Canada ou à l'étranger (Hayes, 2015).

contribuent non seulement à diversifier les occasions d'apprentissage, ce qui est important en raison d'une offre de cours limitée, mais aussi à favoriser l'entrée des stagiaires sur le marché du travail.

Cela dit, alors que les collaborations avec les établissements des communautés francophones et acadiennes se mettent en place relativement aisément, celles avec les milieux professionnels sont parfois plus difficiles à établir. Des milieux de travail majoritairement ou exclusivement anglophones peuvent être réfractaires à s'engager dans des ententes de stage ou d'autres types de collaboration qui seraient menées en français. Pourtant, lors des États généraux, plusieurs personnes ont insisté sur l'importance d'augmenter la portée et le nombre de collaborations avec le marché du travail en général et avec les employeurs francophones en particulier. Ces collaborations sont susceptibles de mener à des programmes mieux adaptés aux besoins du marché du travail et de favoriser l'embauche d'étudiantes et d'étudiants. En ce qui a trait aux collaborations avec la communauté et à l'apprentissage expérientiel, il serait bénéfique pour le milieu universitaire de s'inspirer des pratiques mises en place par les parties prenantes du secteur collégial. À titre d'exemple, les nombreux campus et centres d'accès du Collège Boréal répartis sur l'ensemble du territoire de l'Ontario illustrent une volonté ferme de miser sur les collectivités locales et d'assurer la pertinence des programmes et des approches pédagogiques dans le but de répondre aux besoins de ces collectivités.

L'originalité de l'approche pédagogique des cours en blocs

À l'Université de Hearst, l'adoption de cours en blocs de trois semaines rejoint une innovation pédagogique peu répandue au Canada, mais fort appréciée. Ce modèle, qui amène la population étudiante à se concentrer sur un cours à la fois, facilite les sorties sur le terrain, les placements en stage et les études à temps partiel.

Lors des États généraux, des personnes ont suggéré qu'un élargissement de cette pratique favoriserait la mobilité étudiante et professorale : **« Avec le système actuel, c'est peu envisageable pour un professeur d'un**

[établissement] d'aller offrir un cours ailleurs, ou pour une personne étudiante d'aller en prendre un ailleurs. Mais un déplacement de trois semaines serait au

contraire très faisable. » Bien que, lors de leurs interventions durant les États généraux, certaines personnes se soient montrées sensibles au fait que les établissements doivent compter sur les services d'un corps professoral stable et actif sur le campus, la plupart ont estimé qu'il serait positif pour eux d'avoir la possibilité de procéder ponctuellement à des échanges d'expertise, par exemple lors de séjours à titre de professeure invitée ou de professeur invité. De même, il pourrait être bénéfique pour la population étudiante d'avoir accès à une plus grande gamme de cours et de professeures et de professeurs. Pour cette raison, il a semblé légitime de se pencher sur la possibilité d'étendre ce modèle à d'autres milieux dans le cadre de projets pilotes ciblant certains programmes.

L'interdisciplinarité comme facteur de prestige

Dans certains établissements, comme l'Université de Hearst, l'Université Saint-Paul ou l'Université Sainte-Anne, la petite taille de l'université est considérée comme une vertu, même au moment d'élaborer des programmes. Ces derniers sont développés de façon à tirer le meilleur parti possible d'une offre de cours somme toute réduite.

Il en résulte un plus grand nombre de programmes interdisciplinaires qui mettent à profit les cours disciplinaires existants. De tels programmes répondent aux besoins de la population étudiante, tout en requérant comparativement moins de ressources et en mettant à contribution les expertises du personnel enseignant issu de plusieurs disciplines. Ces programmes s'inscrivent par ailleurs dans une tendance plus large à l'échelle mondiale (Brint et coll. 2009; Jacob, 2015).

Ces universités ont constaté, il y a quelques années déjà, que le statu quo en matière de programmes n'était plus viable. Plutôt que de subir le changement, elles l'ont embrassé comme une innovation désirée. Et les réformes ont inspiré des stratégies de promotion où la taille réduite et l'interdisciplinarité sont présentées comme des atouts. Plus encore, par l'interdisciplinarité croissante, ces milieux

affirment répondre à des enjeux de société émergents ou à des besoins régionaux grâce à des formations orientées vers une culture générale, mais axées autour de thématiques particulières. En outre, une formation universitaire interdisciplinaire est désormais présentée comme un avantage au premier cycle.

Lors des États généraux, il a été noté à plusieurs reprises que les petits programmes bien ficelés sont susceptibles d'attirer une certaine population étudiante, comme en témoigne le succès des petits établissements anglophones qui se vendent comme des « liberal arts colleges » spécialisés dans le premier cycle (Bonvillian et Murphy, 2014)¹⁴.

Cette stratégie récente comporte sa part de risques. De plus, elle a suscité des inquiétudes chez certains participants aux États généraux, qui estiment qu'une partie des membres de la population étudiante – et du corps professoral – demeurent attachés à des formations plus conventionnelles et à une spécialisation disciplinaire aussi poussée que possible. C'est pourquoi un groupe a proposé d'aborder directement et collectivement ce manque de familiarité avec l'interdisciplinarité dont fait preuve la population étudiante : **« Il y a une espèce de nouveauté en matière d'interdisciplinarité et ça peut faire peur. Donc, il y a un besoin de faire mieux connaître la pratique et de reformuler les intitulés des programmes pour faciliter la compréhension des étudiants. »**

Des inquiétudes ont mené des participantes et des participants à affirmer que, dans la mesure du possible, les programmes interdisciplinaires devaient compléter, et non remplacer, les programmes disciplinaires existants. D'autres personnes ont fait valoir que les établissements au service de la francophonie ne pouvaient **« être tout pour tout le monde »** et se devaient de faire des choix. Quant à savoir comment s'y prendre pour créer des programmes thématiques ou interdisciplinaires, plusieurs étaient d'avis que ces programmes devaient être élaborés en consultation avec les communautés francophones locales et en fonction des besoins des industries locales. Un dirigeant universitaire a d'ailleurs fait l'affirmation suivante :

C'est certainement vrai qu'on doit avoir le plus de programmes qu'on peut. Mais là-dedans, on oublie parfois qu'on a besoin d'établissements prestigieux. Pour ça, rien de mieux que de trouver les besoins les plus pressants de la communauté et de [combler] ceux-ci avec des programmes d'enseignement et de recherche ciblés. Il faut se trouver des créneaux qui vont nous permettre de contribuer concrètement au dynamisme communautaire, sans pour autant nous perdre nous-mêmes. Oui, bien sûr, on doit continuer d'enseigner les matières fondamentales, etc. Il faudra toujours le faire. Mais on peut faire plus que ça.

Les perspectives autochtones au cœur des apprentissages

Selon les appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada et en vue de renouer les liens ancestraux qui ont uni les communautés francophones du pays aux Peuples autochtones, les établissements postsecondaires ont l'obligation morale et le devoir de mémoire d'inclure davantage et de meilleure façon l'histoire, les réalités, les savoirs et les cultures autochtones dans leurs programmes de formation.

À ce titre, des établissements en contexte francophone minoritaire ont déjà démontré leur volonté et leur capacité à tisser des liens porteurs avec diverses communautés autochtones.

L'Université Laurentienne s'est donné un mandat triculturel afin d'offrir une expérience universitaire en français et en anglais avec une approche globale de l'éducation autochtone, il y a déjà plusieurs années. Le Collège nordique francophone a notamment reçu un prix pour son rôle dans « la promotion et la revitalisation du patrimoine culturel par l'apprentissage des langues et des cultures propres aux Territoires du Nord-Ouest » (RCCFC, 2021). L'Université Saint-Paul a mis en branle une panoplie d'initiatives pour que la culture et les préoccupations des Peuples autochtones soient prises en compte à la fois dans la formation et la vie étudiante, notamment par l'entremise du Centre d'apprentissage autochtone.

¹⁴Au Canada, dans les classements effectués annuellement par la revue Maclean's, de telles petites universités de langue anglaise raflent généralement au moins la moitié des meilleures places dans la catégorie « Universités de premier cycle ». Par ailleurs, entre 2010 et 2018, le nombre d'étudiants qui sont venus d'autres provinces pour y étudier a augmenté de 1 %, ce qui illustre bien la réputation enviable que ces petites universités ont pu se forger. Voir Cordy, 2018.

L'Université de Saint-Boniface a élaboré un cours sur les perspectives autochtones dans le cadre du diplôme en éducation de la jeune enfance. Le Campus Saint-Jean s'est doté d'une chaire de recherche du Canada sur le thème « rapports relationnels métis, pédagogie de la terre et bien-être ».

Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle démontre que les établissements prennent des engagements à l'égard des Peuples autochtones. Malgré tout, il reste du travail à faire pour que les programmes de formation soient largement inclusifs des perspectives autochtones. Les établissements auraient avantage à dresser un inventaire des pratiques existantes pour poursuivre le travail de réconciliation déjà amorcé.

La valorisation de l'éducation tout au long de la vie

L'éducation, ou l'apprentissage, tout au long de la vie fait référence au processus d'acquisition cumulative de connaissances et de savoir-faire d'un individu, de manière officielle ou informelle, à tout moment de sa vie, dans le but d'améliorer ses qualifications et ses compétences, dans une perspective personnelle, civique, sociale ou professionnelle (CDEACF, s.d.).

Les intervenantes et intervenants aux États généraux ont mentionné maintes fois l'importance de l'éducation des adultes et de la formation continue. Toutefois, ces dernières demeurent marginales lorsque vient le temps de penser le développement stratégique des communautés francophones et acadiennes et des établissements postsecondaires. Un rapport de recherche récent démontre pourtant que plus de la moitié des adultes francophones en situation minoritaire au Canada (52 %) se situent au-dessous du niveau 3 en alphabétisation, qui est le seuil pour être fonctionnel dans le monde contemporain selon le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) (*Socius, 2018, p. x*). Cette moyenne nationale est d'autant plus déplorable quand on la compare à celle de l'ensemble des Canadiens (49 %) ou des anglophones hors Québec (43 %) (*Socius, 2018, p. x*). L'éducation étant principalement de la responsabilité des

provinces, il en découle des variations importantes dans l'ensemble du pays. Au Nouveau-Brunswick, ce taux atteint 62 % chez les adultes francophones.

La formation tout au long de la vie, qui inclut l'alphabétisation sans toutefois s'y limiter, peut avoir des retombées sur de nombreux aspects de la vie adulte, par exemple en offrant la possibilité d'acquérir, de manière officielle ou informelle, des compétences qui faciliteront la participation au marché du travail ou à la vie culturelle et politique de la communauté. Elle permet également d'outiller les adultes pour qu'ils soient à même d'accompagner leurs enfants dans leur cheminement scolaire. Voilà autant de raisons pour les établissements postsecondaires de jouer un rôle clé dans ce domaine.

De nombreuses initiatives de formation, visant des groupes d'âge, des corpus de connaissances et des profils d'apprentissage variés, existent d'ores et déjà dans les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire, en particulier au sein des collèges. Plusieurs de ces initiatives reposent sur des collaborations avec d'autres établissements postsecondaires ou avec des organismes des communautés francophones. Elles impliquent souvent plusieurs provinces et territoires. Par exemple, la Plateforme canadienne de formation à distance vise à mettre en place un réseau de formation à distance pour permettre aux membres des communautés francophones et acadiennes de développer la littératie, la numératie, la littératie en informatique et d'autres compétences essentielles. Elle implique des partenaires communautaires et collégiaux, notamment le Collège Mathieu et le Collège de l'Île.

Plusieurs personnes ont souligné que les États généraux constituent une occasion unique de reconnaître la pertinence du développement de l'alphabétisation et des compétences en vue de préparer la population de la francophonie canadienne à faire face aux défis sociaux et économiques actuels.

D'ailleurs, les collèges en contexte francophone minoritaire sont déjà tous impliqués dans la formation continue et dans la formation des adultes. Dans certains cas, l'offre de ce type de formation aux adultes a même servi de base pour la création des collèges. La formation offerte dans les établissements est de nature officielle. De la formation est aussi offerte en contexte informel par des organismes «qui assurent des activités d'alphabétisation individuelle ou familiale et de développement des compétences pour réussir au travail, dans la famille et dans la vie» (RESDAC, 2022).

Plusieurs personnes ont dit souhaiter que l'apprentissage tout au long de la vie soit apprécié comme un secteur stratégique, pour l'éducation postsecondaire et pour le continuum de l'éducation. Ce continuum devrait valoriser les approches d'éducation formelles et informelles, dès la petite enfance et tout au long de la vie. D'ailleurs, il a été mentionné que cette idée de **«l'apprentissage tout au long de la vie, dans toutes les sphères de la vie et pour tous»** déborde le continuum de l'éducation et implique une ouverture à l'égard d'approches novatrices, notamment en vue de permettre aux adultes non diplômés du secondaire d'avoir accès aux études postsecondaires. Voici la façon dont le Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences envisage cet apprentissage:

Cette vision de l'apprentissage tout au long de la vie suggère un continuum des besoins d'apprentissage, à tous les âges et dans toutes les sphères de la vie, auquel répond un continuum de services d'éducation, de formation et de validation des apprentissages, depuis les centres de la petite enfance jusqu'aux établissements d'enseignement postsecondaire, en passant par les écoles et les services de formation des adultes (RESDAC, 2022).

À ce titre, en vue de développer la formation des adultes, il s'agit d'élargir les possibilités de reconnaissance des acquis et des compétences, d'assurer des passerelles entre différents partenaires, d'offrir des formations plus courtes ou mieux adaptées aux personnes possédant déjà des diplômes, de mener des initiatives à l'intention des populations immigrantes et de faciliter la collaboration entre les établissements postsecondaires ainsi qu'avec les organismes communautaires et les bibliothèques publiques, entre autres.

Améliorer l'offre grâce à la collaboration interinstitutionnelle

Les établissements postsecondaires des communautés francophones et acadiennes ont une longue tradition d'innovation en matière de collaboration interinstitutionnelle. Dans le contexte actuel, ce thème de la collaboration, présenté comme étant à la fois nécessaire et bénéfique, a été abordé par de nombreuses personnes lors des États généraux. En particulier, des parties prenantes aux profils variés – population étudiante, corps professoral, gestionnaires, citoyennes et citoyens – ont souligné le potentiel que recèle la collaboration interinstitutionnelle pour la mise en place d'une offre de cours et de programmes élargie et de services améliorés. Reconnaisant que les différents régimes éducatifs des provinces et des territoires compliquent les collaborations entre les établissements (*Socius*, 2022), les personnes ayant participé aux États généraux ont néanmoins mis l'accent sur la nécessité d'entreprendre des actions en ce sens, en soulignant que les établissements en contexte francophone minoritaire assument une mission précise et ne devraient pas être traités comme des établissements parmi tant d'autres.

Les ententes d'arrimage et la reconnaissance des crédits

Au cours des dernières années, des ententes d'arrimage, d'articulation ou de mobilité se sont multipliées dans le secteur postsecondaire au Canada. Pour les établissements des communautés francophones en contexte minoritaire, elles ont été l'occasion de contribuer au continuum de l'éducation en français en créant des passerelles entre des programmes collégiaux et universitaires offerts en français.

L'Ontario a été particulièrement proactive à cet égard. En 2017, une étude de PGF comptabilisait 262 ententes de ce type et 77 % d'entre elles impliquaient un établissement offrant de la formation en français (*PGF*, 2017).

Lors d'interventions dans le cadre des États généraux, plusieurs personnes ont souligné l'importance de multiplier ce type d'entente, mais aussi de faciliter la reconnaissance des crédits entre les établissements qui offrent de la formation en français et d'en faire la promotion. Cette reconnaissance pourrait aller jusqu'à abolir les frais d'inscription à certains cours dans d'autres établissements. Dans l'ensemble, il s'agirait d'élargir les mesures qui favorisent la mobilité, le continuum de l'éducation en français et l'accès aux cours. Diverses parties prenantes du milieu collégial soulignent que de tels liens et échanges auraient l'avantage supplémentaire de permettre à la population étudiante de prendre conscience de la diversité des cultures francophones (*Socius*, 2022).

Collaborer pour être des acteurs de la révolution de la formation à distance

Malgré les difficultés liées à l'adoption généralisée de l'enseignement à distance pendant la pandémie ainsi que les coûts sociaux, psychologiques et culturels importants pouvant être associés à ce type d'enseignement lorsque celui-ci remplace complètement l'enseignement en présentiel, les gestionnaires des établissements constatent que les attentes de leur clientèle ont changé : cette dernière apprécie la flexibilité qu'offrent les cours à distance et elle s'attend désormais à pouvoir en incorporer davantage dans son parcours éducatif.

Il faut dès à présent prendre acte de ce virage. La formation à distance, notamment l'enseignement en ligne, promet de s'avérer un facteur déterminant dans le choix des étudiantes et des étudiants. Le nombre de cours en ligne accessibles partout au pays où il existe un accès Internet haute vitesse va augmenter exponentiellement au cours des dix prochaines années. Les répercussions de cette situation sur les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire et la manière dont ils s'inséreront dans ce mouvement restent toutefois à déterminer.

Il est souhaité que les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire collaborent afin que certains de leurs cours à distance respectifs deviennent accessibles aux populations étudiantes de l'ensemble du réseau. Bien entendu, les ententes visant à concrétiser ces échanges devront être mutuellement bénéfiques. Grâce à un tel partage, l'ensemble des populations étudiantes auraient accès à une plus grande variété et spécialisation des cours en français.

Les cours et les programmes partagés

Un deuxième type de collaboration interinstitutionnelle a été largement abordé dans le cadre des États généraux, soit les ententes qui prévoient d'office que, dans le cadre d'un même programme de formation, des cours soient offerts par plusieurs établissements.

Encore une fois, les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire détiennent déjà une expérience dans ce domaine. Le Consortium des établissements universitaires de l'Ouest canadien, regroupant le Bureau des affaires francophones et francophiles de l'Université Simon Fraser, le Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, La Cité universitaire francophone de Regina et l'Université de Saint-Boniface, a ainsi été créé en vue d'offrir une maîtrise en éducation en français. Ce type d'entente peut aussi contribuer à développer une expertise au sein d'un établissement donné. Par exemple, le programme *Technique de soudage* du Collège Mathieu a d'abord été offert en partenariat avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB). Après deux ans, le Collège Mathieu détenait l'expertise nécessaire et le CCNB lui a cédé la gestion du programme, qui a alors été adapté aux besoins locaux (Forest et Deschênes-Thériault, 2021). L'existence même du Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick est le fruit d'une collaboration entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick, l'Université de Sherbrooke et l'Université de Moncton.

Divers modèles de collaboration interinstitutionnelle peuvent ainsi être développés pour augmenter l'accès à des cours et à des programmes en français et réduire les obstacles administratifs auxquels fait face une population étudiante de plus en plus mobile.

Le potentiel des partenariats pour l'apprentissage en région

Des participantes et participants aux États généraux provenant de régions rurales ou éloignées ont fait valoir qu'une meilleure coordination et un meilleur partage des ressources entre les établissements seraient susceptibles d'augmenter l'accès aux études en français dans ces régions. Par exemple, lorsque les établissements ne permettent pas de réaliser des stages hors de la province où est situé l'établissement de formation et ne favorisent pas les stages en région éloignée, la rétention géographique de la population étudiante devient un problème important.

De plus, dans le cadre du forum régional du Nord pendant les États généraux, des personnes ont cité en exemple le récent rapport du Groupe de travail sur l'éducation postsecondaire dans le Nord, qui recommande aux établissements locaux, comme le Collège nordique francophone, ainsi qu'aux universités et aux collèges du Sud de collaborer, mais en adaptant préalablement leurs programmes de formation **« aux réalités du Nord »**.

Les principes devant guider les collaborations interinstitutionnelles

Les idées de collaboration sont donc nombreuses. Toutefois, pour que les établissements postsecondaires des communautés francophones en situation minoritaire travaillent ensemble de manière cohérente, juste et efficace, il est nécessaire de définir des principes et des balises.

Le temps et les ressources de ces établissements doivent être investis le plus efficacement possible et les partenariats doivent être établis de manière équitable et respectueuse. Comme l'a souligné un intervenant, **« en passant à cette prochaine étape, il faudra travailler de manière constructive et dans le respect »**.

L'un des principes mis de l'avant lors des États généraux pour guider les établissements et leur permettre de collaborer efficacement est la nécessité de commencer à se présenter comme un réseau. Il a été souligné

qu'en démontrant leur capacité à travailler ensemble, les établissements **« donneront confiance en [leurs] capacités – aux étudiants, aux communautés et aux gouvernements »**. Selon plusieurs participantes et participants, pour y arriver, les établissements devront faire preuve d'ouverture, de décloisonnement, de confiance et de transparence. En outre, il faudra savoir passer d'une logique de concurrence à une logique de complémentarité : **« Notre objectif devrait être non pas de se soustraire des étudiants les uns des autres, mais plutôt d'aller chercher les personnes qui pourraient être intéressées à étudier en français, mais qui échappent à notre réseau. »**

Un exemple concret de cette logique de complémentarité serait la reconnaissance mutuelle de pôles d'excellence par les établissements. **« Il y a des programmes qui coutent cher »,** expliquait une personne participant aux États généraux, et **« bien qu'il faille maximiser le nombre de sites d'où ils sont accessibles, rien n'oblige à ce que chaque établissement [les offre] individuellement »**.

Pour fonctionner en réseau, les établissements devront faire des compromis et ceux-ci devront être équitables. À cette fin, il a été proposé d'adopter une charte qui affirme les valeurs du réseau. Cette charte pourrait viser notamment à protéger les plus petits établissements contre les capacités supérieures des plus grands. Elle pourrait également être guidée par le principe de gagnant-gagnant et favoriser l'équité régionale.

D'autres intervenantes et intervenants, bien que favorables à la collaboration en matière de prestation de programmes de formation, ont souligné la nécessité d'assigner des balises à une telle collaboration. Ils ont fait valoir que ce fonctionnement en réseau doit respecter l'autonomie locale et qu'il est essentiel **« qu'une part importante de la formation soit donnée sur place. On a besoin d'une vie sur le campus. Une panoplie de cours en ligne dépourvue de vie intellectuelle et étudiante incarnée ne fera pas l'affaire. »** Il a aussi été souligné que des campus physiques – en plus de ceux virtuels – sont nécessaires pour garder les jeunes dans les régions et pour favoriser l'intégration de ces derniers dans les réseaux francophones

locaux. Devant tant d'enjeux à prendre en compte pour établir des collaborations fructueuses, il s'avère nécessaire de réfléchir à un mécanisme qui permettrait de documenter les enjeux puis de faciliter le développement de collaborations structurantes et durables.

Les établissements postsecondaires francophones du Québec pourraient aussi jouer un rôle dans la complétude du continuum à l'échelle nationale. Cette possibilité a été évoquée à quelques reprises pendant les États généraux. D'ailleurs, cette collaboration pourrait s'appuyer sur la nouvelle Politique du Québec en matière de francophonie canadienne, qui fait une place importante au secteur postsecondaire. Par exemple, le gouvernement du Québec s'y fixe comme objectifs de faciliter la recherche en français et l'accès aux études postsecondaires en français et de favoriser la concertation et l'établissement de liens structurants entre les établissements postsecondaires francophones de partout au Canada (*Gouvernement du Québec, 2022*). Mais, un intervenant a insisté sur le fait que les établissements du Québec devront aussi veiller à ne pas s'imposer indûment dans ces relations et à ce que les collaborations qui en découlent soient favorables pour tous les établissements qui s'y engagent.

La rareté du matériel pédagogique adapté

Lors des États généraux, la production de matériel pédagogique a été identifiée comme une autre thématique où la collaboration est souhaitable.

Des membres du corps professoral ayant participé aux États généraux estiment ainsi qu'il est **« très difficile d'avoir des manuels ou des études de cas, etc., canadiens, en français »** qui ne soient ni trop chers, ni trop abrégés, ni « très, très français », ni axés « sur le Québec ». Plusieurs personnes ont noté que cette rareté de matériel adapté réduit la pertinence des situations d'apprentissage offertes ainsi que les possibilités de construction identitaire. **« Souvent, de guerre lasse, on développe simplement nos propres outils chacun de notre bord »,** a souligné une professeure. Il importe de rappeler que cette inadéquation de la quantité et des contenus du

matériel pédagogique est susceptible d'affecter la sécurité linguistique de la population étudiante et ajoute à la charge de travail, déjà lourde, du personnel enseignant.

Pour ces raisons, il a été proposé que des mesures collaboratives soient prises en vue d'élaborer, de produire et de diffuser du matériel pédagogique en français adapté aux diverses communautés francophones en situation minoritaire. Si le secteur collégial mène une initiative collective en ce sens, soit le Consortium national de développement de

ressources pédagogiques en français au collégial, rien de tel n'existe pour l'instant du côté universitaire. Or, dans les domaines du droit, des affaires, des sciences humaines, de la linguistique et de la littérature, entre autres, la population étudiante bénéficierait d'avoir accès à du matériel pédagogique conçu dans sa langue et qui reflète ses réalités.

Recommandations

14. Qu'un mécanisme appuyant la collaboration interinstitutionnelle financé par le gouvernement fédéral, tel que proposé dans la recommandation 2, ait le mandat et les ressources pour augmenter l'accès à l'éducation postsecondaire en français à l'échelle du pays.

Le manque de diversité des cours et des programmes a été défini comme l'un des principaux défis des établissements postsecondaires des CFSM. La création d'un tel mécanisme favorisera la concertation et la collaboration entre les établissements comme moyen de surmonter ce défi prioritaire. Afin d'augmenter l'accès à des cours et à des programmes en français, un tel mécanisme appuiera les établissements postsecondaires dans le développement d'ententes d'arrimage qui contribueront directement à élargir les possibilités d'études en français. Ces ententes pourront prendre diverses formes:

- **La reconnaissance des crédits** entre établissements peut permettre d'offrir un accès étendu à des cours en français dans le cadre d'un programme en facilitant l'inscription à des cours en ligne offerts par d'autres établissements et en garantissant la reconnaissance des crédits ainsi obtenus;

- **La reconnaissance des acquis** favorise notamment le retour aux études des adultes et l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au moyen de processus officiels et informels de reconnaissance des compétences et des acquis, que ceux-ci proviennent de cours suivis ailleurs, d'expériences de travail, d'engagements communautaires ou d'autres types de vécus (par exemple les [processus de transfert et de reconnaissance des acquis et d'articulation](#) du Collège Boréal);

- **La reconnaissance de l'engagement étudiant** peut être considérée comme une manière particulière de reconnaître des acquis. Celle-ci présente l'avantage de pouvoir être planifiée et promue au sein d'un établissement (par exemple le [Fonds d'appui à l'engagement étudiant](#) de l'Université de Sherbrooke);

- **Des ententes d'arrimage** qui précisent la manière dont les crédits obtenus à l'établissement d'origine sont reconnus par l'établissement de destination. De telles ententes peuvent rendre plus accessibles les études en français, tant géographiquement que financièrement (par exemple les [ententes d'arrimage](#) du Collège La Cité);

- **Des partenariats interinstitutionnels** dans l'offre de programmes qui permettent d'élargir les possibilités pour les établissements membres – petits et grands – d'offrir un éventail de programmes plus complet (le partenariat entre [l'Université Sainte-Anne et l'Université Laurentienne](#) pour le baccalauréat en service social et le partenariat du [Consortium des établissements universitaires de l'Ouest canadien](#) pour la maîtrise en éducation en sont des exemples).

Ces ententes viseront un développement équitable des possibilités d'études en français en reconnaissant les besoins particuliers de toutes les communautés francophones ainsi que des provinces et des territoires. En améliorant l'offre de formations en français dans son ensemble, ces ententes créeront des conditions qui permettront aux établissements participants de développer des pôles d'expertise. Elles auront enfin le souci de préserver les approches personnalisées déjà utilisées au sein des établissements.

15. Que le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les établissements postsecondaires et les autres parties prenantes concernées s'engagent à développer conjointement et activement l'alphabétisation et les compétences essentielles des adultes dans le cadre d'un protocole d'entente qui répond aux besoins particuliers des membres des communautés francophones et acadiennes.

Ce protocole d'entente permettra la mise sur pied d'une approche intégrée pour la formation tout au long de la vie, en misant plus particulièrement sur l'alphabétisation et les compétences essentielles des adultes. Il favorisera l'engagement stratégique des établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire. Il facilitera également la collaboration entre toutes les parties prenantes en vue du partage des ressources, des expertises et des pratiques et de la création d'initiatives conjointes et novatrices. Enfin, il soutiendra la réalisation d'études sur l'évolution de l'alphabétisation des francophones vivant en situation minoritaire ainsi que la mise en œuvre d'une stratégie de mesure des progrès réalisés. Une reddition de comptes permettra de connaître la part des investissements fédéraux, provinciaux et territoriaux qui est attribuée aux communautés francophones et acadiennes.

16. Que le gouvernement fédéral appuie la mise en place d'une initiative d'édition de matériel et de ressources pédagogiques culturellement et linguistiquement adaptés aux différentes communautés francophones et acadiennes du pays pour les niveaux collégial et universitaire.

Les succès et les défis du Consortium national de développement de ressources pédagogiques en français au collégial pourront inspirer la création d'une initiative nationale pour l'élaboration de ressources pédagogiques en français pour le secteur universitaire. Cette initiative pourra être mise en œuvre par un organisme autonome ou par un nouveau volet du Consortium, semblable à celui mis en place pour le secteur collégial au milieu des années 2000. L'initiative au service du milieu universitaire facilitera la création conjointe de manuels et de ressources en français adaptés aux besoins des populations étudiantes francophones et acadiennes. Cette initiative sera reconnue pour son excellence et deviendra un chef de file de l'édition de matériel pédagogique en français (imprimé, multimédia, en ligne et autre) à l'intention du postsecondaire.

17. Que les gouvernements provinciaux et territoriaux mettent en œuvre des processus qui permettent aux établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire d'être plus agiles et en mesure d'élaborer des programmes qui répondent aux besoins des communautés francophones en situation minoritaire.

La gestion des systèmes d'éducation postsecondaire est de la compétence des gouvernements provinciaux et territoriaux. En ce sens, il importe que ces gouvernements reconnaissent les missions respectives des établissements de la minorité et les contextes particuliers où ceux-ci évoluent, et ce, sans égard à leur type de gouvernance. Ces établissements doivent notamment être suffisamment agiles pour être en mesure de répondre aux besoins émergents des communautés francophones et acadiennes, notamment en matière de formation d'une main-d'œuvre bilingue dans des secteurs d'activité où des pénuries existent. Les gouvernements provinciaux et territoriaux doivent ainsi amorcer des processus qui permettront à ces établissements d'élaborer plus facilement les programmes réclamés par les communautés et le marché du travail. Ces nouveaux programmes pourront être de nature interdisciplinaire et être offerts de façon collaborative par des établissements situés dans des provinces ou des territoires différents. Dès lors, le gouvernement fédéral pourra jouer un rôle pour appuyer l'élaboration de programmes qui miseront sur la collaboration interinstitutionnelle et contribueront à l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire.

SECTION 5

Redéfinir et développer l'excellence en recherche



Redéfinir et développer l'excellence en recherche

La recherche réalisée en français à l'extérieur du Québec et la recherche sur les communautés francophones et acadiennes alimentent une vie intellectuelle dont ces communautés tirent de nombreux bénéfices : « Selon les données de Statistique Canada, 4 175 professeur-e-s et chargé-e-s de cours sont d'expression française et déclarent faire de la recherche » (Statistique Canada, 2016, dans St-Onge et coll., 2021).

Un récent rapport de recherche de l'Acfas intitulé *Portrait et défis de la recherche en français en contexte minoritaire au Canada* (St-Onge et coll., 2021) permet de mieux comprendre les contours et les enjeux de cette recherche. Le sondage mené dans le cadre de cette étude auprès de 515 chercheuses et chercheurs d'expression française qui travaillent en contexte minoritaire (St-Onge et coll., 2021) montre que ces personnes sont très engagées dans des activités de recherche, à l'instar de leurs collègues qui œuvrent en contexte majoritaire. En effet, parmi les personnes ayant répondu au sondage, 74 % indiquent consacrer plus de onze heures par semaine à la recherche scientifique (St-Onge et coll., 2021). La majorité des répondantes et des répondants travaillent au sein d'une université anglophone, bilingue ou francophone, ou alors dans un campus francophone d'une université anglophone¹⁵. De manière générale, lors de leurs activités de recherche, ces personnes collaborent au moyen d'organismes de recherche francophones ou bilingues tels que des instituts, des centres ou des chaires de recherche, mais aussi des revues scientifiques (St-Onge et coll., 2021).

La recherche réalisée par les membres de ce corps professoral porte sur de nombreux domaines. Toutefois, elle contribue de manière particulièrement importante à l'avancement des connaissances sur les communautés francophones et acadiennes, et ce, dans de nombreuses disciplines. En effet, dans cette même enquête, 27 % des membres du corps professoral affirment qu'au moins la moitié de leurs projets de recherche portent sur les communautés francophones et acadiennes. Ce pourcentage atteint plus de 30 % pour les personnes à l'emploi d'universités bilingues ou de campus francophones et est supérieur à 50 % pour celles œuvrant dans les universités francophones (St-Onge et coll., 2021, p. 62).

Un rapport de consultation, commandité par le RCCFC (Socius, 2022) et concernant l'avenir et le développement du secteur collégial en français au Canada, montre que le développement de la recherche dans les collèges en contexte francophone minoritaire se fait lentement et est surtout orienté vers la recherche appliquée. On note la mise en place de centres de recherche dans les plus grands collèges, mais aussi le besoin de collaborer pour développer davantage la recherche appliquée.

¹⁵Seules quelques personnes du milieu collégial ont répondu à cette enquête.

Dans l'ensemble, ces données rappellent qu'il est tout à fait possible pour les chercheuses et les chercheurs d'expression française de faire de la recherche ailleurs qu'au Québec. Néanmoins, cette sphère scientifique fait face à des défis singuliers, qui seront détaillés ci-après.

Plusieurs personnes ayant participé aux États généraux ont fait part de préoccupations considérables quant à l'avenir de la science et de la recherche en français en milieu francophone minoritaire. Elles ont aussi proposé plusieurs pistes

de solution pour faire face aux défis actuels. Dans bien des cas, ces propositions concordent largement avec celles élaborées par l'Acfas. Les recommandations proposées à la fin de cette section sont inspirées de ces deux exercices de collecte de données. De même, elles abondent dans le sens du projet de loi C-13 modifiant la *Loi sur les langues officielles* qui vise à atteindre l'égalité réelle et à appuyer « la création et la diffusion d'information en français qui contribue à l'avancement des savoirs scientifiques dans toute discipline » (2022).

Travailler à la périphérie des réseaux de recherche francophones

Faire de la recherche en français là où cette langue est en situation minoritaire comporte sa part de défis. Ceux-ci sont particulièrement importants au sein des petites universités, des campus francophones et des collèges. Comme nous l'avons vu dans la section précédente, la charge d'enseignement du corps professoral des petites universités est plus élevée. En outre, dans les collèges, la mission d'enseignement demeure encore souvent la seule reconnue (*Socius*, 2022). Cet accent sur l'enseignement limite la disponibilité des membres du corps professoral pour réaliser des projets de recherche.

Lors des États généraux, certaines personnes ont rappelé que la petite taille des établissements engendre d'autres types d'obstacles à une pratique florissante de la recherche. Ces obstacles incluent les difficultés de recruter des personnes maîtrisant le français pour pourvoir les postes d'assistantat de recherche ou d'enseignement aux cycles supérieurs. Selon l'enquête de l'Acfas, plus de la moitié (55 %) des personnes ayant répondu au sondage ont du mal à avoir accès à une

assistante ou un assistant de recherche qui maîtrise le français (*St-Onge et coll.*, 2021). Cette difficulté survient partout où le français est en situation minoritaire, même si elle est plus souvent vécue dans l'Ouest canadien. Les causes peuvent varier d'un type d'établissement à l'autre : certains ont une importante population étudiante francophone tout en ayant peu de programmes de cycles supérieurs ; en revanche, d'autres ont plusieurs programmes de ce genre, mais ceux-ci sont offerts en anglais. Selon les témoignages du corps professoral, s'il est parfois possible de cibler de bonnes candidatures parmi les apprenantes et apprenants de troisième ou de quatrième année du baccalauréat, le nombre et le type de tâches qui peuvent être déléguées à ces personnes demeurent limitées. Cela étant, le manque d'accès à une population étudiante qualifiée pour faire de la recherche est encore plus criant pour les collèges (*Socius*, 2022). À cet obstacle s'ajoute la difficulté importante d'assurer une relève en recherche qui soit interpellée par des thèmes touchant les communautés francophones et acadiennes.

De plus, bon nombre de membres du corps professoral ayant participé aux États généraux ont affirmé se sentir isolés des collègues d'expression française qui travaillent

sur des thématiques similaires. **« J’aime ma ville, confiait l’un d’entre eux, mais tous les collègues dans mon champ d’étude qui travaillent en français sont loin. Mes collègues, eux, n’ont que peu d’idée [de ce sur] quoi je travaille. »** Notons que des témoignages du genre ont été livrés par des membres du corps professoral de divers types d’établissements et de diverses régions. Chaque fois, les équipes disciplinaires francophones tendent à être de petite taille et les établissements dont ils proviennent sont souvent les seuls de langue française dans leurs provinces respectives.

Dans leur ensemble, ces caractéristiques limitent les occasions de collaboration et d’interaction scientifique.

« Dans ces conditions, a fait valoir l’un des participants aux États généraux, il ne faut pas sous-estimer l’importance des colloques, des journées d’études, des réseaux de recherche, etc. Ça aide à ne pas se sentir seul. C’est une sorte de carburant. »

D’autres personnes ont souligné que les activités de l’Acfas et du CNFS sont essentielles **« pour mettre en**

commun nos forces en recherche » en français dans toutes les disciplines.

En ce qui concerne la recherche portant sur les communautés francophones et acadiennes, des personnes participantes ont souligné l’importance du Réseau de recherche sur la francophonie canadienne (RRF) de même que celle des dizaines de centres et d’instituts de recherche logés dans les établissements membres de l’ACUFC. Soulignons notamment l’Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques et le Centre d’études acadiennes Anselme-Chiasson à l’Université de Moncton, le Centre acadien à l’Université Sainte-Anne, le Centre de recherche sur les francophonies canadiennes à l’Université d’Ottawa, le Centre d’études franco-canadiennes de l’Ouest à l’Université de Saint-Boniface ainsi que l’Institut Marcelle et Louis Desrochers sur le patrimoine et les recherches transdisciplinaires en francophonies canadiennes et internationales au Campus Saint-Jean de l’Université de l’Alberta.

Faire de la recherche en français dans un environnement de plus en plus axé sur l’anglais

La recherche scientifique s’inscrit de plus en plus dans un contexte mondialisé. Plusieurs revues scientifiques et éditeurs universitaires ont une portée planétaire et les scientifiques de tous les continents entretiennent des dialogues constants dans la plupart des disciplines. Toutefois, l’anglais s’impose plus que jamais comme lingua franca – ou langue de relation – dans le domaine de la science, où il exerce une grande attraction. L’anglais devient même la principale langue de publication scientifique dans des

pays où il ne s’agit pas d’une langue nationale, comme en Allemagne ou en France, particulièrement dans les sciences naturelles et de la santé (*St-Onge et coll., 2021*).

Le Canada n’échappe pas à cette tendance. En témoignent, par exemple, les pratiques actuelles en matière de création de revues scientifiques. En effet, plus de 90 % des revues créées au Canada depuis 2005 sont de langue anglaise, comparativement à seulement 60 % de celles créées entre 1970 et 2005 (*St-Onge et coll., 2021*). Sans surprise, le pourcentage d’articles scientifiques publiés en français est en déclin, et ce, même lorsqu’on observe uniquement la production du corps professoral de langue

française du pays. La tendance est constante et lourde dans tous les domaines. Actuellement, seul le domaine des arts et des humanités (à l'exclusion des sciences sociales) conserve une proportion substantielle de publications en français (*St-Onge et coll., 2021*).

Comme mentionné, l'anglicisation des activités de recherche représente un phénomène généralisé qui ne touche pas que les chercheuses et les chercheurs en milieu minoritaire. Il ne faudrait donc pas supposer que cette pratique de la science en anglais découle de la situation géographique ou d'une préférence personnelle de ces derniers pour le travail dans cette langue. En fait, dans le sondage réalisé par l'Acfas, seul le tiers des personnes ont affirmé publier en anglais « parce qu'ils sont plus à l'aise dans cette langue ». Ce sont plutôt des considérations liées à la visibilité, à la crédibilité, à l'incidence et à l'avancement professionnel qui poussent les membres du corps professoral à mener de plus en plus d'activités de recherche en anglais (*St-Onge et coll., 2021*).

L'environnement scientifique de plus en plus anglophile accentue la minorisation du corps professoral francophone en situation minoritaire. Plusieurs des membres de celui-ci ont souligné ce fait pendant les États généraux, comme en témoignent les propos de cette chercheuse :

Les collègues anglophones de la région ne connaissent pas nos chercheurs, nos revues ou nos instituts, pas plus que nos écrits, nos problématiques ou nos paradigmes. Pour la plupart, ce n'est pas du mépris, juste de la méconnaissance. Mais ça demeure un peu dévalorisant.

D'autres participantes ont fait remarquer que cette méconnaissance des enjeux de recherche propres à la francophonie peut avoir une incidence négative sur leurs chances de recevoir du financement :

J'ai comme l'impression que nos demandes de financement auprès des conseils de recherche sont mal comprises, tant par [les] Québécois, qui souvent ne sont pas interpellés par les problématiques des communautés minoritaires, que par les

anglophones, qui ne sont pas plus interpellés et qui, de surcroît, sont peu nombreux à pouvoir nous lire.

D'autres participants aux États généraux ont souligné qu'à ces défis liés aux priorités d'études, d'autres s'ajoutent, davantage d'ordre structurel

Plusieurs ne publient pas en français, puisque l'un des critères d'évaluation des agences subventionnaires, c'est la diffusion des travaux antérieurs, tel que mesuré par [l'indice de citation] des revues [dans lesquelles] ils ont publié. Or, cela a comme effet pervers que nos chercheurs qui publient en français reçoivent presque systématiquement moins de points à ce chapitre. Mais, dites-moi, est-ce vraiment moins valide, pour un spécialiste de l'Ontario français, par exemple, de publier chez Francophonies d'Amérique que dans une revue anglophone internationale chez qui on n'a jamais même entendu parler de Franco-Ontariens ?

L'augmentation du nombre de publications en anglais a engendré, au fil des ans, un déclin correspondant du nombre de demandes de subventions soumises dans la langue de Molière auprès des organismes subventionnaires fédéraux de la recherche. Ce déclin est particulièrement marqué au Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), où la part de demandes présentées en français est passée de 25 % au début des années 1990 à moins de 15 % en 2015-2019 (*St-Onge et coll., 2021*). Ce déclin se révèle variable lorsque les établissements francophones ou bilingues en contexte francophone minoritaire sont isolés. Par exemple, pour ce type d'établissement au Manitoba, alors que 80 % des demandes étaient rédigées en français au début des années 1990, cette proportion a chuté à 43 % en 2015-2019. En revanche, au Nouveau-Brunswick, la proportion de demandes en français a augmenté, passant de 73 % à 88 % durant cette même période (*St-Onge et coll., 2021*). Par ailleurs, si le déclin des demandes de subventions présentées en français est moins important auprès des autres organismes subventionnaires, en particulier auprès des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et du

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), c'est que la proportion de demandes soumises en français était déjà faible (entre 5 % et 10 % en 2019) (St-Onge et coll., 2021).

Ce déclin du français dans les demandes soumises aux agences subventionnaires de la recherche affecte toutes les régions du pays, y compris le Québec. L'enquête de l'Acfas a toutefois mis en lumière un facteur supplémentaire en ce qui concerne les chercheuses et chercheurs en situation minoritaire : « plus du tiers des personnes (37 %) indiquent qu'ils ont soumis leurs demandes en anglais] parce qu'il y a plus de soutien dans leur établissement pour la rédaction de demandes de subvention de recherche en anglais » (St-Onge et coll., 2021, p. 60). L'absence de cette contrainte à l'Université de Moncton, dont le bureau de soutien à la recherche a le français comme seule langue de travail, explique certainement pourquoi cet établissement échappe à la tendance (St-Onge et coll., 2021).

Les témoignages ayant trait aux obstacles culturels et structurels auxquels font face les chercheuses et les chercheurs des établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire ont été jugés « troublants » par des personnes participant aux États généraux, qui se sont empressées de formuler des pistes de solution.

Il a notamment été proposé qu'un mécanisme soit mis en place pour que le corps professoral francophone puisse avoir accès à **« un service de relecture, de conseils et d'édition qui soit d'une qualité rivalisant avec [celle du service] offert par les bureaux de recherche des grandes universités »**. Ce type de service peut nettement améliorer les chances de décrocher des subventions des

organismes subventionnaires. Toutefois, les plus petits établissements n'ont pas toujours le luxe d'avoir de tels bureaux. Dans le cas des unités fonctionnant dans des environnements anglophones, ces bureaux ne sont généralement pas en mesure d'évaluer des demandes rédigées en français. C'est à partir de ce constat que l'Acfas recommande la création d'un service d'aide à la recherche en français (SARF) en vue de favoriser la collaboration en recherche et en enseignement supérieur en français au Canada.

Les initiatives visant à augmenter le nombre de propositions de recherche rédigées et financées en français se révèlent tout aussi essentielles. À ce titre, la mesure adoptée par les IRSC en vue de rééquilibrer le taux de succès des demandes soumises en français semble prometteuse. Comme le souligne le rapport de l'Acfas, « cette mesure devrait accroître la proportion de demandes soumises en français en contribuant, à moyen terme, à défaire la perception qu'il y a moins de chances d'être financé si la demande est soumise en français » (St-Onge et coll., 2021, p. 74).

Au bout du compte, un consensus a émergé lors des États généraux à l'effet que les organismes subventionnaires fédéraux de la recherche devraient se doter d'une fenêtre ou d'une lentille sur la francophonie afin de développer une plus grande **« sensibilité aux particularités de ces communautés »**. De même, il a été suggéré que ces organismes mettent en place des mesures ayant un effet multiplicateur à l'égard des projets impliquant des chercheuses et des chercheurs de petits établissements, francophones en particulier, en vue de neutraliser les biais structurels qui affectent ces projets.

Allier la recherche et l'engagement communautaire en contexte minoritaire

Lors des États généraux, plusieurs voix ont mis l'accent sur l'importance de maintenir des liens forts entre les chercheuses et les chercheurs, d'une part, et les sociétés civiles francophones, d'autre part. Les résultats du sondage mené par l'Acfas laissent deviner que les chercheuses et chercheurs de ces établissements sont déjà sensibles aux besoins des communautés francophones et acadiennes, puisqu'une proportion importante des répondantes et répondants «ont déjà fait ou font des travaux sur les communautés francophones en situation minoritaire, même si un pourcentage important perçoit que ces études ou les publications en français sont moins valorisées et ont moins d'impacts pour l'avancement de leur carrière» (St-Onge et coll., 2021, p. 67).

Ainsi, la sphère de recherche francophone en milieu minoritaire se distingue de celles en milieux majoritaires en ce qui concerne les contributions qu'elles sont appelées à faire à la société. En effet, le nombre d'établissements (et, par extension, de membres du corps professoral) interpellés par cette recherche est limité et ceux qui collaborent de manière significative avec les organismes des communautés francophones et acadiennes le sont encore plus. Tout de même, ces collaborations – pour développer et diffuser des connaissances, pour initier des projets novateurs, pour effectuer des stages, etc. – engageant le monde associatif et les entreprises de ces communautés ont toujours existé et elles ont une grande résonance auprès de ces communautés. Au fil des ans, ces collaborations ont contribué à faire en sorte que la société civile francophone soit plus à même de cerner les enjeux qui l'affectent, de développer des expertises professionnelles et de prendre diverses

mesures nécessaires à son épanouissement. Pour le corps professoral des établissements de la francophonie, si ces nécessaires collaborations leur semblent stimulantes, elles créent également une pression importante, puisqu'il est quasiment le seul à établir de telles collaborations structurantes. En dépit de leur petite taille et de leur nombre réduit, ces établissements devraient être en mesure, tout autant que ceux de la majorité, d'offrir leur appui dans tous les domaines scientifiques pour développer et diffuser des connaissances présentant un intérêt pour l'épanouissement et le développement des communautés qu'ils servent.

Plusieurs enjeux freinent le développement de cette recherche plus collaborative et plus appliquée.

En premier lieu, la recherche portant sur les communautés francophones et acadiennes est menée depuis des établissements éloignés les uns des autres, qui sont habituellement de taille modeste, ce qui signifie que les bureaux de recherche sont aussi généralement de taille réduite.

En deuxième lieu, pour les collègues en particulier, il appert que la recherche dans l'intérêt des communautés francophones et acadiennes soit moins souvent commanditée par des entreprises en comparaison de celle menée par les collègues anglophones, ce qui réduit l'autonomie et la rentabilité financière de ces travaux de recherche.

Diverses solutions ont également été exposées. Les États généraux ont été l'occasion pour plusieurs de demander qu'on puisse **«établir plus de connexions entre les professeurs et la communauté»** pour que le corps professoral **«puisse jouer pleinement le rôle d'expert et de source de connaissance dans nos milieux.»** Une piste de solution, qui a beaucoup attiré l'attention, propose d'appuyer

directement la recherche appliquée en lien avec les communautés. **« On se doit, dans des petits milieux, d’être actifs sur le terrain, de faire des études de cas, affirmait une professeure devenue cadre universitaire. Nos communautés ont besoin du savoir pour se développer. »**

Des personnes participantes aux États généraux, notamment membres du corps professoral, ont affirmé avoir l’impression que les recherches faites pour le compte d’organismes communautaires ou d’entreprises locales ont de grandes répercussions, mais déplorent la perception voulant que la recherche appliquée jouisse d’un moindre prestige dans les milieux universitaires. Alors que le corps professoral des collèges semble plus naturellement interpellé par la recherche appliquée ou commanditée (*Socius*, 2022), il gagnerait à être systématiquement mobilisé.

Enfin, il y aurait place à appuyer davantage des activités de transfert et d’adaptation de connaissances, en plus de projets de recherche plus collaboratifs. De fait, la circulation des données développées dans l’intérêt des communautés francophones et acadiennes vers les organismes qui en bénéficieraient demeure limitée ou peu adaptée.

En somme, le corps professoral reconnaît sa responsabilité à l’égard des communautés francophones et acadiennes qui expriment le besoin de faire appel à des équipes de recherche détenant une bonne connaissance à la fois du français et des réalités socioculturelles de ces communautés. Toutefois, il a à sa disposition des ressources limitées, parfois insuffisantes, pour assumer cette responsabilité. Les collaborations avec les établissements postsecondaires – pour réaliser la recherche, pour diffuser des connaissances, pour initier des projets novateurs, pour effectuer des stages, pour favoriser la mobilité, etc. – qui engagent le monde associatif et les entreprises de ces communautés ont toujours été nombreuses. Ces collaborations ont contribué à ce que la société civile francophone soit plus à même de cerner les enjeux qui importent, à développer des expertises professionnelles et à prendre diverses mesures nécessaires à son épanouissement. Dans les faits, ce corps professoral est un maillon essentiel à l’élaboration des connaissances que ces communautés ont d’elles-mêmes et aux possibilités de développement de ces communautés.

Recommandations

18. Que le gouvernement fédéral reconnaisse et appuie la recherche effectuée en français et celle faite dans l'intérêt des communautés francophones et acadiennes comme un secteur prioritaire et distinct dans le prochain Plan d'action sur les langues officielles.

À ce jour, la recherche en français et dans l'intérêt des communautés francophones et acadiennes n'a pas fait l'objet d'une attention structurante de la part du gouvernement fédéral. Pourtant, cette recherche contribue à de nombreuses dimensions de la vitalité des communautés francophones et acadiennes. Dans le cadre de son prochain Plan d'action pour les langues officielles, le gouvernement du Canada devra reconnaître explicitement la contribution et les critères de succès de cette recherche et s'attarder à la progression vers l'égalité réelle dans ce domaine. Il devra également prévoir un dialogue entre les parties prenantes de cette recherche, notamment certains ministères et organismes subventionnaires fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les universités et les collèges, afin d'élargir la prise en compte de la recherche en français et de normaliser les pratiques exemplaires de certaines parties prenantes.

19. Que le gouvernement du Canada finance la création du Service d'aide à la recherche en français au Canada (SARF) proposé par l'Acfas.

La taille modeste de la quasi-totalité des établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire et les contraintes liées au contexte minoritaire (petites cohortes, accent mis sur l'enseignement, ressources

financières insuffisantes, etc.) ne permettent pas d'offrir un soutien adéquat à la recherche effectuée en français dans chacun de ces établissements. Pourtant, l'existence d'activités de recherche en langue française contribue étroitement à la vitalité des communautés francophones et acadiennes, d'autant plus que ces dernières sont souvent l'objet de cette recherche. C'est pourquoi un service pancanadien destiné à la soutenir la recherche en français, comme celui proposé par l'Acfas, est nécessaire :

La fonction principale de ce service sera celle d'un bureau de liaison encourageant une telle collaboration et favorisant la création d'ententes entre les universités canadiennes de langue française ou anglaise, ou bilingues. Il jouera un rôle d'impulsion dans le but de promouvoir, mais aussi de développer, de consolider et de faire rayonner la recherche en français et sa communauté [dans] l'ensemble du Canada. Tout en rapprochant les [communautés de la] francophonie canadienne, ce service permettra à davantage de chercheuses et de chercheurs francophones vivant en contexte minoritaire au Canada d'avoir la possibilité de faire de la recherche en français (Acfas, 2021, p. 10).

Comme le souligne aussi l'Acfas dans son mémoire déposé dans le cadre des consultations en vue du prochain Plan d'action pour les langues officielles, « un tel service permettrait au gouvernement fédéral d'améliorer son soutien à la production et à la diffusion des savoirs en français » (Acfas, 2022, p. 8). Cet engagement du gouvernement fédéral a été consigné dans le document de réforme sur les langues officielles déposé en février 2021.

20. Que les organismes subventionnaires fédéraux adoptent des mesures équitables, ciblées et systémiques qui appuient la recherche réalisée en français à l'extérieur du Québec ainsi que la recherche dans l'intérêt des communautés francophones et acadiennes.

Les mesures adoptées par les organismes subventionnaires fédéraux de la recherche au Canada (CRSH, CRSNG, IRSC et FCI) ne permettent pas d'assurer l'égalité réelle sur le plan de la quantité d'activités appuyées tant en matière de recherche en français et de recherche réalisée dans l'intérêt des communautés francophones et acadiennes. Ces organismes pourraient élaborer des mesures positives comme les suivantes :

- **Le maintien et l'élargissement des mesures** visant à rééquilibrer le taux de succès des demandes soumises en français aux IRSC et de l'adoption de mesures similaires par le CRSNG et le CRSH;
- **La création et le maintien à long terme de programmes de financement** qui ciblent les communautés francophones en situation minoritaire comme objet de recherche;
- **Le soutien des chercheuses et des chercheurs francophones en situation minoritaire** pour leur permettre de participer à des réseaux de recherche de langue française;
- **L'amélioration du financement octroyé à la recherche de type « innovation sociale »** en réservant expressément une part de ce soutien aux collèges.

21. Que les organismes subventionnaires fédéraux appuyant la recherche et les établissements postsecondaires s'engagent à lutter contre les préjugés inconscients à l'endroit de la recherche réalisée en français et dans l'intérêt des communautés francophones et acadiennes.

Les mesures adoptées par les organismes subventionnaires fédéraux de la recherche au Canada (CRSH, CRSNG, IRSC et FCI) contribuent à entretenir des préjugés inconscients à l'égard de la recherche réalisée en français et dans l'intérêt des communautés francophones et acadiennes. Ces organismes lutteront contre les préjugés inconscients :

- **En adoptant une politique visant à empêcher les comités d'évaluation d'avoir recours à des arguments** évoquant l'indice de citation des revues (communément appelée « le facteur d'impact ») ou la qualité de l'université d'attache, comme le stipule la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche;
- **En créant une table de travail** ayant pour mandat de proposer d'autres critères de définition ou de mesure de l'excellence, qui tiendraient pleinement compte de toutes les spécificités de la recherche réalisée en français en milieu minoritaire;
- **En ajoutant aux formulaires de demande de subvention une case « minorité de langue officielle »** permettant d'identifier les projets portant sur les CLOSM ainsi qu'une question invitant les chercheuses et chercheurs à préciser en quoi leur projet impliquera ou non les CLOSM, comme c'est déjà le cas pour d'autres groupes;
- **En ayant une idée précise du niveau de bilinguisme des membres des divers comités d'évaluation** afin de veiller à ce que ces personnes soient en mesure de bien comprendre les demandes de subvention rédigées en français;
- **En offrant un service d'interprétation simultanée** lorsque nécessaire lors des réunions des comités d'évaluation, afin de permettre aux membres de ces comités de s'exprimer dans la langue de leur choix;
- **En exerçant une veille continue** afin que la proportion des demandes soumises en français tende à refléter la proportion de francophones au pays.

22. Que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux appuient la diffusion, la mobilisation et la vulgarisation des connaissances produites en français et dans l'intérêt des communautés francophones et acadiennes.

Il a été proposé, lors des États généraux, que des mesures soient prises pour reconnaître ce que le corps professoral fait pour la communauté et affirmer « l'importance de son double rôle » (enseignement et recherche) dans l'intérêt du milieu minoritaire. Il a également été proposé que davantage d'initiatives soient mises en place pour « valoriser la recherche faite en français tout comme celle portant sur les communautés francophones et favoriser la diffusion et la vulgarisation de ces connaissances ».

À ce titre, les gouvernements offriront un appui financier qui ciblera directement les activités de diffusion et d'adaptation des connaissances dans l'intérêt de la communauté scientifique, de la société canadienne et des communautés francophones et acadiennes. Ces activités impliqueront notamment de soutenir le développement de revues scientifiques en français ou d'activités d'application de la recherche dans l'intérêt des communautés francophones et acadiennes.

L'Acfas joue déjà un rôle exemplaire en ce qui concerne la mise en valeur de la recherche réalisée en français, tant au Québec qu'à l'extérieur de cette province. Dans le mémoire qu'elle a soumis dans le cadre des consultations pour le prochain Plan d'action pour les langues officielles, elle propose au gouvernement fédéral des mesures qui lui permettraient d'accroître son appui à la diffusion et à la mobilisation de la recherche en français au Canada (Acfas, 2022).

L'univers numérique met à la portée des parties prenantes de cette recherche de nombreuses ressources pouvant contribuer à augmenter la portée de leurs travaux de recherche, y compris la création de wiki-clubs, de blogues, de vlogues, de chroniques ou de balados. De

telles initiatives pourront inclure la création d'un carnet d'adresses unique pour les médias, rassemblant les expertises de tous les chercheurs et de toutes les chercheuses des milieux francophones en situation minoritaire.

Le Réseau de la recherche sur la francophonie canadienne pourrait aussi explorer la possibilité de créer un programme annuel de prix soulignant l'excellence de la recherche sur les réalités des communautés francophones et acadiennes.

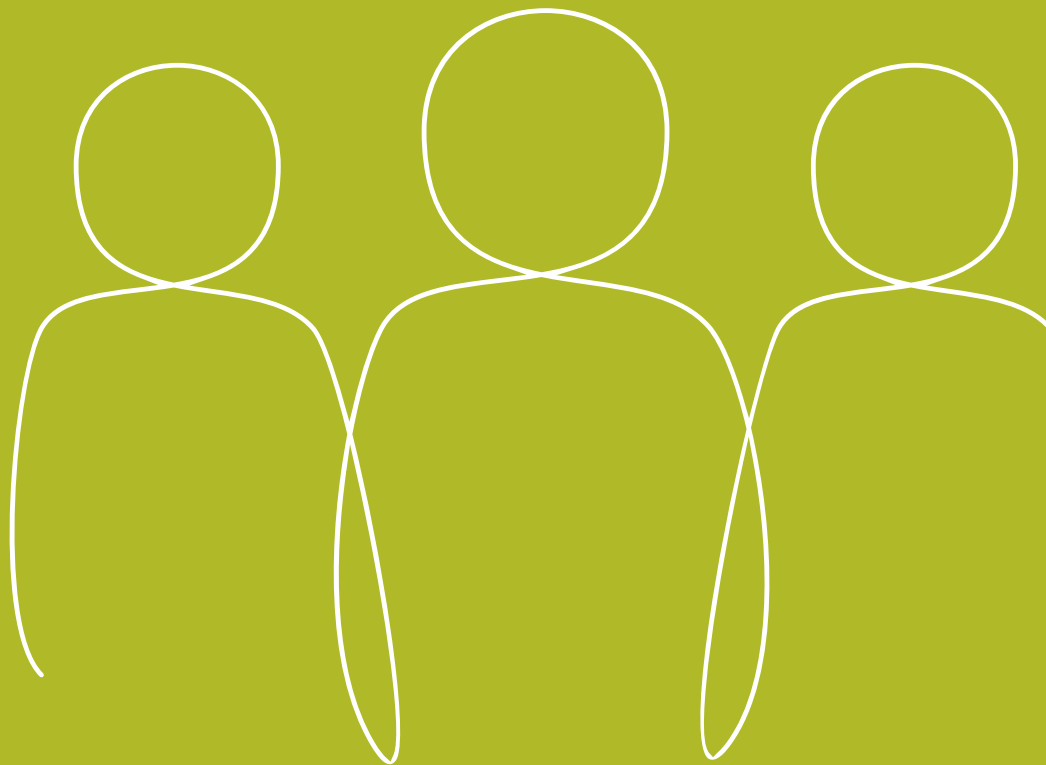
23. Que le gouvernement fédéral appuie le développement pérenne d'instances de recherche dans les domaines désignés comme prioritaires par les membres des communautés francophones et acadiennes et les établissements postsecondaires.

À partir de l'écosystème de recherche existant, un dialogue engageant des personnes représentant les établissements postsecondaires, les communautés francophones et acadiennes et le gouvernement fédéral permettra de déterminer les domaines de recherche prioritaires ainsi que les établissements en mesure de développer un leadership et une expertise en lien avec ces domaines. Ensuite, au moyen d'un appui financier adéquat, les établissements seront en mesure de répondre aux besoins de développement, de transfert et d'application des connaissances sur les communautés francophones et acadiennes, en fonction de leurs spécialités respectives. L'objectif sera d'assurer la complétude, à l'échelle nationale, des thèmes de recherche d'importance pour le développement des communautés francophones et acadiennes, puis de garantir le financement pérenne des instances de recherche existantes ou de nouvelles instances de recherche au sein des établissements ciblés.

L'appui accordé à ces instances de recherche assurera le développement équitable du réseau d'établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire.

SECTION 6

Contribuer à la vitalité des communautés francophones et acadiennes



Contribuer à la vitalité des communautés francophones et acadiennes

Principal fondement des États généraux, cette idée a été maintes fois reprise au cours des échanges : les établissements postsecondaires francophones sont et doivent continuer d'être des acteurs clés de la vitalité des communautés francophones et acadiennes.

Le projet de loi C-13 visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada, déposé en mars 2022, reconnaît le caractère essentiel d'un appui à l'éducation « depuis la petite enfance jusqu'aux études postsecondaires » en vue de l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes, en plus de l'importance de protéger et de promouvoir la présence d'institutions fortes pour les servir.

Pour les membres des communautés francophones et acadiennes, ces établissements sont une source de fierté. Ils souhaitent pouvoir compter sur des établissements postsecondaires solides et agiles, qui sont à l'écoute de leurs aspirations et de leurs besoins évolutifs. Parallèlement, les personnes représentant les établissements reconnaissent l'importance du rôle de ces derniers à l'égard de la vitalité des communautés francophones et acadiennes et du renforcement du français au Canada, comme le souligne cette représentante de l'Université de Saint-Boniface :

Il est grand temps de reconnaître que nous sommes aussi engagés dans une autre logique, qui s'ajoute à celles de l'enseignement et de la recherche : celle de la construction communautaire.

Si l'on reconnaît que le français est une langue manitobaine, et qu'il faut la soutenir, eh bien ! il faut du même souffle reconnaître que les programmes et les services de l'Université de Saint-Boniface jouent un rôle essentiel dans l'épanouissement de cette communauté linguistique.

Les moyens que ces établissements utilisent pour atteindre ces objectifs – en matière de gouvernance, de mission, de fonctionnement administratif, de formation et d'expérience étudiante – varient d'un milieu à l'autre. Cela dit, l'épanouissement des communautés francophones figure dans la plupart des énoncés de mission des établissements

Ce faisant, les établissements postsecondaires de la francophonie canadienne assument des fonctions sociétales dont l'ampleur dépasse largement celles des établissements de la majorité anglophone. En effet, leur contribution à l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes les porte à collaborer plus étroitement avec ces communautés et à mettre en œuvre des actions qui contribuent à la fois à la

démographie, aux arts, à la culture et à l'économie. Ces établissements doivent susciter l'innovation technologique et sociale dans l'intérêt de ces communautés.

Pour que ces établissements puissent remplir de manière optimale leurs fonctions sociétales, un dialogue continu ainsi que de meilleurs maillages entre les établissements et les communautés qu'ils servent se révèlent essentiels. En marge des collaborations officielles, des liens de confiance doivent également être établis et renforcés. Cela dit, la mise en place de collaborations plus porteuses nécessite du temps, des espaces et des ressources qui trop souvent font défaut aux établissements. Les sous-sections qui suivent précisent les enjeux liés aux fonctions sociétales qui sont au cœur de la raison d'être de ces établissements.

Un besoin de croissance démographique

La vitalité des communautés francophones passe notamment par un renouvellement démographique qui, comme pour l'ensemble de la population canadienne, s'appuie principalement par l'immigration. Toutefois, à l'extérieur du Québec, la part de l'immigration qui est francophone s'avère moins élevée que la proportion de la population qui est francophone (*Commissariat aux langues officielles, 2021b*). Ce recrutement déficitaire de personnes immigrantes francophones contribue au déclin démographique relatif des communautés francophones.

Les communautés francophones font aussi face à un deuxième défi sociodémographique, soit celui des transferts linguistiques. Ceux-ci peuvent avoir lieu au cours d'une vie ou résulter d'une absence de transmission intergénérationnelle du français (*Houle et Corbeil, 2017*).

Le renforcement des établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire contribuerait à freiner le déclin démographique des communautés francophones, tant sur le plan de la population que sur celui de la transmission du français.

Premièrement, au Canada en général comme dans les communautés francophones et acadiennes, la population étudiante internationale est considérée comme un bassin prometteur de personnes qualifiées en mesure de participer au marché du travail et de faire la transition vers la résidence permanente. Et pour cause : à l'échelle canadienne, « la moitié des titulaires d'un premier permis d'études qui sont venus faire des études supérieures sont devenus des immigrants ayant obtenu le droit d'établissement dans les 10 ans » (*Choi, Crossman, Hou, 2021*). Dans les communautés francophones et acadiennes, on retrouve chez la population étudiante internationale cette même volonté de s'établir au Canada :

91 % de la population étudiante internationale francophone diplômée

ayant étudié dans un des établissements membres de l'ACUFC en 2020 avait l'intention de chercher un emploi au Canada après avoir terminé son programme d'études (*Díaz Pinsent Mercier Research Inc., 2020*).

De même, plus de la moitié des personnes diplômées et vivant au Canada qui ont participé à l'enquête demeurent encore dans la région où elles ont effectué leurs études (55 %) (*Díaz Pinsent Mercier Research Inc., 2020, xiv*). Or, ces décisions ont une grande importance pour les communautés francophones et acadiennes. Plusieurs personnes ont souligné le triple rôle de cette population étudiante internationale : elle contribue à la pérennité des établissements, elle renforce la démographie des communautés francophones et elle augmente la vitalité socioculturelle et économique de celles-ci. Bref, il importe de considérer cette population comme étant en mesure de participer de manière durable à la vitalité des communautés francophones.

De plus,

60 % des étudiantes
et des étudiants

**ayant participé à l'enquête citée précédemment
(et 62 % des personnes diplômées) ont indiqué que
l'appui reçu par leur établissement d'enseignement
tout au long de leurs études a contribué à leur déci-
sion de demeurer au Canada (Díaz Pinsent Mercier
Research Inc., 2020, xiv).**

En somme, les établissements postsecondaires de la francophonie canadienne peuvent être un puissant levier pour faciliter la croissance de l'immigration dans les communautés francophones et acadiennes. Toutefois, pour l'instant, deux facteurs principaux empêchent ces établissements de jouer pleinement ce rôle.

D'abord, ils peinent à recruter un assez grand nombre d'étudiantes et étudiants : comme mentionné précédemment, le recrutement international est proportionnellement moins important dans les établissements offrant de la formation en français (en 2019-2020, les établissements postsecondaires de la francophonie ont accueilli quelque 5 000 étudiantes et étudiants). Un soutien des deux paliers de gouvernement et une meilleure collaboration interinstitutionnelle sont nécessaires pour faire croître ces chiffres. En particulier, **« le problème du taux exagéré de refus de [permis d'études] des personnes d'origine africaine, ce n'est pas seulement un problème pour nos établissements d'enseignement ; c'est [aussi] un obstacle à la vitalité de nos communautés »**, le soulignait une participante aux États généraux.

Ensuite, il faut mieux appuyer cette population étudiante pour qu'elle puisse s'intégrer au marché du travail. La capacité de trouver un emploi, particulièrement en français, est l'un des principaux facteurs qui motive la décision de ces personnes étudiantes de rester non seulement au Canada, mais dans la région où elles ont effectué leurs études. Or, dans plusieurs régions, il est difficile pour les personnes diplômées qui ne maîtrisent pas l'anglais de trouver un emploi. Il faudrait donc tenter d'augmenter le nombre de postes où le français est la principale langue

de travail, tout en offrant une formation linguistique en anglais à la population étudiante issue de l'international pour qu'ils puissent se trouver localement un emploi. Il faut également rappeler que les étudiantes et étudiants de l'international ne peuvent avoir recours aux programmes réservés aux personnes ayant la résidence permanente, notamment en matière d'employabilité. Le gouvernement fédéral doit explorer des pistes afin de corriger cette situation pour faciliter la transition des étudiantes et des étudiants qui le désirent vers la résidence permanente.

Le degré de complétude des établissements postsecondaires des communautés francophones et acadiennes peut aussi avoir une incidence sur les transferts linguistiques. En effet, le sous-développement des programmes de formation en français amène plusieurs personnes qui connaissent le français à opter pour des programmes de formation en anglais. Or, il a été démontré que le fait d'étudier en anglais mène les francophones à utiliser moins souvent le français en contexte professionnel. Comme nous l'avons souligné plus tôt, une récente étude de Statistique Canada sur la langue des études et du travail, le fait d'étudier en français au postsecondaire est lié étroitement au fait de travailler majoritairement en français (Lemyre, 2022).

Étant donné cette forte corrélation entre la langue d'études et la langue de travail, il y a lieu de s'inquiéter du plus faible nombre d'inscriptions aux programmes de formation postsecondaire offerts en français en contexte minoritaire. Par exemple, en 2018-2019, seulement environ 2 % de la population étudiante effectuait des études en français à l'extérieur du Québec (Forest et Deschênes-Thériault, 2021). Il peut être raisonnable de faire un parallèle entre cette proportion et le pourcentage de la population francophone vivant à l'extérieur du Québec.

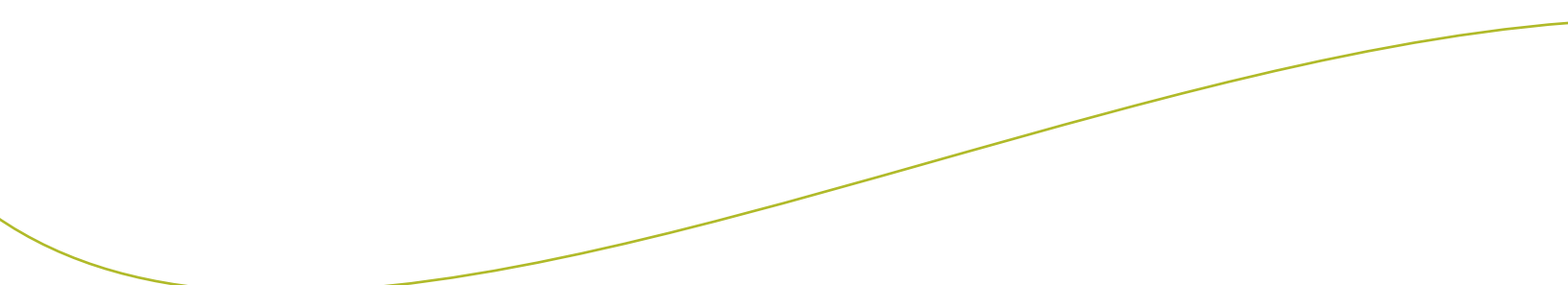
Il importe de rappeler que plusieurs méthodes existent pour calculer le nombre de personnes susceptibles de faire des études postsecondaires en français.

Une première méthode mobilise la variable « première langue officielle parlée », qui est traditionnellement utilisée pour dénombrer les francophones vivant en situation minoritaire. La population visée aurait alors été de 3,8 %¹⁶ selon le Recensement de 2016¹⁷. Cependant, cette variable ne semble pas suffisamment inclusive, en particulier lorsqu'il est question d'éducation postsecondaire, puisque les personnes dont la langue maternelle n'est pas le français en sont généralement exclues.

Une deuxième méthode utilise l'ensemble de la population qui connaît le français, celle-ci représentant alors 10,3 %¹⁸ de la population totale vivant à l'extérieur du Québec en 2016¹⁹. Ces données peuvent aussi être mises en parallèle avec celles de l'Enquête nationale auprès des diplômés, selon lesquelles 36,5 % des personnes

diplômées en 2015 dont la langue maternelle était le français avaient étudié seulement dans cette langue; ce qui est 2,6 fois moins que le pourcentage de personnes possédant l'anglais comme langue maternelle et ayant étudié uniquement en anglais (96,7 %). Cette situation a aussi été observée sur le terrain : « Plusieurs jeunes qui voudraient rester en Alberta vont ailleurs, parce qu'ils ne peuvent pas y suivre leur programme, leurs passions. Or, c'était ça, l'intention du Campus Saint-Jean ! Plusieurs ne reviennent jamais et cet exode des cerveaux coute cher à la communauté. »

Pour maintenir la santé démographique et la vitalité culturelle des communautés francophones et acadiennes, des mesures doivent être prises pour faire en sorte que le pourcentage de la population étudiante qui fait des études postsecondaires en français soit au moins aussi élevé que le pourcentage de la population totale dont la première langue officielle parlée est le français.



¹⁶Pour obtenir cette proportion, nous additionnons la totalité des personnes ayant seulement le français comme première langue officielle parlée et la moitié des personnes ayant le français et l'anglais comme première langue officielle parlée.

¹⁷Les données du Recensement de 2021 n'étaient pas disponibles au moment des États généraux. Elles sont désormais disponibles et montrent une diminution de la proportion de personnes ayant le français comme première langue officielle parlée, cette proportion étant passée de 3,8 % en 2016 à 3,5 % en 2021.

¹⁸Pour obtenir cette proportion, nous additionnons le nombre de personnes qui connaissent seulement le français et le nombre de personnes qui connaissent le français et l'anglais.

¹⁹La proportion des personnes qui ont une connaissance du français au Canada à l'extérieur du Québec est passée de 10,3 % en 2016 à 9,9 % en 2021.

Un besoin de maillage socioculturel

Les universités et les collèges sont une source de fierté pour les communautés francophones et acadiennes. Réciproquement, ces établissements reconnaissent la valeur de leur contribution à ces communautés, comme en témoigne cette représentante du Collège Boréal :

En tant que collège communautaire financé par les contribuables, nous estimons que nous avons une responsabilité envers nos régions. On se doit de maximiser l'utilité de nos ressources en les mettant au service de la communauté. Le choix qu'on a fait à Boréal, c'est de littéralement rapprocher la communauté de nous. Nous avons accordé des espaces de bureau aux associations culturelles, même informelles, avec qui nous [faisons affaire], notamment à celles formées par et pour les communautés culturelles immigrantes. De cette manière, nous pouvons discuter avec [celles-ci] au quotidien et bâtir leur capacité organisationnelle.

Dans leurs énoncés de mission, tous les établissements qui offrent de la formation en français à l'extérieur du Québec confirment leur caractère francophone et une majorité d'entre eux reconnaissent leur contribution aux communautés francophones et acadiennes :

- Le Collège Boréal « exerce un leadership pour favoriser l'épanouissement et le développement durable des communautés francophones de l'Ontario » (s. d.);
- Le BAFF a « à cœur de contribuer au dynamisme et à la vitalité de la francophonie en établissant des liens forts avec la communauté » (s. d.);

- « Ancrée dans l'Acadie de la Nouvelle-Écosse, l'Université Sainte-Anne se focalise sur la création et la mobilisation des savoirs, selon une approche originale et personnalisée. Fière de son caractère francophone, elle constitue un foyer unique en son genre pour l'apprentissage, la recherche, l'innovation et l'épanouissement en français (s. d.). »

Un représentant de l'Université Sainte-Anne rappelle que cette responsabilité à l'égard des communautés francophones gagne à revêtir un caractère horizontal qui dépasse les murs de l'établissement :

« On prend notre rôle auprès de la francophonie canadienne et néo-écossaise très au sérieux. Par exemple, je suis actuellement le président de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) et le recteur est président du Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse. Nos profs jouent pour la plupart des rôles, souvent de leadership, dans le secteur associatif. »

En deçà des grands énoncés stipulant la responsabilité des établissements à l'égard de l'épanouissement des communautés francophones, un maillage socio-culturel efficace de ces établissements favorise cet épanouissement. Alors que les relations à bâtir entre les communautés francophones et les établissements postsecondaires peuvent prendre diverses formes, les États généraux ont rappelé à quel point il est important que la collaboration entre ces acteurs respecte certains principes fondamentaux.

Un établissement à l'écoute de la communauté francophone

Premièrement, il semble important de prévoir une instance – consultative ou décisionnelle – où siègent des personnes représentant les communautés francophones. De telles instances semblent déjà exister dans presque tous les établissements. Alors que les établissements autonomes bénéficient de la présence de membres de la communauté francophone au sein de leurs instances décisionnelles, les autres établissements réunissent généralement au sein d'un comité consultatif des personnes représentant la communauté francophone. Toutefois, l'effet réel de ces modes de consultations est parfois remis en question :

Il faut se parler davantage, et s'outiller les uns [les] autres ; il faut créer un dialogue permanent, rester en contact de façon régulière et pas juste lors de consultations ponctuelles pour un plan stratégique, par exemple. Ce qu'on devrait viser, c'est une dynamique de coconstruction entre la communauté et ses établissements postsecondaires. Cela veut dire avoir des projets concrets en commun. Et cela nécessitera la création de vrais espaces d'échange et de créativité, où on se donne le droit de penser autrement.

Cette relation peut aussi s'établir lors des activités de la communauté francophone. Il pourrait s'agir d'une participation systématique des établissements aux activités de planification stratégique des communautés francophones et acadiennes. De nombreuses collaborations impliquant les établissements postsecondaires pourraient être imaginées, notamment dans le cadre de projets de recherche appliquée, d'occasions de bénévolat ou d'activités culturelles.

Bien que tous s'entendent sur l'importance pour les établissements de répondre aux besoins des communautés francophones, des inquiétudes ont été exprimées à l'effet que les établissements ne devaient pas être uniquement au service de ces communautés. Les établissements postsecondaires doivent conserver une part

d'indépendance. Leur rôle social plus large et les diverses contraintes administratives auxquelles ils sont soumis définissent aussi leurs activités.

Une collaboration pour créer des milieux de vie en français

Deuxièmement, les liens avec les communautés francophones devraient s'ancrer dans des espaces physiques pour que les campus deviennent de réels milieux de vie en français. Cette idée **« d'avoir des espaces de vie en français sur les campus pour créer l'attachement et vraiment permettre aux étudiants de faire partie d'un réel continuum »** a trouvé un écho chez plusieurs participantes et participants des États généraux. La proximité physique des communautés francophones et acadiennes et des établissements peut, par exemple, prendre la forme de prêt de locaux de manière ponctuelle ou continue. L'approche du Campus Saint-Jean a été soulignée, ce dernier détenant notamment une librairie-boutique au service de l'ensemble de la communauté francophone et des locaux qui peuvent être loués de manière ponctuelle. Les centres scolaires communautaires ont été mentionnés comme un modèle d'inspiration : **« les établissements postsecondaires doivent aussi s'imaginer comme ayant une telle dualité de rôles »**. La présence d'organismes des communautés francophones et acadiennes qui louent des locaux au sein de l'Université Saint-Paul a également été jugée comme bénéfique, puisque la communauté étudiante côtoie quotidiennement – à la cafétéria et dans les espaces communs, par exemple – des membres actifs de la communauté francophone, en plus de voir diverses activités de la communauté se dérouler dans l'établissement. La création de partenariats avec des organismes de la communauté francophone pour l'organisation d'activités au sein de l'établissement est également considérée comme une pratique exemplaire.

Dans les faits, plusieurs modèles de collaboration peuvent coexister et coexistent déjà. Cela dit, le souci d'assurer une plus grande représentativité des membres des communautés francophones – Peuples autochtones, personnes immigrantes, familles, etc. – dans le cadre

de ces collaborations a été souligné. Enfin, ces collaborations semblent à même de présenter de nombreux avantages : **« J’ai eu l’occasion de visiter le Campus [Saint-Jean]. Par exemple, mes parents nous emportaient aux événements pour pratiquer notre français et connaître l’impact de connaître une autre langue. Aller au Campus [comme étudiante] était donc comme une progression naturelle pour moi. »**

Un accès aux arts et à la culture en français sur les campus

Troisièmement, les campus collégiaux et universitaires en contexte francophone minoritaire auraient avantage à tisser des liens plus étroits avec le domaine des arts et de la culture.

D’ores et déjà, ces campus proposent des activités ou des ressources afin de créer une expérience étudiante positive. Alors que des activités sportives sont traditionnellement bien présentes sur les campus, l’inclusion d’activités culturelles et artistiques est plus ou moins favorisée selon les milieux. Ainsi, plusieurs établissements étaient relativement actifs sur les plans artistique et culturel avant la pandémie de COVID-19. Ils étaient soucieux d’établir des ponts significatifs entre leurs campus et le milieu des arts et de la culture en offrant une programmation artistique et culturelle, en prévoyant des lieux de spectacle qu’ils partagent avec le milieu culturel, en exposant des œuvres d’artistes locaux, en rendant visible la programmation artistique et culturelle de la communauté francophone, en offrant un programme de formation dans le domaine des arts, etc.

Dans un mémoire préparé par la Fédération culturelle canadienne française (FCCF), il est souligné « qu’une langue est bien plus qu’un moyen de communication : elle est la voie d’accès à une culture et, simultanément, l’expression d’une sensibilité, d’une façon d’être avec les autres, d’une vision originale du monde » (2022). Ce mémoire évoque également les travaux de l’UNESCO, pour qui les arts et la culture, comme loisir ou dans le cadre d’une formation, « offrent des occasions d’apprentissage transversales, touchant aussi bien le développement personnel (compétences créatives, empathie, etc.) »

Cela dit, alors que les écoles primaires et secondaires sont largement reconnues comme lieux de construction culturelle et identitaire, la contribution des établissements postsecondaires dans ce domaine n’est pas reconnue à sa juste valeur. En outre, on observe parfois une collaboration limitée des établissements postsecondaires avec le milieu culturel et artistique. Il existe pourtant un grand volume de productions artistiques et culturelles professionnelles d’un bout à l’autre du pays et celles-ci soutiennent « la vie culturelle » en plus devenir des « référents culturels pour les jeunes » des communautés francophones et acadiennes (FCCF, 2022). Une collaboration plus soutenue avec ce milieu – par l’entremise de la formation et d’une expérience étudiante artistique et culturelle soutenue – viendrait nourrir de nombreux aspects de l’épanouissement des communautés francophones et acadiennes.

Une présence dans les régions rurales et éloignées

Les personnes diplômées en 2015 qui avaient le français comme langue maternelle étaient au moins deux fois plus enclines à changer de province que les personnes ayant l’anglais comme langue maternelle (Forest et Deschênes-Thériault, 2021).

Cette statistique confirme un constat maintes fois énoncé lors des États généraux et dans les travaux sur le sujet : l’accès aux études postsecondaires en français est réduit et ce problème est encore plus marqué à l’extérieur des grandes villes. Il importe dès lors de favoriser cet accès par l’adoption de moyens adaptés aux différentes situations sociodémographiques. Diverses stratégies mises en œuvre par le CNFS pour favoriser la tenue de stages en région rurale et éloignée pourraient être adoptées par d’autres domaines de formation. La bourse offerte par la Commission scolaire francophone du Yukon pour encourager la poursuite des études postsecondaires en français semble un pas dans la bonne direction, mais la conclusion d’ententes visant à favoriser la tenue de stages au Yukon devrait être explorée. Plus largement, les réussites du Collège Boréal liées à la mise en place de centres d’accès qui tissent des liens avec les communautés francophones, ou celles de l’Université Sainte-Anne liées à ses initiatives menées en étroite collaboration avec les communautés éloignées pourraient inspirer diverses stratégies dans d’autres provinces.

Un besoin de préparation au marché du travail

La formation d'une main-d'œuvre qui contribue à la société canadienne fait partie de la mission de tous les établissements postsecondaires. Les collèges et universités qui offrent de la formation en français en contexte minoritaire doivent en outre contribuer étroitement au devenir des communautés francophones. Cette mission particulière implique que la main-d'œuvre soit formée dans les domaines ayant un rapport direct avec l'évolution de ces communautés, qu'elle soit sensible à leurs réalités, qu'elle soit en mesure de travailler en contexte bilingue et d'offrir des services en français. Cette main-d'œuvre doit être innovante et présente dans les grandes industries canadiennes afin de contribuer au rayonnement des communautés francophones et acadiennes et des établissements qu'elle a fréquentés.

Une main-d'œuvre pour le développement des communautés francophones

La diversité réduite des programmes de formation offerts en français et le manque d'accès à ces programmes ont une incidence sur la pénurie de personnel bilingue, en particulier dans les secteurs de la santé et dans la fonction publique, et de personnel francophone, en particulier au sein des écoles de langue française et des services de garde. Plus encore, la précarité de certains établissements met en péril l'écosystème déjà fragile de communautés francophones, notamment celui de la communauté franco-albertaine:

Le Campus Saint-Jean est au cœur de la communauté franco-albertaine. Une grande partie de nos avocats, nos infirmières, nos enseignants, nos éducatrices à la petite enfance, nos travailleurs sociaux, etc., ont fait au moins une partie

de leur formation sur ce campus. Ça a une valeur immense! La communauté ne pourrait simplement pas se perpétuer sans lui. C'est pourquoi les défis récents au niveau du financement sont si inquiétants. On est témoin d'une croissance de la francophonie albertaine grâce à nos écoles [de langue] française et [à] nos écoles d'immersion, et, conséquemment, il y a une demande croissante pour nos programmes.

Abondant dans le sens du commentaire précédent, l'étude de Lemyre confirme que les personnes formées en français se dirigent plus souvent vers des emplois en français (2022). Ce faisant, elles œuvrent également souvent au sein d'institutions essentielles à l'épanouissement des communautés francophones, à commencer par les services de garde, les services de santé et les organisations communautaires, en plus de l'enseignement primaire et secondaire, qui est garanti par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Il serait avantageux d'accorder une attention plus soutenue aux besoins de ces secteurs. Par exemple, le nouveau certificat bilingue en leadership et gestion communautaire de La Cité universitaire francophone pourra contribuer à renforcer les capacités des organisations de la francophonie canadienne.

Une collaboration avec le milieu professionnel

Un représentant de l'Université Sainte-Anne a rappelé qu'aider la communauté signifie aussi appuyer les entreprises et les industries de la région, qu'elles soient ou non francophones. À ce titre, le Centre de recherche et d'innovation sur la qualité du homard (CRIQH), créé par l'Université Sainte-Anne et appuyé par le gouvernement provincial, a été cité en exemple:

L'industrie du homard, c'est [annuellement] un milliard de dollars d'exportations pour la Nouvelle-Écosse, et nos communautés acadiennes sont parmi les plus importants producteurs. C'est d'ailleurs l'industrie la plus importante pour les Acadiens de la Nouvelle-Écosse. Comment pourrait-on, à l'Université Sainte-Anne, ne pas s'y intéresser? Je dirais même qu'il faut faire plus que ça : on se doit d'être des leaders dans la mobilisation des savoirs pour une telle industrie. Ça devient une contribution tangible et importante de notre établissement à la communauté. Et ça crée des liens vitaux entre nous et la communauté.

Les collèges de l'Ontario sont également très actifs auprès du milieu des affaires. Les liens tissés par le Collège Boréal avec ce milieu ont mené, par exemple, à la conclusion d'une entente avec une entreprise spécialisée en technologie et en équipement miniers, en vue de mettre en place un programme de formation en entretien des véhicules électriques à batterie. Au Collège La Cité, l'offre de services aux entreprises permet également d'établir de nombreux partenariats. Il demeure qu'en marge de ces réussites, les collèges et les universités en contexte francophone minoritaire bénéficieraient de collaborer de manière plus soutenue et de nouer des partenariats plus ambitieux avec leurs entreprises régionales. Le caractère francophone de ces établissements et la taille réduite de leurs budgets et de leurs programmes de formation peuvent toutefois restreindre les possibilités de collaboration.

Un besoin de réfléchir à la gouvernance des établissements postsecondaires

Chaque établissement postsecondaire est doté d'un modèle de gouvernance qui lui est propre et qui reflète à la fois l'histoire et la nature de l'établissement ainsi que les lois provinciales qui encadrent ce dernier. Parfois, le modèle de gouvernance d'un établissement est le résultat de revendications, historiques ou récentes, exprimées par la communauté francophone qui compose sa clientèle.

Certains établissements sont récents, leur fondation remontant à moins de dix ans. D'autres sont établis de longue date. Certains établissements sont exclusivement des universités ou des collèges, d'autres offrent à la fois des programmes universitaires et collégiaux. Certains sont publics, d'autres sont privés. Certains sont au service de grandes communautés francophones et leur statut est reconnu par leur gouvernement provincial, d'autres servent des îlots francophones en situation fortement minoritaire. Cette grande variété de contextes explique la diversité

des modèles de gouvernance adoptés par les acteurs impliqués dans la création des établissements en vue de répondre aux besoins des communautés, selon la compréhension de l'époque. Or, les besoins et les attentes ont pu changer au fil des années.

Dans la foulée des revendications des communautés francophones et acadiennes et des droits constitutionnels garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés*, la gestion autonome des établissements scolaires primaires et secondaires de langue française est largement devenue un acquis au Canada. En ce qui a trait aux études postsecondaires, cette autonomie est plus variable. Divers contextes ont favorisé la création d'établissements de langue française. Ailleurs, l'anglais demeure très présent. Les assises de l'excellence et la croissance de la logique marchande au sein du secteur postsecondaire au Canada favorisent les établissements de plus grande taille et, de ce fait, l'insertion de la formation en français dans des environnements de gouvernance, administratifs et éducatifs où l'anglais domine.

Cette présence de l'anglais dans la formation, dans l'expérience étudiante et dans la gouvernance préoccupe les membres des communautés francophones. Habités de revendiquer une complétude institutionnelle où le « par et pour » les communautés francophones est la finalité recherchée, plusieurs s'inquiètent du peu de considération et d'importance que les gouvernements provinciaux et territoriaux accordent à l'éducation post-secondaire en français. L'intervention qui suit relate la situation en Saskatchewan :

Ce n'est pas facile, lorsqu'on travaille dans un contexte minoritaire, de se donner des [établissements] postsecondaires qui ressemblent à la communauté [...] Heureusement, on a fait de grands pas lors des dernières années et avec la création de La Cité universitaire francophone. Mais quel combat de longue haleine !

De telles inquiétudes existent également en Alberta :

Au Campus Saint-Jean aussi on a le statut de faculté au sein [d'un grand établissement]. [L'établissement francophone] existait avant son transfert à l'Université de l'Alberta par les Oblats en 1976. Depuis ce temps, l'ACFA n'a jamais failli à son engagement de veiller sur le bien du Campus, mais force est de constater une constante : les intentions de l'établissement mère ne coïncident pas toujours avec ceux du Campus, loin de là ! [...] Bref, la collaboration avec la communauté demeure essentielle lorsque l'établissement francophone appartient à [un établissement] plus [grand]. Ce lien avec l'Université de l'Alberta a certainement une valeur ; il apporte de la crédibilité au Campus.

Les discussions sur la gouvernance ont aussi pris une couleur particulière en Ontario, principalement avec la série de mobilisations ayant mené, non sans péripéties, à la création de l'Université de l'Ontario français (*Radio-Canada, 2020*), un établissement francophone autonome. Le mouvement en faveur de sa création, qui a été dé-

clenché par le Regroupement étudiant franco-ontarien (RÉFO) au début de la décennie 2010, s'inspirerait des nombreuses mobilisations orchestrées par les francophones depuis les années 1970 pour l'obtention d'un plus grand contrôle sur leurs programmes universitaires (*Bock et Dorais, 2016 ; Dupuis, 2021*).

En Ontario, jusqu'à récemment, la formation universitaire en français s'inscrivait majoritairement au sein d'un bilinguisme institutionnel horizontal²⁰. L'avènement de l'Université de l'Ontario français, l'affirmation de plus en plus marquée du caractère francophone de l'Université Saint-Paul, le processus de restructuration de l'Université Laurentienne, l'autonomie récente de l'Université de Hearst et celle recherchée par l'Université de Sudbury ouvrent la voie à une présence plus importante du français dans la gouvernance des établissements universitaires²¹. L'Université de Hearst a d'ailleurs exprimé l'espoir que l'autonomie qu'elle a acquise en 2021 lui permettra « de gagner en efficacité et en rapidité. Les projets de l'université pourront se concrétiser plus rapidement, puisqu'il y aura des étapes de moins à franchir pour obtenir des résultats. » (*Radio-Canada, 2021*.) Ce contexte ontarien a amené un participant à affirmer ce qui suit :

En ce qui concerne le postsecondaire, les choses ont bien changé depuis les États généraux ontariens de 2014²². [...] On se rapproche du modèle mis de l'avant en 2014, soit un réseau universitaire de langue française. Bref, on est dans la période la plus importante et la plus excitante depuis la mise en place, lors des années 1960, des universités bilingues. Les présents États généraux tombent donc à point : il y a une [occasion] excitante qu'il faut saisir.

En dépit de ces changements d'envergure, il importe de rappeler qu'environ la moitié de la population étudiante inscrite à une formation en français en contexte minoritaire au pays fréquente l'Université d'Ottawa. Pour plusieurs, le bilinguisme institutionnel horizontal de cette université demeure un modèle de gouvernance avantageux en ce qu'il permet de partager des ressources avec les programmes

²⁰Par bilinguisme institutionnel horizontal, nous entendons que le bilinguisme se pratique dans l'ensemble de l'établissement et non seulement dans des services ou des départements particuliers. Nous revenons sur ce concept dans la section 7 du rapport qui porte sur la pérennité financière

²¹Il est à noter que les deux collèges francophones en Ontario sont autonomes.

²²Les États généraux sur le postsecondaire en Ontario français ont été organisés par le Regroupement étudiant franco-ontarien (RÉFO) et se sont tenus en 2013-2014.

de langue anglaise, d'offrir plus de cours et de programmes en français et de facturer des frais de scolarité moins élevés aux étudiantes et aux étudiants de l'international, par exemple. Par ailleurs, l'Université d'Ottawa travaille à améliorer les moyens dont elle dispose pour s'acquitter de son mandat francophone et pour le faire reconnaître comme un atout (*Université d'Ottawa, 2021*). Son recteur, lors de l'événement inaugural des États généraux, a d'ailleurs précisé ce qui suit : **« Le postsecondaire doit être au service des communautés. [...] Elles doivent avoir leur voix. [...] On doit combler les besoins de ces communautés si on veut qu'elles se développent. »**

Les États généraux ont toutefois rendu manifeste le souhait de voir le plus grand établissement postsecondaire de la francophonie canadienne en faire plus. Par exemple, le souhait d'une participation plus active des parties prenantes francophones à la gouvernance des affaires francophones de l'Université d'Ottawa a été formulé lors de plusieurs interventions. En contrepartie, d'autres personnes ont plutôt mis de l'avant des aspirations beaucoup plus autonomistes à l'égard de l'offre de programmes en français par cette université.

Les aspirations à l'égard du « par et pour » dans le secteur postsecondaire, qui peut prendre différentes formes, ont souvent été mises de l'avant pendant les États généraux. Certes, la situation actuelle de l'Université Laurentienne et l'avenir de l'Université de Sudbury, appuyée par un mouvement réclamant son autonomie et sa relance, illustrent sans contredit ce débat. Toutefois, dans l'ensemble, la gouvernance des établissements postsecondaires est perçue comme une composante d'un projet de société dans un Canada qui adhère à la dualité linguistique :

Si, comme minorité de langue officielle, on ne peut pas diriger nos propres établissements postsecondaires, le pays peut difficilement prétendre [qu'il prend] son bilinguisme au sérieux. La gouvernance « par et pour », c'est participer à l'essor du Canada tel qu'on le définit !

Un représentant de l'Université Sainte-Anne a rappelé que **« nous avons à charge la gestion d'une université autonome. Ça vient avec plusieurs défis et parfois une certaine pauvreté, c'est certain. Mais au moins, c'est à nous de gérer nos défis. Selon moi, ça vaut la peine. »**

Cela dit, lors des États généraux, alors que les échanges sur ce sujet ont amené divers groupes à suggérer que **« l'autonomie institutionnelle est le meilleur modèle pour les établissements postsecondaires de la francophonie canadienne »**, d'autres se sont montrés plus hésitants et ont rappelé les nombreux avantages d'être affiliés à des établissements dont les ressources permettent une offre étendue de formations, d'activités de recherche, d'expériences étudiantes et de services.

Une chose apparaît clairement : devant la variété des contextes juridiques, démographiques et administratifs, une approche nationale permettant d'aborder la question de la gouvernance des établissements est difficile à imaginer. De plus, il faut absolument tenir compte de l'évolution des besoins des communautés francophones et des parties prenantes, ces besoins n'étant peut-être plus ce qu'ils étaient lors de la création des établissements postsecondaires. Il revient à chaque établissement et aux communautés qu'il sert de s'interroger à ce sujet, de manière ponctuelle mais régulière, pour le bien de la francophonie.

Recommandations

24. Que les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire et les organismes des communautés francophones en situation minoritaire prévoient des mécanismes permettant d'arrimer leurs actions et leurs objectifs respectifs visant à favoriser l'épanouissement des communautés.

Nombre d'établissements mettent d'ores et déjà en œuvre des initiatives qui contribuent à dynamiser les communautés francophones et acadiennes. Souvent, ils agissent sur l'ensemble des dimensions de la vitalité des communautés francophones et acadiennes²³ – linguistique, économique, sociale, culturelle, artistique, politique, institutionnelle, communautaire, géographique, démographique. Malgré tout, dans certains cas, des citoyens ont l'impression qu'une distance existe entre les établissements et les communautés qu'ils servent.

Il est recommandé que soient mis en place, dans chaque région, des mécanismes permettant à la société civile francophone et aux établissements postsecondaires de mieux prendre en compte, de part et d'autre, les exercices de planification stratégique visant à favoriser l'épanouissement des communautés.

25. Que les partenaires du secteur de l'éducation élaborent une stratégie nationale du continuum de l'éducation en français en contexte minoritaire qui permettra aux communautés francophones et acadiennes de se familiariser avec leurs établissements d'enseignement et d'éprouver un attachement à leur égard.

Il importe d'agir afin de permettre une transition en douceur entre les différentes étapes de la formation en français, de la petite enfance à l'âge adulte. Pour diverses raisons, des francophones choisissent d'étudier dans la langue de la majorité. Une stratégie nationale pourrait se fixer l'objectif d'améliorer la rétention à toutes les étapes du continuum de l'éducation en français. Cette stratégie pourra prendre la forme d'une vaste campagne de promotion, d'incitatifs, de projets collaboratifs, d'activités familiales et communautaires au sein des établissements postsecondaires, etc. Cette stratégie pourrait s'ancrer dans l'esprit du projet de loi C-13, qui reconnaît l'importance de « renforcer les possibilités pour les minorités francophones et anglophones de faire des apprentissages de qualité dans leur propre langue tout au long de leur vie, notamment depuis la petite enfance jusqu'aux études postsecondaires. »

26. Que les institutions fédérales concernées mandatent Statistique Canada pour améliorer la production de données probantes sur le marché du travail des communautés francophones en situation minoritaire et que des ressources soient prévues pour créer une capacité d'analyse de ces données, au sein des établissements postsecondaires et ailleurs.

Statistique Canada produit de nombreux types de données sur le marché du travail. Toutefois, les collectes de données sur le marché du travail n'incluent généralement pas de variables linguistiques, de sorte qu'il est difficile de brosser un portrait fidèle des secteurs d'activité touchés par une pénurie de main-d'œuvre dans les communautés francophones et acadiennes (*Díaz Pinsent Mercier Research Inc., 2022*). Les institutions fédérales

²³Voir, par exemple, Belkhodja, Traisnel et Wade, 2012.

qui commandent les recherches doivent être sensibilisées à l'importance d'inclure des variables linguistiques dans leur commandes de recherche et doivent mandater Statistique Canada pour que cette agence inclue systématiquement des variables linguistiques dans ses enquêtes sur le marché du travail. Ces nouvelles données seront utiles, notamment, pour mieux planifier l'offre de formations en français dans les établissements postsecondaires de façon à ce que celle-ci réponde adéquatement aux besoins du marché du travail.

27. Que les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral évaluent périodiquement leurs besoins en matière de main-d'œuvre francophone et bilingue afin qu'ils soient en mesure d'appuyer adéquatement les établissements postsecondaires dans l'offre de formations requises et ainsi de respecter leurs obligations linguistiques.

Les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral ont des obligations linguistiques de plusieurs types dont ils doivent s'acquitter. Or, les pénuries de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs d'activité peuvent rendre leur tâche plus difficile. Par exemple, les pénuries dans le secteur de l'éducation nuisent à la pleine mise en œuvre de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. De plus, le manque de personnel formé dans les domaines de la santé et des services sociaux, de la petite enfance, de la justice et de l'établissement des personnes immigrantes fragilise l'offre de services gouvernementaux en français, et ce, bien que ces domaines soient primordiaux pour assurer l'épanouissement des CFSM. Il importe donc de documenter les besoins en matière de main-d'œuvre afin d'élaborer les formations requises pour y remédier et d'en assurer l'accessibilité.

28. Que le gouvernement fédéral appuie l'évaluation et l'élaboration de formations, de stages et d'incitatifs innovants pour favoriser la rétention dans les régions rurales et éloignées du pays.

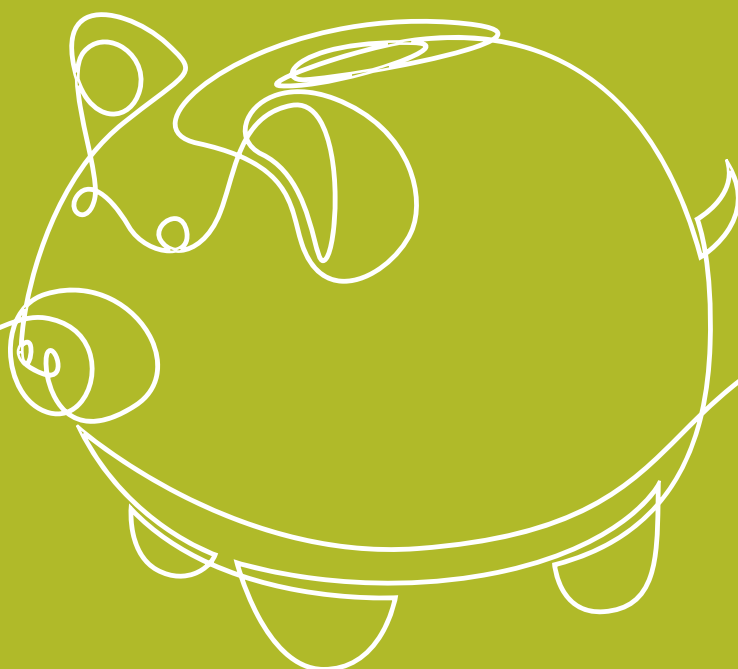
Si la vitalité des communautés francophones et acadiennes est associée aux possibilités d'études postsecondaires en français, l'éloignement des grands centres de plusieurs communautés francophones et acadiennes réduit largement l'accès de leur population aux formations postsecondaires offertes en français. Une personne qui quitte une région rurale ou éloignée pour étudier dans un grand centre risque de vouloir y rester, ce qui peut accentuer les pénuries de main-d'œuvre dans sa communauté d'origine. Il faut mettre en place de nouvelles mesures favorisant le retour de la population étudiante vers les communautés d'origine à la fin des études postsecondaires. Il existe déjà des modèles d'incitatifs qui pourraient servir d'inspiration.

29. Que les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire, les communautés francophones et les gouvernements mettent en place des espaces de dialogue, là où ils s'avèrent nécessaires, pour échanger sur leurs besoins et leurs défis afin de trouver des pistes d'action communes en matière de gouvernance.

Les modèles de gouvernance ont été mis en place lors de la création des établissements, mais ces derniers peuvent avoir changé depuis. Malgré tout, il serait pertinent, dans certains contextes, d'instaurer des dialogues continus entre les établissements, les communautés et les gouvernements afin d'évaluer si les modèles de gouvernance en place conviennent toujours. Dans certains cas, ces discussions pourraient mener à des innovations permettant de mieux surmonter des défis émergents et de répondre aux besoins des communautés francophones du XXI^e siècle. Dans d'autres, elles pourraient mener à un renforcement du statut des établissements et à une amélioration de leur gouvernance, voire à un accroissement de leur autonomie. À terme, ces discussions doivent permettre de trouver des moyens d'accroître la résilience et la capacité d'agir des établissements afin que ceux-ci puissent continuer à assumer leurs fonctions particulières.

SECTION 7

Assurer la pérennité financière de l'éducation postsecondaire en français



Assurer la pérennité financière de l'éducation postsecondaire en français

Au cœur de la raison d'être des États généraux, se trouvait la question de la pérennité des établissements postsecondaires afin qu'ils puissent continuer à répondre aux besoins des communautés francophones et acadiennes²⁴.

Cette pérennité ne semble pas assurée avec les modes actuels de financement de l'éducation postsecondaire, qui mettent à la disposition des collèges et des universités en contexte francophone minoritaire des ressources financières limitées qui ne tiennent pas compte des mandats et des besoins particuliers de ces établissements. Au cours des dernières années, de plus en plus d'acteurs de la société civile francophone ont dénoncé la fragilité de ces établissements postsecondaires. En Ontario, l'Université Laurentienne a connu des difficultés financières qui, dans l'ensemble, l'ont menée à faire des compressions en 2021 qui ont touché de manière importante les programmes de formation offerts en français. Le sort de l'Université de Sudbury, qui était fédérée à l'Université Laurentienne jusqu'à ce que survienne la crise et qui tente maintenant de s'établir comme université autonome de langue française, est toujours en suspens. Dans l'Ouest canadien, en 2020, l'Association canadienne-française de l'Alberta a intenté une poursuite contre le gouvernement de la province et l'Université de l'Alberta pour dénoncer ce qu'elle qualifie de sous-financement du Campus Saint-Jean (Neveu, 2021). Au Manitoba, au début de la pandémie de COVID-19, les personnes représentant l'Université de Saint-Boniface ont dû négocier avec le gouvernement provincial pour que

celui-ci prenne en considération le caractère francophone de l'établissement alors qu'il s'apprêtait à faire subir des compressions à l'ensemble du réseau universitaire manitobain (Magny, 2020). Au Nouveau-Brunswick, le recteur de l'Université de Moncton a déploré le « sous-financement chronique » qui afflige l'établissement et qui a forcé la seule université de langue française de la province à réduire son budget de plus d'un sixième au cours des dernières années ainsi qu'à augmenter les frais de scolarité (Boudreau, 2022).

En raison des mécanismes actuels de financement de l'éducation postsecondaire au Canada et des défis liés à la formation en français en contexte minoritaire, certains établissements sont en situation précaire, ce qui menace leur viabilité ainsi que celle de certains programmes de formation. Ce contexte compromet l'accès des membres des communautés à des études postsecondaires de qualité. Il compromet tout autant les possibilités de développement et d'innovation de ces établissements, qui sont des piliers à la fois culturels et économiques des communautés francophones et acadiennes. Les difficultés de certains établissements, largement médiatisées, ont des répercussions concrètes sur l'ensemble de la formation offerte en français en contexte minoritaire, en particulier

²⁴Cette section s'inspire du rapport de Forest et Deschênes-Thériault, 2021.

en ce qui a trait à la réputation des établissements et de leurs programmes. Une participante aux États généraux a témoigné des difficultés en matière de recrutement et de rétention que ce contexte a entraîné :

Avec la crise de l'Université Laurentienne et les autres problèmes de nos établissements qui sont discutés dans les médias, un doute s'installe graduellement auprès du public, qui se demande à présent si nos établissements ont les reins assez solides. Cela a affecté la réputation de tout le postsecondaire en français. Quelque chose doit être fait maintenant pour rassurer le public quant à la pérennité de notre présence.

Pour comprendre de quelle manière le contexte financier affecte les possibilités d'apprentissage en français et la capacité des établissements à offrir un milieu d'apprentissage en français protégé et résilient, quatre dynamiques seront abordées : le contexte de financement du secteur postsecondaire canadien ; les investissements liés à la valorisation d'un milieu de vie en français, à la mise en place d'espaces francophones et à la création d'un milieu d'apprentissage sécuritaire en français ; le rôle des provinces ; le rôle du gouvernement fédéral.

Le déclin du financement public de l'éducation postsecondaire

Le dernier rapport de Higher Education Strategy Associates (*Usher, 2021*) met en lumière le fait que, jusqu'à la récession de 2008-2009, les établissements postsecondaires enregistraient une croissance de leurs revenus d'environ **5 %** par année (après inflation), et ce, de la part de chacune de leurs principales sources, soit les gouvernements, la population étudiante et les établissements mêmes (revenus autogénérés).

Toutefois, depuis cette crise financière de 2008-2009, les investissements gouvernementaux ont stagné en dollars bruts et ont proportionnellement diminué. En effet, la part des revenus des établissements universitaires qui provenaient des gouvernements provinciaux a décliné au cours des dernières années, passant de **38,6 %** en 2013-2014 à

35,4 % en 2018-2019. Pour les collèges et les universités, la part de revenus provenant des droits de scolarité a augmenté de manière continue (*Usher, 2021*). Ainsi, dans les universités, les revenus provenant des droits de scolarité sont passés de **24,7 %** en 2013-2014 à **29,4 %** en 2018-2019 (*Statistique Canada, 2020*)²⁵. Cette hausse est largement attribuable à l'augmentation de la population étudiante internationale, les revenus liés aux frais d'inscription de cette population étudiante ayant augmenté de **350 %**, alors que ceux liés aux frais d'inscription de la population étudiante canadienne ont augmenté de **35 %** depuis 2008-2009 (*Usher, 2021*). Il convient de noter qu'en 2019-2020, en raison de la pandémie de COVID-19, les revenus tirés des gouvernements, des frais de scolarité et des sources privées ont tous diminué.

Un tel contexte financier, en plus d'exacerber une dynamique de concurrence entre les établissements postsecondaires au Canada, accroît la volatilité des revenus de ces derniers. Il en ressort que les établissements possédant une vaste clientèle étudiante s'en tirent mieux sur le plan financier. Par exemple, à l'heure actuelle, les petites universités sont **42 %** moins susceptibles d'obtenir un financement du gouvernement fédéral que les universités de plus grande taille (*Cordy, 2018*).

En plus de ce contexte financier difficile pour les établissements, il importe de rappeler que l'endettement étudiant est plus élevé chez celles et ceux qui choisissent d'étudier en français. De plus, l'accessibilité financière des principales villes canadiennes, soit les milieux où sont offertes la plupart des formations postsecondaires, n'est pas équitable envers les jeunes (*Youthfulcities, 2022*).

Les conséquences de ce contexte sur les études postsecondaires en français

Cette évolution du cadre financier s'est produite dans un contexte où certains établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire s'efforçaient de devenir plus résilients. Les effets de cette évolution se sont manifestés différemment. Il est cependant difficile de bien documenter cette situation en raison d'un manque de données. Comme l'a souligné la politologue Geneviève Tellier lors d'un atelier de la démarche, Statistique Canada

²⁵ Statistique Canada rapporte que pour l'exercice financier 2020-2021, le financement alloué par les provinces aux universités a continué de diminuer, représentant désormais 32,5 % du revenu total de ces établissements, mais que les revenus des frais de scolarité comblent les lacunes en matière de financement provincial (Statistique Canada, 2022).

devrait documenter de manière plus détaillée la partie du financement public attribué au postsecondaire qui se rend dans les coffres des établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire. Il est néanmoins possible de constater certains phénomènes.

Premièrement, la faible taille des cohortes étudiantes formées en français réduit les possibilités d'économie d'échelle et de revenus des établissements. Une représentante du Collège La Cité a illustré comme suit cette situation lors des États généraux:

Prenons l'exemple du virage numérique en matière de gestion des dossiers et de [prestation] des services. Le Collège Algonquin a dépensé 40 millions de dollars en 5 ans pour renouveler de fond en comble ses systèmes numériques. Or, à la Cité collégiale, on a moins d'étudiants, mais cela nous a coûté exactement la même chose pour notre nouvelle stratégie numérique.

Les enjeux liés aux économies d'échelle réduites ont augmenté au cours des vingt dernières années en raison de la diminution des investissements consentis par les gouvernements et de l'importance croissante des frais d'inscription dans le budget des établissements.

Deuxièmement, la proportion de la population étudiante étrangère est inférieure, en moyenne, lorsque la formation est offerte en français. En fait, des disparités importantes existent entre les établissements en contexte francophone minoritaire. Alors que certains établissements détiennent une importante population étudiante étrangère, celle-ci représente moins de **5 %** des effectifs étudiants du Bureau des affaires francophones et francophiles de l'Université Simon Fraser, du Collège Éducacentre, du Campus Saint-Jean (programmes universitaires), de La Cité universitaire francophone et du Collège Mathieu. Par conséquent, ces établissements sont beaucoup moins en mesure de tirer d'importants revenus de cette clientèle.

Les investissements requis pour offrir de la formation en français en contexte minoritaire

En plus d'un contexte défavorable dans l'ensemble aux établissements offrant de la formation en français en contexte minoritaire, les personnes participantes aux États généraux ont rappelé à plusieurs reprises l'importance de reconnaître que ces établissements ont besoin d'investissements complémentaires :

Comment peut-on stabiliser et faire croître les établissements postsecondaires de la francophonie en situation minoritaire ? Il nous semble, à la FCFA, que, pour y arriver, il faudra qu'il y ait une reconnaissance de leur rôle particulier et de leurs défis uniques. On l'a fait pour les conseils scolaires : on reconnaît que les besoins de ceux opérant dans la langue officielle minoritaire diffèrent des autres, étant donné le milieu plus petit qu'ils [servent], les coûts plus élevés qu'ils encourent et, surtout, le mandat énorme de transmettre une langue et une culture. C'est ça, s'approcher de « l'égalité réelle » : une prise en compte des spécificités pour permettre d'atteindre des résultats similaires.

Pour l'instant, il semble que des investissements complémentaires ne soient pas toujours au rendez-vous, mais aussi que des investissements minimaux ne soient guère acquis. Par exemple, si la proportion de la population qui a le français comme première langue officielle parlée servait de seul barème pour déterminer les investissements à consentir au secteur postsecondaire de langue française, les dépenses actuelles représenteraient **84 %** de ce qu'elles devraient être au Nouveau-Brunswick et au Manitoba, mais seulement **48 %** en Nouvelle-Écosse et de **5 % à 17 %** dans l'Ouest canadien (*Forest et Deschênes-Thériault, 2021*).

Apprendre en français et développer le bien-être linguistique

En plus de subir de manière plus vive les répercussions des enjeux liés à la nouvelle configuration des revenus du secteur postsecondaire canadien, les établissements qui offrent une formation en français doivent investir davantage de ressources pour répondre aux exigences liées à la mise en place d'un environnement d'apprentissage propice à la sécurité et au bien-être linguistiques.

Certaines catégories de dépenses sont plus importantes lorsque la formation en français s'inscrit dans un environnement institutionnel bilingue, que ce bilinguisme soit mis en place de manière horizontale ou verticale. Par exemple, à l'Université d'Ottawa, une volonté de bilinguisme horizontal implique de chercher à assurer le bilinguisme de tout le personnel ou la possibilité pour la population étudiante de remettre ses travaux dans la langue officielle de son choix. Cette volonté d'assurer un bilinguisme dans le plus grand nombre d'aspects de l'administration et de la formation engendre des dépenses supplémentaires en vue d'assurer la disponibilité d'un maximum de ressources (humaines, pédagogiques, documentaires) dans les deux langues officielles. Lorsqu'un bilinguisme vertical est visé, comme au Campus Saint-Jean, l'établissement mère (l'Université de l'Alberta) fonctionne exclusivement en anglais, alors qu'une de ses composantes (en l'occurrence le Campus Saint-Jean) cherche à offrir un environnement d'apprentissage et administratif en français. Les défis financiers de ces unités universitaires sont décuplés du fait qu'elles investissent dans le développement de ressources, de services et d'expériences étudiantes en français, alors que leur modèle financier leur reconnaît essentiellement un fonctionnement facultaire standard.

Dans ces deux modèles de mise en place du bilinguisme, des dépenses supplémentaires peuvent être requises pour évaluer et former le personnel bilingue, pour traduire

des documents et des stratégies de promotion, pour acheter des outils pédagogiques adaptés à la réalité de la minorité linguistique, pour se doter d'espaces physiques où le français est la principale langue d'usage, etc.

Pour les établissements qui s'installent hors des grands centres ou qui y développent des campus de manière à être situés géographiquement à proximité des communautés francophones rurales ou dispersées, des obstacles ayant diverses incidences financières s'ajoutent : cohortes plus petites, difficultés de recrutement du personnel et de la population étudiante, etc. Le déclin démographique d'une majorité de régions en Atlantique entraîne également des difficultés en matière de recrutement et, par contre-coup, des conséquences financières multiples.

Valoriser et développer les communautés francophones et acadiennes

En étant des passeurs culturels, en formant du personnel clé pour assurer la complétude institutionnelle et en développant des connaissances mobilisables, les établissements postsecondaires qui offrent des programmes de formation en français contribuent à l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes. Ce faisant, les lieux où ils exercent leurs activités, les réseaux qu'ils développent et les publics auxquels ils s'adressent sont différents de ceux de leurs établissements mères ou des établissements anglophones de leurs provinces respectives. Alors que des missions similaires peuvent être associées aux établissements anglophones, les établissements en contexte francophone minoritaire fonctionnent dans des contextes fragiles sur les plans linguistique et culturel. Des mesures supplémentaires sont donc nécessaires. Ce caractère distinctif peut comporter de subtils enjeux. Par exemple, le fait d'être situé dans une région éloignée des grands centres, le fait d'être face à une population francophone proportionnellement moins grande et le fait de fonctionner avec de faibles clientèles étudiantes réduisent les possibilités d'embaucher et de retenir les effectifs nécessaires à l'enseignement, aux services étudiants et à l'administration des établissements.

De nombreuses démarches doivent être entreprises pour que les établissements soient à même de jouer pleinement leur rôle de passeur culturel, de pôle de transfert de connaissances, de formation professionnelle (notamment en enseignement), dans l'intérêt des communautés francophones et acadiennes. Ces démarches requièrent généralement des ressources financières importantes, par exemple pour développer des campus en milieu éloigné, des programmes de bourses ou d'incitatifs pour étudier en français, des programmes de formation dont les effectifs sont réduits, des stratégies de recrutement et de rétention de la population étudiante dans des domaines clés, des collaborations avec les organismes des communautés francophones pour l'adaptation de connaissances²⁶, etc.

Évaluer de façon contextuelle les coûts additionnels liés à la mission des établissements

Les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire ont bien évidemment une mission éducative et de recherche, comme les établissements de la majorité. Or, ils sont aussi des partenaires de choix pour réaliser les objectifs des politiques publiques en matière de langues officielles. C'est le cas, notamment, pour l'amélioration de l'accès aux soins de santé en français, pour l'administration de la justice en français, pour la contribution au développement économique et à l'innovation dans les communautés francophones en situation minoritaire, pour l'augmentation du poids démographique de ces communautés grâce à l'accueil de la clientèle internationale. C'est aussi le cas pour le renforcement de la dualité linguistique au pays, pour l'accroissement du taux de bilinguisme individuel et pour l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire.

En plus d'appuyer les gouvernements dans la réalisation des objectifs de politiques publiques, les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire accomplissent une mission supplémentaire, puisqu'ils contribuent à l'affirmation identitaire et culturelle des communautés francophones et, comme d'autres, servent de rempart à l'assimilation. Toutes ces fonctions et ces

²⁶En partant de catégories de dépenses semblables à celles soulevées ici, l'Université d'Ottawa a évalué à 30 millions de dollars le manque à gagner pour soutenir le bilinguisme dans son établissement en 2014 (Mercier et Diaz). Comparativement à une précédente analyse, qui combinait des environnements institutionnels bilingues et francophones, cette analyse insiste sur les coûts du bilinguisme institutionnel horizontal où l'ensemble des activités est susceptible d'être concerné par le bilinguisme.

missions supplémentaires font en sorte que les structures de coûts des établissements de la minorité ne sont pas les mêmes que celles des établissements de la majorité.

Une étude en cours à l'ACUFC incite à évaluer de façon contextuelle les coûts additionnels que supportent ces établissements. En raison de la diversité des contextes où ceux-ci évoluent, il est difficile de déterminer à quel point il coûte plus cher de former un étudiant ou une étudiante en français à l'échelle nationale; il faut plutôt privilégier des approches comparatives à l'échelle locale. Un facteur se dessine toutefois: les établissements en contexte francophone minoritaire assument des coûts supplémentaires en raison de leur taille réduite, parce

qu'il est plus difficile de générer des économies d'échelle, de leur mission généraliste, parce qu'ils ne peuvent se spécialiser lorsqu'il n'existe pas d'autre établissement francophone pour répondre à la demande, et de leur mission d'affirmation identitaire et culturelle, parce qu'ils doivent maintenir des espaces où la vie en français peut se voir, s'entendre et se développer.

Il y aurait avantage à développer une telle approche contextuelle de l'évaluation des coûts supplémentaires de l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire afin d'outiller toutes les parties prenantes et assurer une reconnaissance plus juste des fonctions que remplissent les établissements de la minorité.

Le rôle des provinces

L'éducation est exclusivement de compétence provinciale, ce qui explique pourquoi l'essentiel des fonds gouvernementaux dont bénéficie le secteur postsecondaire au Canada provient de ce palier de gouvernement. La manière dont ces fonds sont distribués aux établissements postsecondaires varie d'une province à l'autre. Comme la plupart des provinces ne reconnaissent pas toujours l'importance d'investir, ou d'investir de manière équitable, dans l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire, des lacunes importantes sont visibles.

Certaines provinces reconnaissent la nécessité d'investir des sommes supplémentaires pour soutenir la formation en français. À titre d'exemple, la province de la Nouvelle-Écosse distribue son enveloppe budgétaire entre les dix universités de la province à partir d'une formule de financement qui tient compte de plusieurs facteurs, dont le nombre d'inscriptions, le fait d'être un établissement de petite taille ou le fait de remplir une mission particulière. Ainsi, la petite taille de l'Université Sainte-Anne et sa fonction particulière à l'égard de la communauté acadienne sont considérées par la province. Une reconnaissance de

facteurs de différenciation existe aussi dans le financement des collèges en Ontario. La formule de financement de la province reconnaît que les collèges assument des coûts différents en raison de leur taille et de leur situation géographique. Des sommes supplémentaires sont offertes aux collèges visés, qui leur permettent de fonctionner au même titre que les grands établissements en milieu urbain.

Dans la plupart des cas, l'appui de la province semble mitigé. Conséquemment, les établissements et les organismes porte-parole des communautés francophones doivent réaliser de manière récurrente des activités de représentation pour que la valeur de l'enseignement postsecondaire en français se reflète dans les modes de financement des gouvernements provinciaux et que ces derniers octroient des montants équitables. De plus, la façon dont sont utilisées certaines sommes versées aux provinces par le gouvernement fédéral n'est pas toujours facile à décoder. Un cadre d'imputabilité devrait être mis en place pour que les provinces se responsabilisent à l'égard de l'éducation postsecondaire en français.

Le rôle du fédéral et la collaboration provinciale/territoriale

À prime abord, l'éducation postsecondaire est de compétence provinciale ou territoriale. Malgré tout, les institutions fédérales ont le devoir de veiller à ce que des mesures positives soient prises pour favoriser l'épanouissement des communautés francophones et appuyer le développement de celles-ci. Elles peuvent le faire en évoquant le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral pour remplir leurs obligations.

Le gouvernement fédéral dispose déjà de moyens lui permettant d'agir en matière d'éducation postsecondaire, en collaboration avec les provinces et les territoires, mais ces moyens semblent avoir atteint leurs limites. Le gouvernement fédéral doit dès lors continuer à mettre en place des conditions favorables au développement de mesures qui auront une incidence directe, continue et équitable sur les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire.

Les protocoles d'entente relatifs à l'enseignement dans la langue de la minorité et les ententes bilatérales

Créé en 1970, le Programme des langues officielles en éducation [désormais intitulé Volet éducation dans la langue de la minorité et intégré aux Programmes d'appui aux langues officielles (PALO)] de Patrimoine canadien est le programme fédéral qui contribue le plus directement à soutenir la formation postsecondaire en contexte francophone minoritaire.

L'architecture de financement de cette formation doit également être rattachée aux activités du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), qui a publié en 1983 le premier Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à

l'enseignement de la langue seconde : « Il s'agissait du premier accord multilatéral d'envergure signé entre les provinces et territoires, par l'intermédiaire du CMEC et le gouvernement fédéral, et du premier document politique à tracer les lignes directrices d'une coopération fédérale-provinciale/territoriale dans un domaine de compétence provinciale et territoriale » (*Farley, à paraître*). C'est par l'entremise d'ententes bilatérales avec les provinces et les territoires que le protocole est mis en œuvre (*Farley, à paraître*). Le protocole stipule que chaque province et territoire s'engage à « conserver, à développer, à rendre plus accessibles et à enrichir les programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire ».

L'examen par Farley (à paraître) des évaluations officielles du Volet éducation du PALO (2003, 2009, 2013, 2017) montre que le thème de l'éducation postsecondaire a été très peu couvert – on s'y contentait d'affirmer que le ministère du Patrimoine canadien respectait les compétences des provinces dans ce domaine. En revanche, l'examen de la documentation produite en marge de ces évaluations par les organismes des communautés francophones et acadiennes montre de nombreuses critiques. Une critique récurrente concerne le sous-financement de l'éducation postsecondaire, un sous-financement qui se serait accru au cours des dernières années, compte tenu que les montants alloués dans le cadre du Volet éducation du PALO sont demeurés inchangés entre 2013 et 2019.

L'argumentaire d'un mémoire visant à moderniser le financement pour soutenir l'éducation dans la langue de la minorité – mémoire déposé en 2016 par la Fédération nationale des conseils scolaires francophones, la Commission nationale des parents francophones et la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada – émet des critiques plus larges. Les

auteurs de ce document abordent le protocole avec le CMEC et les ententes bilatérales en suggérant ce qui suit :

1. Ces instruments permettent aux provinces/territoires de déterminer unilatéralement les besoins de la minorité en matière d'éducation, ce qui est contraire à l'**article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés** (« Charte »). Ces instruments n'exigent pas non plus que les communautés les acceptent ou même qu'elles soient consultées au sujet de ceux-ci ou de leur mise en œuvre.
2. Ces instruments ne permettent pas au ministère du Patrimoine canadien ni aux conseils scolaires d'exiger une reddition de comptes efficace de la part des ministères de l'Éducation afin de déterminer les fins auxquelles les fonds sont utilisés.
3. Les fonds affectés à l'enseignement élémentaire et secondaire en français langue première (hors Québec) sont trop souvent utilisés afin de financer les coûts essentiels de cet enseignement (tel que garanti par l'article 23 de la Charte) et non les coûts véritablement supplémentaires de cet enseignement (FNCSF, CNPF et FCFA, 2016, p. 5).

Alors qu'en substance, ces critiques portent sur la gestion de l'éducation primaire et secondaire, il importe de rappeler que l'absence de mention explicite du volet postsecondaire de l'éducation à l'article 23 est un obstacle supplémentaire de taille. Le manque de ressources financières, le manque d'emprise des communautés francophones sur la manière dont ces fonds sont alloués, le manque de reddition de comptes et le manque de transparence ont également été notés, dans le cadre des États généraux, comme étant problématiques.

En lien avec ce vide juridique et le cadre actuel de financement de l'éducation, deux autres critiques ont été soulevées.

Premièrement, le fait que les fonds destinés à l'éducation postsecondaire soient intégrés à la même enveloppe que celle des fonds soutenant l'éducation primaire et

secondaire mène les établissements postsecondaires à se trouver en concurrence avec les écoles primaires et secondaires : plus les établissements postsecondaires reçoivent des fonds, moins les écoles primaires et secondaires en reçoivent, et vice-versa. Cette situation amène un représentant de l'Université Sainte-Anne à affirmer ce qui suit : **« La formule utilisée pour répartir la somme entre les écoles françaises, l'immersion et l'Université Sainte-Anne a été adoptée il y a 25 ans, et personne n'ose même aborder le sujet [de la réviser], tant le risque est grand que cela cause de la chicane ! »** Ce modèle de financement est aussi susceptible de réduire le financement octroyé aux établissements existants lorsque de nouveaux établissements s'ajoutent à la liste de ceux qui offrent des programmes en français. Les montants totaux alloués étant les mêmes depuis de nombreuses années, les montants sont divisés entre un plus grand nombre de partenaires et contribuent directement à fragiliser l'éducation postsecondaire.

Deuxièmement, ces fonds sont acheminés aux ministères de l'Éducation des différentes provinces et des territoires alors même que l'éducation postsecondaire est souvent sous la responsabilité d'un autre ministère. Cette réalité engendre un éloignement politique et un risque de déficit de connaissances, qui aura certainement joué en la défaveur du secteur postsecondaire au fil des ans. Cette manière de faire s'accompagne également d'un manque de transparence, car dans la formule actuelle, les gouvernements provinciaux ne sont pas tenus de préciser la manière dont les montants sont investis. De même, lorsqu'un établissement bilingue reçoit des fonds, il n'est pas tenu de préciser la manière dont ceux-ci serviront concrètement à la formation en français.

Pour terminer, il importe de noter que l'annonce par le gouvernement fédéral en 2021 d'un octroi de 121,3 millions de dollars supplémentaires sur trois ans a été reçue avec enthousiasme par les communautés francophones. Ce financement est prévu « en vue de soutenir des projets qui viseront à renforcer la capacité institutionnelle pour offrir un enseignement postsecondaire de qualité dans la langue de la minorité ; à maintenir l'accès aux programmes disponibles ; à favoriser la collaboration entre

les institutions et à répondre aux besoins urgents pour aider à stabiliser le secteur postsecondaire dans la langue de la minorité » (*Patrimoine canadien, 2020*).

De vives inquiétudes ont été formulées lors des États généraux quant à savoir si un programme réformé allait voir le jour pour assurer un financement durable, pour viser l'égalité réelle et pour répondre véritablement aux besoins à long terme des établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire.

Les mesures complémentaires

Alors que le financement de base de Patrimoine canadien n'a pas augmenté depuis le début des années 2000, sauf récemment, les fonds complémentaires de ce ministère, attribués pour financer des projets ponctuels, a occupé une place plus importante dans le budget de fonctionnement de plusieurs établissements au cours des dernières années, en particulier pour ceux qui reçoivent des fonds provinciaux limités (Campus Saint-Jean) ou qui ont vu le jour depuis l'instauration du premier Plan d'action pour les langues officielles (Bureau des affaires francophones et francophiles de l'Université Simon Fraser, Université de l'Ontario français).

Pour obtenir ces fonds complémentaires, il est nécessaire de rendre des comptes ou de remplir des demandes, souvent à chaque année. De même, comme les gouvernements provinciaux sont responsables du dépôt de ces demandes, une collaboration étroite avec ceux-ci est nécessaire. En outre, ce type de financement ne permet guère aux établissements qui en font la demande de se projeter dans l'avenir, sans compter qu'il crée de l'incertitude et qu'il nécessite un investissement de temps dans un contexte où les ressources humaines sont insuffisantes. Par ailleurs, en matière de ressources humaines, les fonds complémentaires ne permettent pas de garantir une sécurité d'emploi, ce qui peut compliquer le recrutement et la rétention de personnel qualifié.

Notons enfin que ce type de financement repose sur l'obtention de résultats à court terme et, par conséquent, il ne permet guère aux établissements qui en bénéficient de mettre en œuvre une stratégie de planification et d'innovation.

Les contreparties provinciales

Les programmes de financement fédéraux qui nécessitent une contrepartie provinciale présentent l'avantage de responsabiliser les gouvernements provinciaux à l'égard de l'éducation postsecondaire en français. Toutefois, ces programmes semblent désavantager certains établissements, qui ont de la difficulté à convaincre leur gouvernement provincial, et parfois leur établissement mère, d'injecter des fonds dans des projets spéciaux. Ce problème semble plus important dans les provinces de l'Ouest canadien. Lorsqu'ils essuient un refus de la province, les établissements doivent revoir à la baisse l'ampleur des projets proposés ou sont tout simplement contraints d'abandonner ceux-ci. Les projets d'infrastructures pour lesquels la contrepartie provinciale est difficile à obtenir s'avèrent importants.

Or, dans les cas où les provinces et les territoires affirment offrir une contrepartie au financement octroyé par le gouvernement fédéral, celle-ci ne se traduit pas toujours en argent supplémentaire. Les provinces investissent déjà des sommes importantes dans les établissements postsecondaires. Par conséquent, **les gouvernements provinciaux demandent souvent aux établissements de la minorité francophone de puiser leur contrepartie dans les fonds qu'ils leur versent déjà.** La contrepartie provinciale n'est donc pas une somme additionnelle, mais une somme qui a déjà été budgétée, ou dépensée, ailleurs. Dans les faits, cela veut dire que, pour réaliser les projets proposés, les établissements ne disposent souvent que des sommes qu'ils reçoivent du gouvernement fédéral, qui ne constituent qu'environ 50 % du budget réel nécessaire pour mener à terme ces projets. Si le mécanisme de contrepartie a été adopté par le gouvernement fédéral pour avoir un effet d'entraînement sur le financement des établissements postsecondaires octroyé par les provinces et les territoires, force est de constater que cet effet ne se concrétise pas souvent.

Recommandations

30. Que le gouvernement fédéral mette en place un outil permettant de faire le suivi de l'ensemble des investissements qu'il fait dans l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire.

Compte tenu du fait que l'éducation postsecondaire est un secteur clé de l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes, du mandat du Conseil du Trésor énoncé dans le projet de loi C-13 modifiant la Loi sur les langues officielles et de l'ampleur des problèmes auxquels fait face le secteur postsecondaire en contexte francophone minoritaire, il importe de bien saisir l'importance et la nature des investissements de l'ensemble des instances fédérales, la manière dont ces investissements contribuent ou non à l'atteinte de l'égalité réelle et la correspondance de ces investissements avec les besoins des communautés francophones et acadiennes. Alors que l'appui du ministère du Patrimoine canadien vise plus directement l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes, celui d'autres instances fédérales se révèle tout aussi indispensable pour combler les besoins du secteur postsecondaire en vue d'atteindre l'excellence, notamment en matière d'éducation, de recherche, d'innovation et d'infrastructures.

31. Que le gouvernement fédéral finance la mise sur pied d'un mécanisme permettant de mesurer la progression vers l'égalité réelle de l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire.

En phase avec l'outil de suivi des investissements, le développement d'un mécanisme de mesure de progrès revêt également une grande importance. Ce mécanisme permettra de recueillir des données sur différentes dimensions du secteur postsecondaire afin de déterminer si les interventions du gouvernement fédéral ont les effets escomptés. L'approche à adopter pour développer ce mécanisme reconnaîtra les contextes sociétal, culturel, scientifique et économique particuliers au sein desquels évoluent les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire.

32. Que le gouvernement fédéral appuie la création d'une structure de concertation rassemblant des représentants du ministère du Patrimoine canadien, des gouvernements provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation postsecondaire, des établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire et des autres parties prenantes du secteur.

Il est devenu évident qu'une plus grande concertation de l'ensemble des acteurs du secteur postsecondaire s'avère nécessaire. Cette concertation permettra, d'une part, de sensibiliser les instances qui y participent aux enjeux particuliers du secteur postsecondaire francophone décrits dans le présent rapport. Elle permettra, d'autre part, de mieux coordonner les interventions en appui au postsecondaire des différents paliers de gouvernement, dans le respect des champs de compétence de chacun.

Conclusion

La démarche des États généraux sur le postsecondaire en contexte francophone minoritaire a suscité un grand intérêt non seulement de la part des parties prenantes du secteur, mais aussi de celle de divers membres des communautés francophones et acadiennes.

Ces dialogues publics ont été l'occasion de réaffirmer la grande importance des établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire. Ils ont également permis de constater les attentes élevées à l'égard de ces établissements, en ce qui a trait à la vie intellectuelle, à la formation d'une main-d'œuvre bilingue et à l'innovation technologique et sociale, mais aussi en ce qui concerne la transmission de la langue et de la culture et la création d'espaces sociaux et culturels en français. Le grand projet de société visant à retrouver des communautés francophones et des institutions fortes partout au pays repose en partie sur les efforts des établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire.

Plusieurs participantes et participants ont insisté sur l'urgence d'agir pour assurer le dynamisme de ces établissements postsecondaires et leur contribution décisive à la vitalité de ces communautés. On retrouve dans le présent rapport les avenues et les mesures les plus prometteuses pour atteindre ces objectifs. Les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire s'enracinent dans un contexte social, culturel, démographique, économique et administratif qui leur est propre. Toutefois, ils ont aussi des ambitions communes, notamment de stimuler la pensée analytique, critique et créative de leurs populations étudiantes, d'offrir une expérience étudiante enrichissante, de développer et de diffuser des connaissances et de contribuer à la société du savoir, tout en renforçant les communautés francophones. Ils sont conscients que le contexte actuel exige des mesures originales et considérables. Ces établissements sont maintenant conviés, avec tous leurs partenaires au sein de

la société civile, à mettre en œuvre de manière concertée les recommandations contenues dans le présent rapport, et ce, sous le leadership de l'ACUFC et de la FCFA.

Les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire sont prêts à innover pour exceller et bâtir des communautés francophones plus fortes, mais ils doivent avoir les moyens de leurs ambitions. Voilà pourquoi ces États généraux débouchent aussi sur deux grandes recommandations à l'endroit du gouvernement fédéral, qui a le devoir de protéger et de promouvoir l'usage du français au pays et qui a pris l'engagement d'assurer le développement et l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire.

D'une part, il est demandé que soit reconnue la particularité de la mission du secteur postsecondaire en contexte francophone minoritaire et qu'un programme d'appui à l'égard de ce secteur, reposant sur un énoncé de politique publique, soit mis en œuvre.

D'autre part, il est à prévoir que les établissements postsecondaires des communautés francophones en contexte minoritaire auront besoin d'aide pour atteindre leurs objectifs en matière de collaboration, celle-ci étant l'une des clés de voute de l'élargissement de la portée de ce réseau. Pour cette raison, les États généraux recommandent au gouvernement fédéral de financer un mécanisme structurant et ambitieux visant à augmenter la capacité de collaboration de ces établissements.

De plus, l'éducation postsecondaire relevant d'abord des gouvernements provinciaux et territoriaux, ces derniers sont aussi conviés dans le présent rapport à prendre la mesure de la contribution des établissements postsecondaires francophones au développement de leurs collectivités locales et de la société dans son ensemble.

Ce n'est qu'en rassemblant toutes ces forces vives qu'il sera possible d'esquisser l'horizon souhaité pour l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire. Les perspectives partagées lors des États généraux ont permis de décliner cet horizon sous la forme de cinq grands principes directeurs, selon lesquels l'éducation postsecondaire en contexte francophone minoritaire est appelée à :

- Atteindre l'égalité réelle;
- Contribuer étroitement à l'épanouissement des communautés francophones et acadienne;
- Constituer un maillon clé du continuum de l'éducation en français;
- Être exemplaire en matière de collaboration;
- Faire preuve d'excellence et d'innovation.

Dès lors, souhaitons qu'il y ait un « avant » et un « après » les États généraux sur le postsecondaire en contexte francophone minoritaire. Voyons cette démarche comme le moment où les communautés francophones et acadiennes se sont prises en charge et se sont outillées pour se doter d'une vision d'avenir pour le postsecondaire.

Il importe que, dès maintenant, les établissements, les associations de la francophonie et les gouvernements prennent acte de la sagesse collective mise en commun lors de ces assises et qu'ils agissent afin de doter les communautés francophones en situation minoritaire d'un réseau postsecondaire qui saura exceller en matière d'éducation et qui fera rayonner la francophonie.



Bibliographie



Acfas. (2021). *Pour la pérennité et l'épanouissement de la production et de la diffusion des savoirs en français d'un océan à l'autre*. Mémoire déposé au comité sénatorial permanent des langues officielles.

Acfas. (2022). *Soutenir la production et la diffusion des savoirs en français partout au pays*. Mémoire de l'Acfas déposé dans le cadre des consultations pancanadiennes sur les langues officielles.

Alibert, N. (2020, 17 août). *L'ACFA saisit la justice pour sauver le Campus Saint-Jean*.

Allard, R., Landry, R., et Deveau, K. (2009). *Étude pancanadienne des aspirations éducationnelles et intentions de faire carrière dans leur communauté des élèves de 12e année d'écoles de langue français en situation minoritaire*.

Aquin, H. (1962). *La fatigue culturelle du Canada français*. *Liberté*, 4(23), 299–325.

Association canadienne des professeures et professeurs d'universités. (2020). *Quelles sont les conséquences de la pandémie pour les enseignantes et enseignants et les autres membres du personnel des établissements postsecondaires*.

Association des collèges et universités de la francophonie canadienne. (2021). *Déclaration de l'ACUFC sur l'admission au Canada d'étudiants étrangers francophones*.

Association des collèges et universités de la francophonie canadienne. (2022). *Mémoire présenté au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration par l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) dans le cadre de son étude sur le recrutement et les taux d'acceptation des étudiants étrangers*.

Association des collèges et universités de la francophonie canadienne. (inédit). *Les enjeux des exigences linguistiques en anglais imposées par certains ordres professionnels des infirmier(ère)s autorisé(e)s, des infirmier(ère)s auxiliaires, des psychologues et des physiothérapeutes dans le Canada anglais*.

Augsberger, A., Collins, M. E., et Gecker, W. (2017). Best Practices for Youth Engagement in Municipal Government. *National Civic Review*, 106(1):9–16.

Belkhodja, C., Traishel, C. et Wade, M. (2012). *Typologie des communautés francophones et acadiennes*. Préparé pour Citoyenneté et Immigration Canada.

Bennet et al. (2022). *Report of the Task Force on Northern Post-Secondary Education – A Shared Responsibility*. *Northern Voices, Northern Solutions*.

Bergeron, C. (2019). *L'importance de préserver la diversité des accents pour contrer l'insécurité linguistique en Ontario français*. *Alternative Francophone*, 2(4), 92–107.

Bock, M., et Dorais, F.-O. (2016). *Quelle université pour quelle société? Le débat intellectuel sur la question universitaire en Ontario français depuis les années 1960*. *Revue du Nouvel-Ontario*, 41, p. 121–195.

Bonvillian, G., et Murphy, R. (2014). *The Liberal Arts College Adapting to Change: The Survival of Small Schools*. Routledge: New York.

Boudreau, A. (2022, 19 avril). *Un sous-financement « chronique » met de la pression sur l'U de M*. *L'Acadie Nouvelle*.

Brint, S. G., Turk-Bicakci, L., Proctor, K., and Murphy, S. P. (2009). *Expanding the social frame of knowledge: Interdisciplinary, degree-granting fields in American Colleges and Universities, 1975–2000*. *Review of Higher Education*, 32(2), 155–183.

Bureau des affaires francophones et francophiles. (s.d.). *Au sujet du BAFF*.

Cardinal, L., et collab. (2013). *La Coalition des intervenantes et intervenants francophones en justice: une innovation communautaire pour accroître l'offre de services en français en Ontario*. Université d'Ottawa.

Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF). (s.d.). *Apprentissage tout au long de la vie*.

Collège Boréal. (s.d.). *Mission et vision*.

Commissariat aux langues officielles. (2021a). *Bulletin d'interprétation sur la Loi sur les langues officielles*.

Commissariat aux langues officielles. (2021b). *Étude d'analyse statistique de la cible de 4,4 % d'immigration d'expression française au sein des communautés francophones en situation minoritaire: Près de 20 ans après son adoption, il est temps de faire mieux et d'en faire plus*.

Conference Board du Canada. (2019). *Le bilinguisme anglais-français hors Québec. Un portrait économique des bilingues au Canada*. Rapport préparé pour le compte de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne.

Cordy, J. (2018, 10 mai). *Les universités régionales et leur importance pour le Canada – Interpellation – Suite du débat*. Débats du Sénat (Hansard), 150(205).

Crossman, E., Choi, Y et Hou, F. (2021) *Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre: l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers et l'évolution de leurs caractéristiques démographiques*, Statistique Canada.

Díaz Pinsent Mercier Research Inc. (DPM Research). (2020). *Projet de priorité à la recherche et à l'analyse portant sur l'établissement des étudiants internationaux sélectionnés dans les communautés francophones et acadiennes*. Préparé pour l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne.

Díaz Pinsent Mercier Research Inc. (DPM Research). (2022). *Initiative de recherche au sein des communautés francophones en situation minoritaire pour une main-d'œuvre qualifiée dans les différents secteurs de l'économie canadienne. Le marché du travail des CFMS. Volume 1 et Volume 2*. Préparé pour l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et le Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada.

DORA. (s.d.). *San Francisco Declaration on Research Assessment*.

Drolet, M., Bouchard, P., et Savard, J. (dir.). (2017). *Accessibilité et offre active. Santé et services sociaux en contexte linguistique minoritaire*. Les Presses de l'Université d'Ottawa.

Dupuis, S. (2021). *Établissements bilingues et gouvernance francophone: espoirs et dérouté du projet universitaire des Franco-Ontariens (1945-2008)*. *Enjeux et société: Approches transdisciplinaires*, vol. 8, n° 2, p. 47-77.

Farley, R. (à paraître). *Analyse du Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE) maintenant appelé Volet éducation des Programmes d'appui aux langues officielles de Patrimoine canadien*. Préparé pour l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne.

Fédération culturelle canadienne française (FCCF) (2022). *Les arts et la culture au cœur d'une réflexion sur l'éducation postsecondaire en français*. Mémoire déposé par la Fédération culturelle canadienne-française, avril.

FESFO. (2021). *Perceptions, intentions et comportements des adolescent.e.s franco-ontarien.ne.s par rapport aux programmes postsecondaires en français et à la gouvernance des universités «par, pour et avec» la communauté franco-ontarienne*.

Fédération de la jeunesse canadienne française (FJCF) (2020). *Stratégie nationale pour la sécurité linguistique*.

Fédération de la jeunesse canadienne française (FJCF) (2022a). *Parlons-en!*

Fédération de la jeunesse canadienne française (FJCF) (2022b). *Annexe SNSL: impact covid-19*.

Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada (2021). *Déclaration sur les coupures à l'Université Laurentienne*.

Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF), Commission nationale des parents francophones (CNPF) et Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada. (2016). *Objectif 2018/2023: modernisation et morcellement du Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde afin de favoriser l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes*.

Forest, M., et Deschênes-Thériault, G. (2021). *Études post-secondaires dans la langue de la minorité: Portrait et analyse des enjeux*. Rapport préparé par Sociopol pour le ministère du Patrimoine canadien.

Forest, M. et Lemoine, M.-P. (2020). *État des lieux. Les exigences linguistiques en anglais des programmes du Consortium national de formation en santé (CNFS) et les barrières linguistiques qu'elles constituent pour les étudiants et les diplômés*. Préparé pour le secrétariat national du CNFS.

Freitag, M. (1995). *Le naufrage de l'université et autres essais d'épistémologie politique*. Québec, Éditions La Découverte.

Gilbert, A. (2022). «Le français est absent ou presque à Ottawa»? D'une enquête sur l'affichage à une réflexion sur le bien-être linguistique des francophones de la capitale, *Francophonies d'Amérique*, n° 53, p. 13-47.

Gouvernement du Canada. (2021). *Français et anglais: Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*. Numéro CH14-50/2021F au catalogue.

Gouvernement du Canada. (2011). Grille d'analyse (*égalité réelle*).

Gouvernement du Québec. (2022). *Pour une francophonie forte, unie et engagée. Politique du Québec en matière de francophonie canadienne*.

Hayes, D. (2015). *Les étudiants de première génération se débrouillent bien*. *Affaires universitaires*.

Houle, R., et Corbeil, J.-P. (2017). *Projections linguistiques pour le Canada, 2011 à 2036*. Série thématique sur l'ethnité, la langue et l'immigration. Numéro 89-657-X2017001 au catalogue.

Indspire. (2022). *2022 Virtual Summit. Defining and Enhancing Indigenous Achievement in Post-Secondary Education*.

Jacob, W. J. (2015). *Interdisciplinary trends in higher education*. *Palgrave Communications*, 1. 15001

Jean-Pierre, J. (2017). *Le rêve inachevé d'étudier et de socialiser en français en toute sécurité linguistique: les perspectives d'étudiants franco-ontariens*. *Canadian Journal of Higher Education/Revue canadienne d'enseignement supérieur*, 47(3), 135-151.

Lalonde c Ontario (Commission de restructuration des services de santé), 2001 CanLII 21164 (ON CA).

Landry, R., Allard, R. et Deveau, K. (2010). *École et autonomie culturelle. Enquête pancanadienne en milieu scolaire francophone minoritaire*. Patrimoine canadien et Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, coll. Nouvelles perspectives canadiennes.

Laniel, J.-F. (2015). *L'Église-nation canadienne-française au siècle des nationalités: regard croisé sur l'ultramontanisme et le nationalisme*. *Études d'histoire religieuse*, 81, (1-2), p. 15-37.

Lemyre, É. (2022). *La langue de travail des diplômés d'établissements postsecondaires de langue française, de langue anglaise ou bilingues*. Statistique Canada. Produit numéro 75-006-X au catalogue.

Lévesque, Anne. (2022). *Pour lutter contre l'assimilation des francophones au Canada, il faut s'attaquer à l'anglonormativité*. *La conversation*.

Mercier, P., et Diaz, V. (2014). *Costs and Benefits of Bilingualism at the University of Ottawa*.

Magny, A. (2020, 8 juin). *Pandémie et financement des universités, un enjeu stressant*. *L'Express*.

Neveu, A. (2021, 7 décembre). *L'article 23 de la Charte ne s'applique pas aux universités, plaide l'Alberta*. *Radio-Canada ICI Alberta*.

Parlement du Canada. (2022). *Projet de loi C-13 - Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois* (première lecture). Première session, quarante-quatrième législature, 70-71 Elizabeth II, 2021-2022.

Patrimoine canadien (2021). *Français et anglais: Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*. Numéro CH14-50/2021F-PDF au catalogue

PGF. (2017). *État des lieux des parcours scolaires offerts en langue française au postsecondaire en Ontario*.

Radio-Canada. (2020, 22 janvier). *L'entente de financement de l'Université de l'Ontario français signée*. Radio-Canada, ICI Toronto.

Radio-Canada. (2021, 15 avril). *L'Université de Hearst devient autonome*. Radio-Canada, ICI Toronto.

Rafiq, M. (2021). *L'impact de l'enseignement à distance sur la santé mentale des étudiants lors de la pandémie Covid-19*. *Didactique, Sciences Cognitives et Littérature*, numéro 5, p. 130-157

Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada. (2021). *Le Collège nordique francophone est l'heureux lauréat du prix du Cercle du ministre pour la culture et le patrimoine dans la catégorie «Organisation»*.

Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences (RESDAC). (2022). *Mémo du RESDAC à l'ACUFC et la FCFA relativement aux États généraux sur le postsecondaire en contexte francophone minoritaire*.

Samara Centre for Democracy (2019). *You have our Attention. Youth political engagement in Canada*.

Schrumm, A. (2020). *L'avenir de l'enseignement post-secondaire: sur le campus, en ligne et sur demande*. Banque Royale du Canada (RBC), 1^{er} juin

Socius. (2018). *Développement de l'alphabétisme et des compétences essentielles (DACE) dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Une analyse des besoins*. Rapport préparé pour le Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles Emploi et Développement social Canada

Socius. (2022). *L'avenir et le développement du collégial en français au Canada*. Rapport préparé pour le RCCFC.

St-Onge, S., Forgues, É., Larrivière, V., Riddles, A., Volkanova, V. (2021). *Portrait et défis de la recherche en français en contexte minoritaire au Canada*.

Statistique Canada (2020). « *Informations financières des universités pour l'année scolaire 2018-2019 et projections des répercussions de la COVID-19 pour l'année scolaire 2020-2021* », Le Quotidien. Composante du produit n° 11-001-X au catalogue de Statistique Canada.

Statistique Canada. (2022). *Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les finances des universités pour l'exercice financier 2020-2021*.

THE. (2022). *The world's best small universities*.

Thériault, J. Y. (2007). *Faire société. Société civile et espaces francophones*. Prise de parole

Université d'Ottawa. (2021). *Mise en œuvre du plan d'action pour la francophonie à l'Université d'Ottawa: rapport d'étape*.

Université Sainte-Anne. (s.d.). *À propos – Histoire, vision, mission, valeurs*.

Usher, A. (2021). *The State of Postsecondary Education in Canada*. Higher Education Strategy Associates.

Youthfulcities (2022). *Les jeunes ont-ils les moyens de vivre dans les villes canadiennes? Indice d'accessibilité réelle 2022*.



ACUFC



Financé par le
gouvernement
du Canada

Canada